

Dorow, Wilhelm, 1790-1845

Fürst Kosloffsky Kaiserlich russischer wirklicher Staatsrath, Kammerherr
des Kaisers, außerordentlicher Gesandter und bevollmächtigter Minister in
Turin, Stuttgart und Karlsruhe : mit zwei Portraits und einem Facsimile

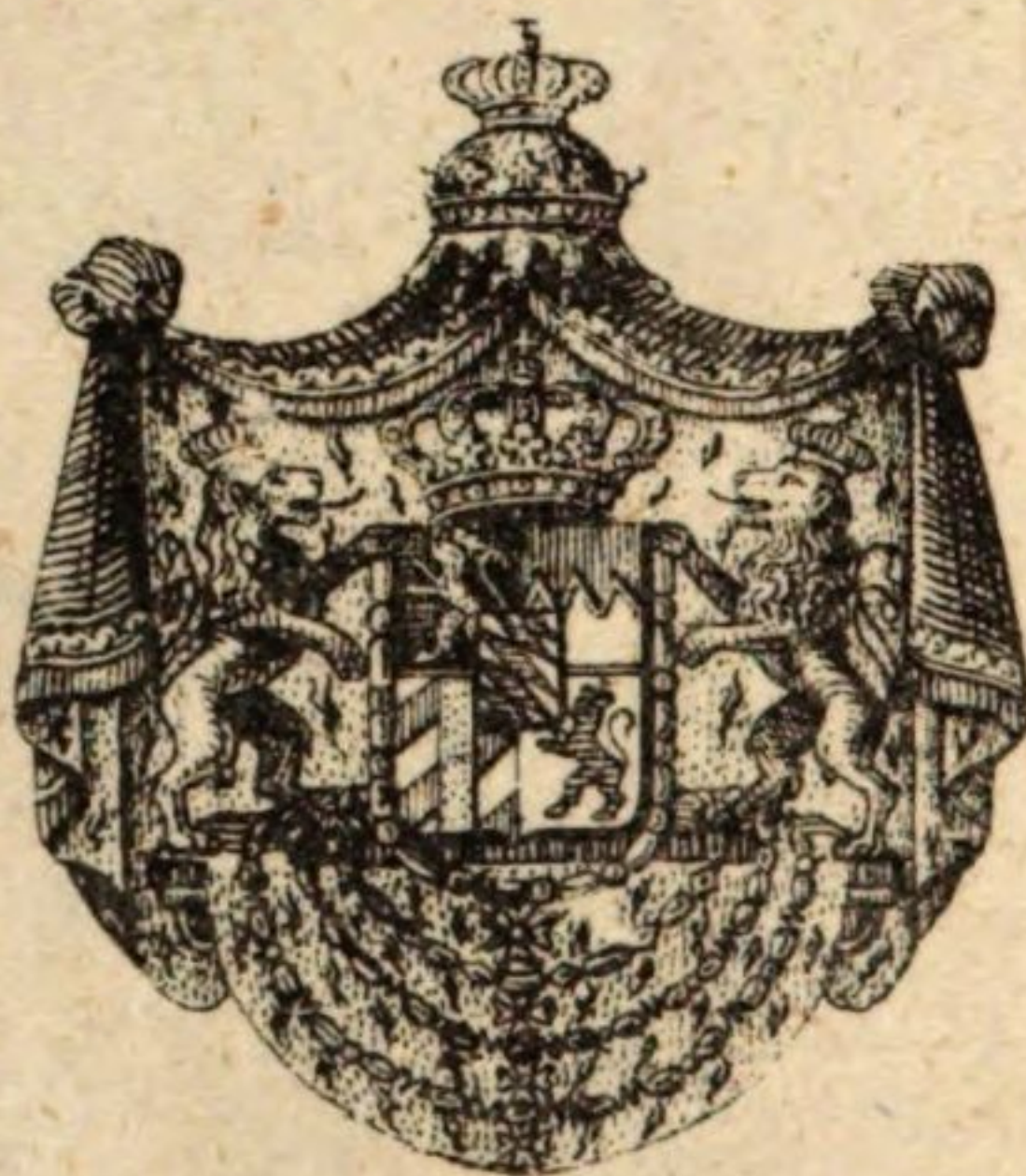
Leipzig 1846

Biogr. 585 h

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10064350-0

Biograph
585h

Doson



BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

F

<36604414030019

<36604414030019

Bayer. Staatsbibliothek

Fürst Kosloffsky.

First & Second



Kovlopp

*et amara lento
temperat risu*

Fürst Kosloffsky,

Kaiserlich russischer wirklicher Staatsrath, Kammerherr des
Kaisers, außerordentlicher Gesandter und bevollmächtigter Minister
in Turin, Stuttgart und Karlsruhe.

Herausgegeben

von

Dr. Wilhelm Dorow.

»C'est un Russe engraisé par la civilisation.«
Madame de Staël.

Mit zwei Portraits und einem Facsimile.

Leipzig, 1846.

Druck und Verlag von Philipp Reclam jun.

168. D.

Bücher Katalog

Die vorstehende Bibliothek enthält die
Bücher, welche dem Kaiserlichen Hofe
in Wien zur Verfügung stehen.

Verzeichnis

**BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.**

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Die vorstehende Bibliothek enthält die

Leipzig 1846.

Druck und Verlag von Friedrich Vieweg und Sohn

Der
noch lebenden Familie
und den
vielen treuen Freunden
des
Fürsten Kosloffsky

dem Monumente, welches dem geistreichen Fürsten Kosloffsky gewiß einst noch gesetzt werden wird, widmet diese Blätter die Mittheilung seiner Correspondenzen, seines schriftlichen Nachlasses allerhöchsten Mißfallen würdig werden könnte.

Doch man irrt gewiß in solcher Voraussetzung! Muß es dem mächtigen **der Herausgeber.** land, muß es allerhöchsteinem ruhmgekrönten Feldherrn, dem Fürsten Paslewitsch — dem Freunde Kosloffsky's, nicht erfreulich sein, wenn dem Landmann, durch Bekanntmachung seines Tolerates,

110

noch lebenden Familien

und die

vielen trauen

Erststen und letzten

in dem die

der

V o r w o r t .

Die nachfolgenden Blätter sind nur ein schwacher Versuch — es sind einzelne Bausteine zu dem Monumente, welches dem geistreichen Fürsten Kosloffsky gewiß einstens noch gesetzt werden wird, wenn nur erst die Furcht entschwunden ist, daß durch Mittheilung seiner Korrespondenzen, seines schriftlichen Nachlasses allerhöchstes Mißfallen erregt werden könnte.

Doch man irrt gewiß in solcher Voraussetzung!

Muß es dem mächtigen Kaiser von Rußland, muß es allerhöchstseinem ruhmgekrönten Feldherrn, dem Fürsten Pasfewitsch — dem Freunde Kosloffsky's, nicht erfreulich sein, wenn dem Landsmanne, durch Bekanntwerdung seines Talentes,

seines Geistes und seiner Liebenswürdigkeit die Bewunderung, die Liebe der Zeitgenossen und einer späteren Generation erhalten wird? Ja es ist zu hoffen, daß des Kaisers Majestät selbst den Befehl geben wird, alle noch vorhandenen schriftlichen Dokumente, Ausarbeitungen des Fürsten Kosloffsky zu sammeln.

Und somit gehe hin, anspruchloses Buch, und Sorge dafür, daß alles Gesammelte werth gehalten werde, was von dem ausgezeichneten Manne noch vorhanden ist und sich auffinden läßt: dankbar wird jede Mittheilung über den Fürsten Kosloffsky von dem Herausgeber aufgenommen werden, — selbst die kleinste denselben charakterisirende Anekdote, jedes ihn bezeichnende sinnreiche und witzige Wort. —

Halle an der Saale, im Juli 1845.

D o r o w.

Inhalt.

	Seite
Lebensnachrichten vom Fürsten Rosloffsky	1
Lettre d'un Protestant d'Allemagne à Monseigneur l'évêque de Chester (1825)	24
Aus den Denkwürdigkeiten des Fürsten (1825)	45
Lettres au Duc de Broglie sur les prisonniers de Vin- cennes (1830)	75
Fürst Rosloffsky auf dem Wiener Kongresse (1814— 1815)	102
Fürst Rosloffsky und der Marquis Custine auf dem Dampfboote Nicolaus I. (1839)	128

Anlagen.

A. Rede des Bischofs von Chester, im Oberhause gehalten, den 17. Mai 1825	161
B. Fürst de Ligne Nachrichten von der Gräfin Rosalie Rzewuska	224
C. Authentische Nachrichten über Napoleon's Landung und deren Bekanntwerdung auf dem Wiener Kongresse	229

1	Ständeschieden von Kärnten 1801
1	Letter d'un Prussien à l'Allemand à l'occasion de la révolution
24	Leitrag de l'Esprit (1801)
45	Sur les caractéristiques des hommes (1801)
75	Letteres au Duc de Bragance sur les prisonniers de guerre (1801)
75	Commentaire (1801)
101	Sur les caractéristiques des hommes (1801)
101	Sur les caractéristiques des hommes (1801)
128	Commentaire (1801)

161	A. Sur les caractéristiques des hommes (1801)
161	Commentaire (1801)
161	Sur les caractéristiques des hommes (1801)
161	Commentaire (1801)
161	Sur les caractéristiques des hommes (1801)
161	Commentaire (1801)

„Mich freut der Denkstein, den Sie dem Fürsten
Rosloffsky — diesem prächtigen Russen — setzen
wollen, in tiefster Seele, ein solches geistig glänzendes
Dasein darf nicht ruhmlos hinabgehen, ein fortdauerndes
Andenken gebührt ihm, und wird manchem Nachlebenden,
der Sinn und Liebe für solche Erscheinung hat, zum Ge-
winn; ich liebe, denen, mit denen ich gelebt, in denen
meine Zeit sich bedeutend ausgedrückt, Denksteine gesetzt
zu sehen; das flüchtige Leben soll Dauer haben!“ So
schrieb mir Barmhagen von Ense, als er von mei-
nem Vorhaben hörte, Alles zusammenzustellen, was von
und über Fürst Rosloffsky vorhanden und noch zusam-
menzubringen wäre. Ihm und noch einem andern treff-
lichen, hochverehrten Freunde des Vollendeten verdanke ich
das reiche Material, was ich hier mitzutheilen im Stande
bin. Doch dieses zwar mühsam Zusammengetragene
kann allerdings einstweilen nur das künftige Denkmal
andeuten und fordern, denn bei aller Anstrengung wird

doch die Hauptsache jetzt schon zu leisten unmöglich sein; die wichtigsten Brieffschaften und Denkschriften des Fürsten wird jetzt Niemand ausliefern, aber die erweckte Aufmerksamkeit sie um so sorgfältiger bewahren für eine künftige Veröffentlichung. Kosloffsky bietet einen Stoff, der in zehn Bänden nicht zu erschöpfen sein würde!

In diesem Sinn nehme man also das von mir hier Dargebotene nachsichtig und freundlich auf, und betrachte es als ein Material, welches — bisher theils unbekannt, theils zerstreut zu einer Charakterschilderung des interessanten Mannes hier gesammelt, durch eine talentvollere Feder künftig zu benutzen sein wird.

Vom Leben und den Schicksalen des Fürsten Kosloffsky kennt die literarische Welt als wahr und unzweifelhaft nur die wenigen Zeilen, welche Fürst Dolgoruky in seinem Werke über die russischen Familien von ihm giebt: »Les princes Kosloffsky sont issus d'une branche de la maison de Rurik qui régna à Smolensk. Leur nom vient de la ville de Kozlov. Le prince Pierre de Kosloffsky, décédé en 1840, fut un homme d'un esprit supérieur et de l'érudition la plus vaste.« Ferner: eine bössartige und hämische Darstellung im Ermite en Russie, freilich was seine paradoxen Laune betrifft, nicht ganz unrichtig; die geistreichen Salon-Unterhaltungen während des Wiener Kongresses von de la Garde und endlich die Unterredungen und Erzählungen des Fürsten, welche der

Marquis de Custine in seinem gehässigen Werke über Rußland bekannt gemacht hat.

Durch schriftliche Mittheilungen eines sehr vertrauten Freundes des Fürsten können hier nun zuverlässige und ausführliche Lebensnachrichten über denselben folgen, welche, da sie aus sicherster Quelle geflossen, zugleich dem Werke des Grafen de la Garde *) mehr Glaubwürdigkeit verschaffen werden, indem die Angaben desselben über Fürst Kosloffsky als wahr und begründet durch diese Mittheilung sich befunden. Auch wird man in den folgenden Blättern der von mancher Seite verbreiteten Meinung widersprochen und sie durch Thatsachen als unwahr erwiesen finden, daß die Kaiser Alexander und Nicolaus den Fürsten Kosloffsky verfolgt, vernachlässigt oder gar ihn und die Seinigen hätten darben lassen, und daß, wenn des Fürsten diplomatische Laufbahn so frühe beschlossen ward, solches wohl das Werk seiner eigenen Uebereilung gewesen ist. Kaiser Alexander und sein Nachfolger Nicolaus gaben ihm Beweise des Antheils und der Huld, ja der jetzt regierende Kaiser hat, wie wir sehen werden, auf das Mildeste für seine Hinterlassenen gesorgt.

Der Fürst Peter Borisowitsch Kosloffsky **) war in Moskau im December 1783 geboren, Nefte des

*) de la Garde: Fêtes souvenirs du Congrès de Vienne. 3 Vol.

**) In Betreff der Schreibart des Namens ist Kosloffsky zu folgen, der Fürst schrieb selber so. Das y am Ende ist eigent-

Fürsten Rosloffsky, welchen die Kaiserin Katharina an Voltaire gesendet hatte. Fürst Peters Erziehung wurde sehr vernachlässigt, doch nach dem Tode seines ältesten Bruders änderte sich dieses; man betrachtete ihn nun als den alleinigen Erben und gab ihm in allen Wissenschaften gelehrte Männer als Erzieher, besonders aber in der französischen und englischen Sprache. Schon in seinem 10 — 11ten Jahre hatte er Gelegenheit, ausgezeichnete Fremde kennen zu lernen und in ihrer Gesellschaft seinen Geist zu bilden, vorzüglich waren es emigrierte Franzosen, welche, wie bekannt, in Rußland sehr gut aufgenommen waren. Die Herren d'Allichamp, Lambert, Chamisso, welche das Haus seines Vaters vielfältig besuchten, waren von der frühen Geistesentwicklung des jungen Fürsten bezaubert.

Fürst Alexander Kurakin, Ambassadeur in Wien, attachirte ihn seiner Gesandtschaft; unter Rosloffsky's Kollegen befand sich damals auch der jetzige Minister des öffentlichen Unterrichts, Duvaroff, und dann noch ein junger Mann, welcher sich, in Folge der Lektüre

lich falsch, es sollte ein doppeltes i sein, von denen das letzte, als ein verhallendes, gewöhnlich als i geschrieben wird, woraus denn leicht y wird, was auch die Russen unbedenklich gelten lassen. Die Schreibart Rosloffsky kann nur für Franzosen gelten, um sie zur rechten Aussprache zu zwingen, im Deutschen würde sie durch das z grade eine falsche werden; das s ist allerdings ein weiches, allein wir haben für das weiche und für das scharfe keine unterschiedenen Buchstaben. —

von Werthers Leiden, das Leben nahm; auf Rosloffsky machte dieses einen tiefen Eindruck und veranlaßte ihn, Werthers Leiden ins Russische zu übersetzen; zu dieser Zeit wurden poetische Versuche aller Art gemacht, russische und französische Verse von ihm auch gedruckt, obschon er nur wenig Werth darauf legte; dreißig Jahre später lachte er selbst recht herzlich über diese poetischen Ergüsse, welche tiefe Melancholie athmeten — ganz in dem Geiste der damaligen Werther-Periode. In seinem 16ten Jahre ward er der Gesandtschaft in Rom beigegeben, woselbst Isiakievitch russischer Minister war, ein sehr gelehrter Mann, in frühern Jahren auch als Professor ausgezeichnet; dieser bemerkte sehr bald, daß des Fürsten Rosloffsky Wissen sehr mangelhaft und nur Stückwerk sei und hauptsächlich nur in einer gewissen Leichtigkeit und Fertigkeit bestand, sich in französischer, deutscher und englischer Sprache zu unterhalten; er gab daher den Rath, die Studien neu zu beginnen, führte den Fürsten zu dem französischen Jesuiten Lami, bei dem er nun die lateinische Sprache, Geschichte und die mathematischen Wissenschaften mit großem Eifer und Erfolg trieb. Der portugiesische Minister Vicomte Palma und andere junge Portugiesen von ausgezeichnete Herkunft studirten damals bei den Jesuiten in Rom und befreundeten sich mit Fürst Rosloffsky. Daß dieser übrigens in seinen jungen Jahren Zögling katholischer Geistlichen — der Jesuiten ward, hatte für ihn das wichtige Resultat, daß er

zur katholischen Kirche übertrat; allerdings durfte in Rußland von seiner Religionsveränderung nicht die Rede sein, auch machte er, so viel man weiß, die Gebräuche der griechischen Kirche mit, wenn die Gelegenheit ihn dazu aufforderte. Auch katholisch nicht allzugläubig, hatte er doch einige Schrecknisse katholischer Vorstellungen in der Seele erhalten, die ihm für das Leben blieben und ihn oft unangenehm störten; durch Dialektik strebte er sie zu beseitigen, niederzudrücken. Gegen die protestantische Kirche hatte sich bei ihm stets ein starker Widerwille erhalten und das Vorgeben der Katholiken: Luther sei nur aus Sinnlichkeit von der römischen Kirche abgefallen, hatte sich bei ihm für das ganze Leben festgesetzt und man vernahm oft sehr harte und beißende Bonmots über den großen, unsterblichen Reformator. Ergötzlich war es anzuhören, wenn er die strengen unauflösllichen Ehebande der Katholiken pries, er sah darin für sich den seltsamsten Vortheil, — »si je fais la cour à une femme protestante, pŕlegte er zu sagen, et que je vaux à-peu-près son mari, elle veut sur le champ divorcer et devenir ma femme; je ne saurais vous dire quelle horreur cela me fait, de l'entendre parler *de la Scheidung*! Avec une catholique je suis en pleine sûreté, ce mot terrible ne se prononce jamais.«

Später knüpfte sich mit Chateaubriand ein sehr inniges Freundschaftsverhältniß an, welches bis zum Tode des Fürsten bestand. Während seines Aufenthaltes in

Rom starb sein Vater, der alte Fürst Boris, er kehrte deshalb nach Moskau zurück und theilte edelmüthig seine ererbten reichen Glücksgüter unter seine Schwestern; von denen die Eine wegen einer aus Liebe eingegangenen Heirath vom Vater enterbt worden war. Das russische Gesetz spricht nur den 14ten Theil der von den Eltern nachgelassenen Glücksgüter den Töchtern zu; Rosloffsky, der dieses Gesetz ungerecht und hart fand, zog es vor, arm zu bleiben, und vertheilte die ganze Erbschaft seines Vaters in gleiche Theile unter seine Schwestern.

Er trat nun in die Kanzlei des Grafen Romanzoff, Minister der auswärtigen Angelegenheiten, welcher ihn sehr lieb gewann. Doch der Umstand, daß, als Rosloffsky eines Tages mit demselben arbeitete und statt Sand auf die Depeche zu streuen, das Dintenfaß auf die schönen weißen Hosen des Großkanzlers schüttete, wirkte entscheidend auf seine Beförderung; Graf Romanzoff wollte nicht ferner einen so ungeschickten Sekretair um sich dulden, er ward daher bald nach diesem Vorfall, um das Jahr 1811, als Gesandter an den sardinischen Hof gesendet; Kaiser Alexander war günstig für Rosloffsky gestimmt, welches die Versendung ins Ausland förderte. Durch folgenden Zufall ward der Fürst dem Kaiser werth. In dem Kriege 1809 nämlich waren österreichische Fahnen in die Hände der Russen gerathen; der Krieg hatte keinen rechten Ernst, und der Kaiser Alexander wünschte die trotz der

Feindseligkeiten freundliche Gesinnung dem Kaiser Franz auszudrücken; er beschloß also, gleich nach eingegangenen Waffenstillstande, jene Fahnen zurückzusenden, und zwar mit einem entsprechenden Handschreiben. Ein solches zu entwerfen, wurden mehrere angesehene Beamte aufgefordert. Der Kaiser wählte den Entwurf Rosloffsky's mit entschiedenem Beifall. Rosloffsky hatte in kurzen würdigen Worten aufs Glücklichsste den vollen Sinn des Kaisers ausgedrückt. 1812 folgte er dem Hauptquartier des Kaisers Alexander, welcher nach Wilna zum Kampf mit den Franzosen zog: dieses ist der Glanzpunkt der kaiserlichen Gnade für Rosloffsky! Während dieses Feldzugs traf einst der Fürst den Kaiser in seinem Quartier fast ganz unbewacht, er war zu ihm gerufen, und trat, von einer fernen Schildwache unaufgehalten, durch Niemand angemeldet, ohne Weiteres in das Zimmer ein. Rosloffsky konnte sich nicht enthalten, dem Kaiser eine bedenkliche Bemerkung über diese Nachlässigkeit zu machen. Der Kaiser erhob sich aus dunklem Nachsinnen, sah Rosloffsky'n eine lange Weile ins Auge, führte ihn dann gegen eine offene Thüre, und zeigte ihm eine Schildwache ein paar Zimmer weiter. »Rosloffsky,« sagte er mit feierlichem Ernst, »siehst du dort die Schildwache stehn?« — Rosloffsky bejahte es schweigend. »Nun wohl,« fuhr Alexander mit Nachdruck fort, »diese Schildwache, siehst du, hat auch meinem Vater nicht gefehlt, aber seine Lebensstage hat sie nicht gerettet!« Rosloffsky, der diese Geschichte

an B a r n h a g e n erzählte, fügte noch hinzu: »der Kaiser war oft in solchen Gedanken tief schwermüthig.« R o s l o f f s k y wurde darauf wieder nach Cagliari gesendet und fand dort Gelegenheit, vielen Franzosen das Leben zu retten, welche niedergemetzelt werden sollten. Als Dank und Belohnung für diese edle Bemühung erhielt er von N a p o l e o n das Offizierkreuz der Ehrenlegion; merkwürdig und charakteristisch auch für N a p o l e o n, daß die Dekoration dem Fürsten übersendet wurde, als die Feindseligkeiten zwischen Frankreich und Rußland bereits begonnen hatten! R o s l o f f s k y war es, welcher den König Victor Emanuel in seine Staaten des Continents wieder zurückführte; der Fürst lebte sowohl in Cagliari als auch in Turin mit dem Könige in sehr intimen Verhältnissen. In Cagliari arbeitete der Fürst sein Werk: Geschichte der Herrschaft der Genueser in der Krim; leider ist es Manuscript geblieben.

Während R o s l o f f s k y sich in Cagliari befand, erschien auch der jetzige König der Franzosen, Ludwig Philipp daselbst, um dem sardinischen Hofe einen Besuch zu machen; beinahe sechs Monate blieb der Herzog von Orleans in Cagliari, und bewohnte mit R o s l o f f s k y dieselbe Villa; beide Männer sahen sich täglich und das innigste Band der Vertraulichkeit umschlang ihre Herzen. So ungern es auch geschieht, so muß hier des Joh. Wit gen. v. Dörring und seiner grundlosen Anklagen Erwähnung geschehen; auch Fürst R o s l o f f s k y wird, wie so viele andre Männer, bössartig ver-

folgt — denn überall sieht und wittert Herr Wit — um sich selbst zu helfen, zu heben — Jacobiner oder Denunzianten, schildert also auch den Fürsten Kosloffsky als Erzjacobiner: sehr verläumderisch in der Sache selbst, doch mit Kenntniß äußerlicher Umstände und Verhältnisse. Daß Kosloffsky in seiner Stellung anonyme Briefe, falsche Armeebefehle u. s. w. gemacht, wird Niemand glauben, der den offenen, edlen Mann gekannt; seine Neigungen und Talente verfolgten eine andere Bahn!

Kosloffsky ward zum Congreß nach Wien berufen, um die Schweizer Angelegenheiten zu bearbeiten; er trat daselbst in freundliche Verhältnisse und angenehme gesellige Beziehungen zu ausgezeichneten Zeitgenossen, als: die Brüder Humboldt, Prinz Ipsilanti, Professor Gans, Prinz de Ligne, der ihn in geistreichen Versen besang, und noch zu vielen Andern; auch gab er dem Grafen de la Garde Veranlassung, seine interessanten Gespräche, Bemerkungen, Urtheile und Bonmots zu sammeln und der Oeffentlichkeit zu übergeben, welche auch hier mitzutheilen nicht unterlassen werden durfte.

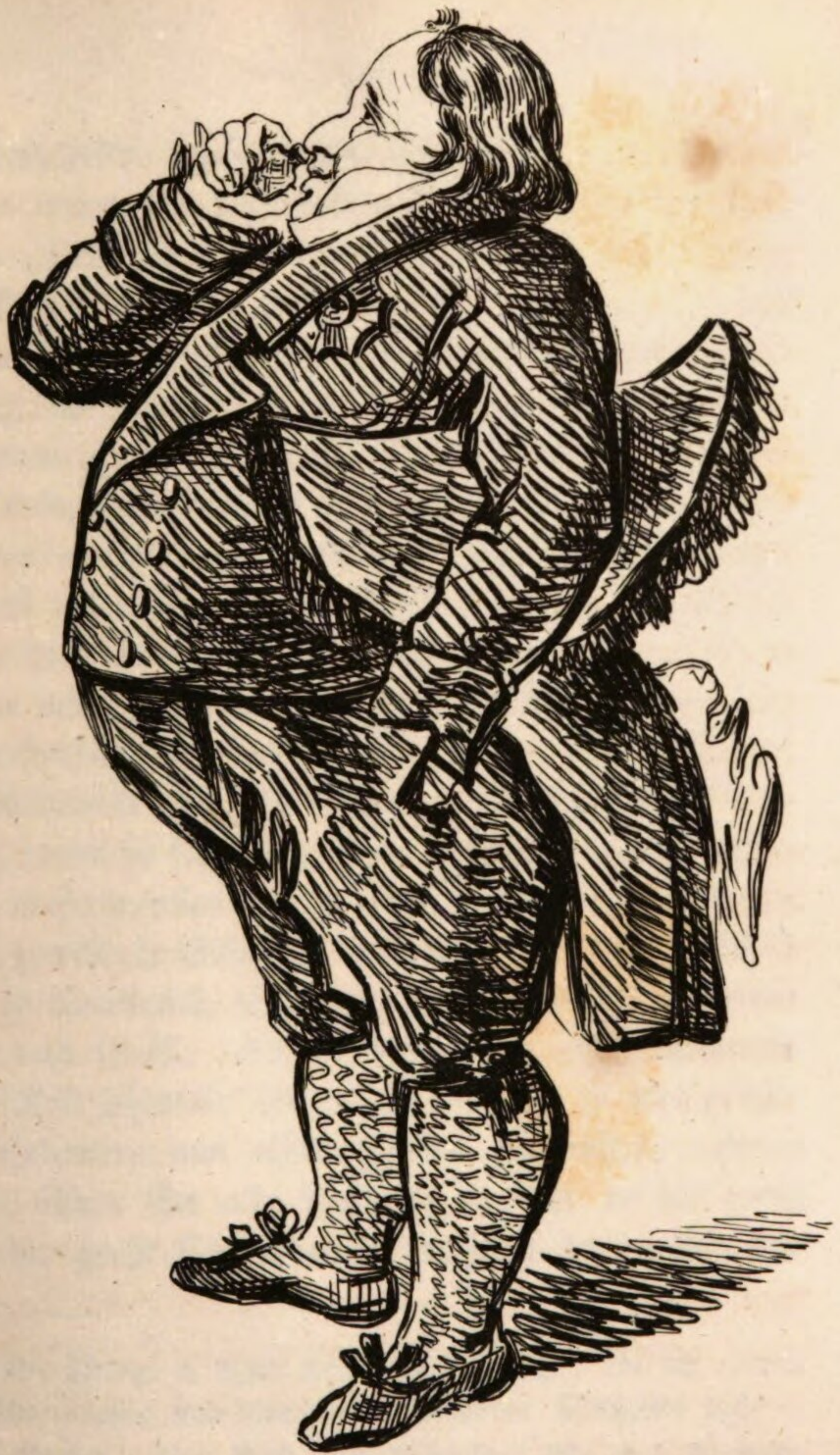
Fürst Kosloffsky verließ 1819 den sardinischen Hof und ward in gleicher Eigenschaft, als Gesandter und Minister, nach Stuttgart und Karlsruhe gesendet; er schrieb noch vor seiner Abreise eine Vertheidigung zu Gunsten einer Person, gegen welche in der Schweiz ein Criminalprozeß im Gange war. Wir sehen ihn stets Parthei für Unterdrückte nehmen!

In dieser neuen Stellung richtete der Fürst seine ganze Aufmerksamkeit auf das ständische Wesen; eine Depesche, in welcher er seinem Kabinet eine richtige Vorstellung von den süddeutschen Ständeverhandlungen, insbesondre den badenschen, zu geben bemüht war, und die ständischen Abgeordneten gegen die von gewissen Seiten her geflissentlich verbreiteten Anklagen des revolutionairen Geistes, der anmaßlichen Umgriffe und bösen Umtriebe in Schutz nahm, sie vielmehr in ihrem vollkommenen Rechte darstellte, und Maaß und Besonnenheit der deutschen Gemüther lobte, — diese Depesche ward Veranlassung zu seiner Abberufung. Man wollte ihn nämlich darauf aus St. Petersburg belehren, er sei hierüber in großem Irrthum, seine Ansichten würden nicht gut heißen, und er habe sich künftig in entgegengesetzter Weise zu äußern; Kosloffsky aber beharrte auf seinem Sinn und seinen Angaben, und erklärte endlich, bei so großer Abweichung in Auffassung der Thatsachen, wie zwischen ihm und dem Ministerium statt fände, sei es wohl am besten, wenn er einstweilen aus dem Amte träte, worauf denn 1821 seine Pensionirung, vielleicht schneller als er dachte, erfolgte.

Nachdem der Fürst seine Stelle aufgegeben, bereiste er Europa und erschien während dreizehn Jahre nur als Reisender. Man fand ihn bald in London, bald in Paris oder in Berlin; überall ward er mit Güte und Freundlichkeit, besonders von den Souverainen dieser Länder aufgenommen, ganz vorzüglich von Seiten

des Königs von England, Georg IV. In dieser Epoche machte er die nähere Bekanntschaft Canning's, der viel Freundschaft für ihn hegte und ihm Dienste in Canada antrug. Rosloffsky's ungewöhnliche Körperfülle, seine Sonderbarkeit in Rede und Betragen, verbunden mit blendendem, stets treffendem Witz, erregten das allgemeine Aufsehen, und es fehlte in einem Lande wie England nicht an Karikaturen auf ihn, woran er selbst viel Vergnügen fand und herzlich darüber lachte. So hatte z. B. die sehr magre, sonst aber elegante russische Fürstin Liwen einem schlecht walzenden Engländer den Tanz abgeschlagen und sich des Ausdrucks bedient: *je ne danse qu'avec mes compariotes*. Sogleich erschien eine Karikatur: der dicke Fürst Rosloffsky ward tanzend mit der überaus mageren Fürstin Liwen dargestellt und darunter las man: *la longitude et la latitude de St. Petersbourg*. Ein in London erdachtes und in Berlin nachgestochenes Bild des Fürsten sieht man hierneben: wenn auch etwas karikirt, so doch von frappanter Ähnlichkeit.

1824 ward Rosloffsky in Paris von Ludwig XVIII. aufs Freundlichste empfangen und von der ganzen vornehmen Welt aufs Eifrigste gesucht. Er schrieb in dieser Zeit ein *tableau de la cour de France*, voll der sinnreichsten Einfälle und der pikantesten Anekdoten; das Buch wurde zwar bei Deleure gedruckt, doch auf Anrathen seiner Freunde, die es zu kühn, zu gewagt fanden, nicht publicirt. Die Angelegenheiten der iri-



Kosloffsky.

schen Katholiken beschäftigten den Fürsten ganz besonders, er nahm den lebhaftesten Antheil daran und entbrannte über die Wuthrede des Bischofs von Chester (Dr. Blomfield), welche derselbe im Oberhause am 17. Mai 1825 *) gehalten. Der Fürst schrieb eine Entgegnung im Sinne eines Protestanten und betitelte sie: *lettre d'un Protestant d'Allemagne à Monseigneur l'évêque de Chester*, — man vergesse aber nicht, daß Rosloffsky selbst Katholik war! 1825 erschien der Fürst schon in Berlin, die Abendzirkel bei Barnhagen durch Wiß und Geist belebend; natürlich mußte für eine solche Persönlichkeit Frau v. Barnhagen eine unwiderstehliche Anziehungskraft haben. Die geistreiche Frau schildert den Fürsten mit wenig Worten auf das Treffendste, wenn sie sagt: **) »Wir haben einen sehr originellen, verstandvollen Fremden hier: Fürst Rosloffsky, Russe, gewesener Gesandter in Turin, Stuttgart, Karlsruhe; in Frankreich, England, Italien zu Hause; voller Leben und Geist. Er ist weit über die sogenannte große Welt hinaus; bedarf ihrer aber, so wie großer Conversationen, und eines großen Interesses. Seine Geburt öffnet ihm alle Salons, da hat er die große Welt, die große Conversation macht er dort selbst, und

*) Die Anlage A theilt dieses merkwürdige, für die neueste Zeit wieder wichtig und interessant gewordene Aktenstück mit.

**) Rachel. Ein Buch des Andenkens für ihre Freunde. Berlin 1834. Bd. III. S. 179.

für sich allein; und bei seinem ungeheuern gesellschaftlichen Ehrgeiz schafft er sich, eben so für sich allein, auch ein großes Interesse mit kleinen Mitteln.« Aber auch Rosloffsky war tief ergriffen von dem Gemüthe und dem Geiste dieser seltenen Frau und er schrieb ihr bei seiner Abreise die gewichtigen Worte, welche ich auch als Facsimile diesem Buche beifüge: »Je suis bien aise de ne vous avoir pas trouvée. J'évite des sensations pénibles, et cela en aurait été une pour moi que de prendre congé de vous. Que les bénédictions du ciel reposent sur vous, qu'elles vous soutiennent, qu'elles vous éclairent, qu'elles vous donnent la force de traverser doucement le chemin qu'il y a à faire! — Quant à moi, si je n'avais pas des devoirs sur la terre, je vous jure, que je n'y tiendrai guère. Faites que j'entende parler de vous. Ne cherchez pas le bonheur, car il n'y en a pas; continuez à faire tout le bien que vous faites, continuez à pardonner, comme vous avez toujours fait, et les prières du pauvre comme celles de l'amitié pénétrant droit au ciel. Adieu.«

In Berlin war Rosloffsky besonders bei dem Könige Friedrich Wilhelm III. sehr beliebt. Er machte durch seine Eigenheiten, sein frankes Wesen und seine geistreiche, witzige Redefülle großes Aufsehen; die Einen ärgerten sich daran, die Andern vergnügten sich damit, und die Gescheidten und Freisinnigen freuten sich der oft kühnen Wahrheiten, die er in seiner drolligpräch-

tigen Manier oft unbefangen vorbrachte. Hof und Stadt aber ergöhten sich besonders an den heißen Gegenantworten, mit denen er gegen die Höchststehenden nicht karg war, besonders wenn sie ihn, wie der Herzog von Cumberland zu thun beliebte, durch Angriffe herausforderten. Fürst Rosloffsky war viel verliebt und gab, da Eitelkeit ihn zu dem Glauben gebracht: er sei dem weiblichen Geschlecht sehr gefährlich, oft zu spaßhaften Auftritten Anlaß. Für die Blondinen empfand er besonders ein großes Interesse; eine gluterfüllte Begeisterung erfüllte ihn für die Erbgroßherzogin von Mecklenburg, eine Tochter unsres hohen Königshauses; diesem Enthusiasmus verdanken wir die Mittheilung des Bruchstückes aus seinen Denkwürdigkeiten*), wodurch er sich der Prinzessin angenehm zu machen hoffte. — An Paradoxen war er reich, wenn das Gespräch auf das weibliche Geschlecht kam; so hörte man ihn behaupten: nur Kutscher und deren Frauen könnten sich treu bleiben. Oft wenn er die hohen und höchsten Gesellschaften verlassen, liebte er es, noch Bälle der Handwerksgefallen und Dienstboten zu besuchen, versichernd: daß er in solchen Gesellschaften besonders gern Zuschauer sei, dort sei die meiste Menschenkenntniß zu erwerben. Hochstehende Freunde, denen er empfohlen war, die ihn aber zu jenen Bällen ihrer Stellung we-

*) Zuerst abgedruckt in: Krieg, Literatur und Theater. Mittheilungen zur neueren Geschichte von Dorow. Leipzig, Ph. Reclam jun. 1845. 8.

gen nicht begleiten mochten, übergaben den Fürsten dann der Obhut eines Dieners, welcher ihn in die Gesellschaftslocale der untern Volksklassen führen mußte, wo er beobachtend und vergnügt bis zum anbrechenden Morgen verweilte. — Im Jahre 1830 finden wir Rosloffsky in den Niederlanden, gleichmäßig in Freundschaft mit dem Prinzen von Oranien und mit dem General v. Haken, bemüht beide Partheien zu vereinigen; diese Vermittelung scheiterte aber an der Gewalt der Begebenheiten! Er veröffentlichte in Gent seine Briefe an den Herzog von Broglie. Hauptzweck dieser Schrift war darzuthun, daß die Minister Karls X. nicht zu gleicher Zeit könnten gerichtet und verurtheilt werden; mit Vergnügen wird man diese geistreichen Briefe lesen.

Nach Paris zurückgekehrt, beschäftigte er sich viel mit Mathematik und arbeitete — wie ein Freund schreibt — »eine Abhandlung über das Studium des sections coniques en relief et fit construire dans ce but un appareil, dont il fit hommage au grand Duc héréditaire de Russie; il composa aussi un traité semblable pour la demonstration de la géometrie descriptive.« Fürst Rosloffsky verließ 1834 Frankreich, um nach Rußland zu gehen, berührte auf dieser Reise Warschau, um seinen vieljährigen Freund, den Fürsten Paskewitsch wieder zu begrüßen. Doch dasselbst traf ihn gleich nach seiner Ankunft ein großes Mißgeschick. Den Kutscher, welcher ihn zum Mittagessen beim Statthalter führen sollte, überfiel plötzlich eine

Gehirnaffektion, und statt Pferde und Wagen zum Schloß, lenkte er dieselben gegen einen Abgrund; der Fürst stürzte, wohl 40 Fuß hoch, in denselben; er brach ein Bein und blieb nach diesem Unfall sein Lebenlang hinkend. Bei dieser Gelegenheit gab Rosloffsky abermals den Beweis, wie sehr das Geistige über das Körperliche bei ihm herrschend war! Als er nach diesem Sturz ganz zerschmettert in ein nahe Haus gebracht wurde, waren der Mann und die Frau des Hauses völlig erstarrt in Staunen und Furcht über den Ankömmling, und meinten, er müsse mit dem Teufel im Bunde stehen, weil er noch lebe und nicht den Hals gebrochen; sie betrachteten ihn daher mit abergläubischem Entsetzen, und Rosloffsky, als er ihre Gesichter sah, fiel in das unwiderstehlichste Lachen. Die herzugekommenen Leute, die den Fürsten kannten und zerschmettert daliegen sahen, riefen sogleich nach Ärzten, Boten wurden deshalb abgesendet. Rosloffsky aber, noch stets im Lachen, winkte mit der Hand, und rief: »avant tout il me faut un peintre! faites chercher un peintre, et qu'il arrive vite, sans cela ces deux figures m'échapperont; oh cette expression est unique; mes amis, un peintre, avant tout un peintre! Und dabei hatte er — wie gesagt — das Bein gebrochen, alle Glieder gequetscht und litt die größten Schmerzen. Dieser Unglücksfall fesselte ihn über ein Jahr an Warschau. 1835 erschien er endlich, nach 22jähriger Abwesenheit, in St. Petersburg, hatte jedoch

trotz dieser langen Zeit seine Muttersprache so wenig vergessen, daß er in derselben sogar für ein dortiges Journal mehrere interessante Abhandlungen über Dampfmaschinen schrieb. Während seines Aufenthaltes in Petersburg erfreute er sich ganz vorzüglich der Huld der Großfürstin Helene und ihres erlauchten Gemahls, des Großfürsten Michael. Die hohe Frau sah den Fürsten täglich, widmete dem geistvollen Manne das größte Interesse und blieb nach seiner Abreise mit ihm in lebhafter Korrespondenz. Auch der Kaiser bezeugte sich ihm gewogen und ergözte sich an Rosloffsky's geistreicher Unterhaltung. Der Fürst befand sich einst in einer Gesellschaft, wo unvermuthet der Kaiser eintrat; Alles erhob sich, und auch Rosloffsky suchte aus seinem Lehnstuhl sich aufzurichten, aber ehe er dies zu Stande brachte, war schon der Kaiser auf ihn zugetreten, legte ihm beide Hände auf die Schultern, und hieß den Gebrechlichen ruhig sitzen bleiben; dieser bemühte sich auch ferner nicht, sondern blickte lächelnd in das Gesicht des Kaisers, und sagte: »Comment pourrais-je me lever, quand soixante millions pèsent sur moi?« Das Wort gefiel, und indem es schmeichelte, deutete es doch zugleich ein Zwangsverhältniß an, das auch in der Gnade nicht zu vergessen war.

Fürst Rosloffsky erhielt endlich wieder eine dienstliche Stellung in der Umgebung des Fürsten von Warschau, seines Gönners und Freundes, welche ihm Muße gewährte, seine mathematischen Studien eifrig fort-

zusetzen; ununterbrochen erfreute er sich des Vertrauens und der Freundschaft des Statthalters, und konnte daher bei seinem trefflichen, großmüthigen Herzen, kräftig und erfolgreich, seinen ganzen Einfluß anwenden, um das Schicksal der ungerecht verfolgten Polen zu mildern. Daher ist sein Andenken den Bewohnern Warschaus stets theuer und werth: große, edle Dienste hat Rosloffsky der unglücklichen Nation geleistet!

1837 begrüßte der Fürst bei seinem kurzen Aufenthalt in Töpliz zum letzten Mal den König Friedrich Wilhelm III., der ihn gern auf der Promenade sprach; als derselbe eines Morgens den Fürsten sitzend antraf, dieser sich erheben wollte, bekam der Stuhl nach hinten das Uebergewicht und der alte franke Mann fiel über; der König eilte liebevoll zu und half selbst dem Unbehilflichen wieder auf die Füße. Auch den Fürsten Metternich, Marschall Marmont, Alexander v. Humboldt sah er zum letzten Mal; er machte nach diesem Aufenthalt in Töpliz noch einen Durchflug durch das südliche Polen; ein Rechenschaftsbericht von dieser Reise an den Fürsten Paskevitch über die Schmelzhütten, Hammerwerke, Steinkohlen- und sonstigen Bergwerke des Gouvernements ist von ihm vorhanden, der mit großem Talent und bewunderungswürdiger Umsicht abgefaßt, leider aber Manuscript geblieben ist.

Später machte der Fürst noch zwei Mal Reisen nach Petersburg, bei der letzten traf er mit dem Marquis von Custine auf dem Dampfboot Nicolas I. zusammen;

Letzterer hat uns über dieses Zusammentreffen ausführlichen Bericht in seinem so berühmt gewordenen Werke über Rußland abgestattet. Wenn es im ersten Augenblick nicht passend erscheint, bei dieser Gelegenheit das Werk des Marquis zu erwähnen, man dessen Indiskretion und die Gehässigkeit, womit er Rußland behandelt und empfangene Freundlichkeit belohnt, auch höchlich tadeln muß, so würde mit Recht ein Vorwurf später zu machen sein, fehlten in dieser Schilderung die geistreichen Gespräche, Urtheile und Weltansichten, welche Fürst Kosloffsky in so reichem Maasse gegen den lebenswürdigen Franzosen spendete und welche, wenn auch bei so manchen Extravaganzen, doch einen tiefen Blick in des Fürsten ganze Denk- und Sinnesart thun lassen: man darf es übrigens nicht vergessen, daß es Herzensergießungen unter vier Augen waren, nicht für die Oeffentlichkeit bestimmt. Die Mittheilung mag daher Marquis Custine verantworten! Der Fürst erhielt endlich noch die Erlaubniß, zur Stärkung seiner Gesundheit nach dem Rhein gehen zu dürfen; er starb in Baden den 26. October 1840 in seinem 56. Jahre; sein Tod wurde hauptsächlich durch eigenmächtig aufgelegte kalte Umschläge bei fließenden Hämorrhoiden veranlaßt, wodurch zu der chronischen Wassersucht ein acuter Anfall trat.

Des Fürsten Ueberreste ruhen auf dem alten Kirchhof zu Baden-Baden, wo ein wundersames Kreuz raget, welches das letzte Werk eines zum Tode verurtheilten

Meisters war. Russische Landsleute haben ihm das Denkmal errichtet, nicht weit von der Stätte, wo unser trefflicher Dichter L. Robert und seine schöne Frau ruhen. An Kosloffsky's Sterbelager waren seine Tochter, sein Sohn und deren Mutter, eine Italienerin, die mit dem Fürsten lange Jahre heimlich verheirathet war. Die Tochter erhielt, durch des Kaisers Gnade, bis zu ihrer Verheirathung eine Pension von 5000 Papier-Rubel.

Fürst Kosloffsky hat sehr viel geschrieben, seine diplomatischen Depeschen galten als Meisterstücke; leider ist sehr wenig von ihm gedruckt und auch diese kleinen Broschüren so gut als handschriftlich zu betrachten, denn sie sind verloren, untergegangen, Niemand wußte vom Autor, Niemand, daß Kosloffsky der Autor war! Der Fürst unterhielt eine eben so lebhafte, als zahlreiche Correspondenz mit unsern berühmtesten Zeitgenossen und mit vielen Souverainen; ein unerseßlicher Verlust ist es wohl zu nennen, daß von diesen unzähligen Briefen aus allen Theilen des Erdkreises sich fast nichts erhalten hat: es lag in des Fürsten angeborener Sorglosigkeit. Er schrieb und sprach mit großer Leichtigkeit, mit bewunderungswürdiger Eleganz und Originalität das Russische, Französische, Englische, Italienische und Deutsche, auch der lateinischen Sprache war er durchaus mächtig; in seinen spätern Jahren studirte er die polnische Sprache, in welcher er auch ausgezeichnete Fortschritte gemacht haben soll. Zahlreiche Freunde fühlten

tief den unerseßlichen Verlust; bezaubernd durch seine Unterhaltung, wußte er mit unauflösliehen Banden Alle an sich zu fesseln, welche ihn näher kennen lernten. Bei seiner umfassenden Gelehrsamkeit, einem sehr feinen Geist und der Gabe der Rede und eines hinreißenden Vortrags, besaß er ein außerordentliches Gedächtniß. Doch alle diese glänzenden Eigenschaften — versichern Alle, die ihm näher standen — wurden durch das vorzügliche Herz, welches er besaß, aufgewogen: er war stets bereit zur Vertheidigung des Schwachen, des Unterdrückten gegen die Macht, gegen die Gewalt!

Das diesem Buche vorgesezte Portrait ist nach einem Miniaturbilde gefertigt, dem leider die Lebendigkeit und die Freundlichkeit im Ausdruck fehlt, welche den Verstorbenen so sehr auszeichneten, — eine Freundlichkeit, die aus tiefster Seele kam; doch bei längerer Betrachtung genügt es denen, die den Fürsten in den vielfachsten Stimmungen gesehen. Rosloffsky wollte dem Maler aus unbezwinglicher Ungeduld nicht die eine noch erforderliche Sitzung gewähren. Das Bild war für einen ihm sehr theuern Freund bestimmt; ehe er zur Abreise, zur Trennung in den Wagen stieg, sendete er es demselben mit den Worten des Horaz:

et amara lento

temperat risu;

er hatte das temperet bei Horaz in das auf das Bild selbst passendere temperat verwandelt.

Lettre d'un Protestant d'Allemagne à Monseigneur l'évêque de Chester.

(1825.)

Monseigneur!

Etrangers à la lutte que les passions religieuses ont malheureusement pu faire naître dans un pays aussi éclairé que la Grande-Bretagne, nous nous serions abstenus d'adresser à Votre Grandeur ces humbles remontrances, s'il ne nous eût point été démontré que la nuit du 17 mai, loin d'être un sujet de douleur pour les catholiques d'Irlande, devra être pour eux, après quelques momens d'irritation, un sujet de triomphe et de ravissement, si en effet ils sont aussi bigots que Votre Grandeur et ceux qui partagent son opinion l'ont soutenu. Telle

Anlage A theilt die Rede des Bischofs mit.

est au moins, Monseigneur, l'impression que la discussion de la Chambre des Pairs a produite sur le petit nombre de fanatiques de cette religion qui vivent au milieu de nous; et s'il est vrai que les doctrines répugnantes à l'humanité et au bon sens peuvent nuire dans l'opinion publique à une profession religieuse autant que les crimes les plus affreux, nous ne pouvons, dans notre douleur, nous dissimuler que, de la même manière qu'on oppose constamment aux catholiques la journée de la Saint-Barthélemy, on pourra nous opposer désormais les discours fanatiques que plusieurs de nos confrères d'Angleterre ont prononcés en faveur de l'intolérance.

Nous ne pouvons sérieusement croire, Monseigneur, nous n'osons pas même soupçonner que l'arrière-pensée de Votre Grandeur ait pu être d'avilir la religion protestante, de la présenter sous les formes les plus odieuses, de la déshonorer, en prétendant qu'elle seroit ébranlée du moment même où elle seroit privée des richesses qui la soutiennent, et où le gouvernement lui ôteroit le monopole. Non, Monseigneur, telle n'a pu être l'intention de Votre Grandeur; et nous ne doutons point que lorsqu'elle aura réfléchi sans passion au mal que ses paroles doivent faire à ses confrères en religion; lorsqu'elle aura considéré que, par inadvertance sans doute, elle met dans les mains des catholiques les mêmes armes dont nous nous sommes

servis contre eux avec tant de succès dans le seizième siècle, que son discours contient mot pour mot les doctrines que nous avons victorieusement combattues au commencement de la réformation; si vous daignez, disons-nous, Monseigneur, réfléchir au mal incalculable que de semblables doctrines, professées par un des apôtres de notre croyance, peuvent produire; au dégoût et à l'horreur qu'elles devront inspirer; au faux jour qu'elles peuvent jeter sur la réformation, nous ne doutons point que, donnant un exemple d'humilité apostolique, Votre Grandeur n'hésitera pas à guérir, par une rétractation solennelle, les blessures profondes que son langage doit porter à notre cause. Nous avons vainement cherché, Monseigneur, à distinguer dans vos paroles l'homme d'Etat du théologien. Et avec quelle joie n'aurions-nous pas saisi tous les moyens d'attribuer à la prévoyance inquiète de l'un des opinions, qui sont directement contraires à la charité évangélique de l'autre! Mais tous nos efforts pour apporter ce correctif à l'effet désastreux de la nuit du 17 mai sont restés impuissans, et nous n'osons entreprendre devant le tribunal de l'opinion du jour et des siècles, une tâche qui est évidemment au-dessus des forces humaines. Quelques considérations, Monseigneur, vous convaincront de cette impossibilité.

Cette partie de l'Europe, Monseigneur, que mylord Colchester appela confusément le continent, est

partagée en différens pays, tels, par exemple, que la France, l'Autriche, la Prusse, les Pays-Bas, la Suisse etc., qui ont chacun un différent régime de gouvernement. Cette distinction, Monseigneur, qui n'est pas une grande nouveauté pour nous, devient pourtant de la plus haute importance, lorsqu'on a entendu mylord Colchester, tenir le langage suivant: »On vous a engagés, dit Sa Seigneurie, à jeter les yeux sur ce qui se passe sur le continent; mais la méthode abrégée (*summary manner*) qu'on y emploie pour faire le procès à un homme, rend cette comparaison inapplicable à l'Angleterre. *Dans les pays* où les souverains sont despotes, un danger qui peut se présenter est facilement comprimé, et la puissance souveraine déjoue ainsi les projets de la déloyauté.« (Voyez le *Courier* du 18. mai.) —

Cette assertion qui, au milieu de tant de théories étranges, religieuses et politiques, qu'on a recueillies cette nuit, aura passé probablement sans qu'on y fît attention, comprend deux choses distinctes: un fait et un raisonnement.

C'est à la postérité et à ses concitoyens de juger un pair d'Angleterre dont l'opinion, exprimée en d'autres mots, équivaut à ceci: »Vous êtes placés, mylords, dans une alternative; choisissez ou de la liberté sans tolérance, ou de la tolérance sans liberté.« Ce n'est point à nous de discuter jusqu'à quel point un dilemme aussi odieux doit plaire à la partie éclai-

rée de la Grande-Bretagne; mais il nous appartient de déclarer que la base de ce gothique édifice est entièrement imaginaire; qu'il est très-erroné de dire que dans tous les pays du continent où les deux religions sont également tolérées, on puisse faire le procès à un homme d'une *manière abrégée*; qu'il est encore plus erroné de confondre tous les gouvernemens du continent sous une seule forme, sans qu'il y ait même le moindre prétexte à appeler despotiques les gouvernemens des Pays-Bas ou de la Suisse. Nous engagerions sans doute Sa Seigneurie, à faire un voyage sur le continent en question, si elle vouloit au préalable se livrer à l'étude de quelques langues étrangères, pour mieux juger des gouvernemens et des pays; car dans le cas contraire, nous nous garderions bien de donner un semblable avis, de peur qu'à son retour en Angleterre, elle ne rapportât des notions semblables à celles qu'elle a recueillies en Italie, et qu'elle a développées ensuite dans un de ses savans discours dont toute l'Europe est restée émerveillée. Nous craindrions en outre que cette foiblesse de mémoire, qui prête à Bossuet *) une oraison funèbre qui fait la gloire de Massillon, deux

*) Lord Colchester prétend que c'est Bossuet qui a prononcé l'oraison funèbre de Louis XIV. (Voyez *le Courier* du 18 mai); mais que ne prétend-il point? (Voyez ses op. sur l'Italie).

hommes complètement opposés de génie et de caractère, ne nuisît à cette clarté qu'il est nécessaire d'apporter dans la classification des faits, et qu'après son voyage Sa Seigneurie ne confondît également ce qui se passe dans différens pays sous le nom générique de *continent*. Ainsi, perdant tout espoir de convertir mylord Colchester à la croyance que sur le continent il y a différens régimes de gouvernemens, nous nous bornons ici à certifier que, pour nous autres au moins, le fait est très-avéré.

Nous allons plus loin, et nous pouvons assurer à Votre Grandeur qu'il est également certain pour nous que l'Angleterre n'est *pas la seule*, qui ait eu à soutenir des luttes religieuses, aussi insensées que sanglantes, dans des siècles moins éclairés; que ce n'est que dans les discours des amis de l'intolérance en Angleterre que nous avons trouvé avec surprise une semblable distinction employée comme un argument; que jusque là il nous a été constamment enseigné qu'aucun pays n'a été agité par des guerres religieuses aussi longues et aussi fatales que l'Allemagne; que, lorsque tout se soumettoit presque sans secousse à la volonté de Henri VIII., l'empereur Charles-Quint livroit des combats, et traînoit captifs après lui les princes protecteurs de la réformation; qu'enfin la guerre de Trente-Ans est une époque de calamités unique dans son genre.

Ces vérités historiques étant une fois établies, il

est évident, que si les argumens tirés du passé pouvoient influencer sur un homme d'Etat dans un siècle plus éclairé, et justifier la rigueur intolérante et jalouse de ses opinions, c'est plutôt en Allemagne et dans les Pays-Bas qu'en Angleterre qu'on pourroit expliquer, dans un homme d'Etat, par cette nécessité politique que Milton appelle, dans *Satan, the Tyrant's plea*, des sentimens qui répugnent à l'humanité.

En effet, Monseigneur, l'origine même de la grandeur des maisons de Hohenzollern et d'Orange tient à la réformation, comme la prépondérance de la cour impériale, à l'affection de la catholicité. Cependant un ministre ou un homme d'Etat qui s'aviseroit, dans un de ces pays, d'énoncer une opinion intolérante, et d'appeler les catholiques papistes, ou les réformés hérétiques, seroit non seulement exclu du conseil de son souverain, mais accablé de mépris par tous les gens éclairés de sa croyance; et si par hasard il existoit une loi insensée qui rendît indispensable à tout serviteur de déclarer dans son serment de fidélité ce qu'il croit de l'eucharistie, de l'adoration des images, du culte des saints, et d'autres dogmes semblables, et qu'un homme d'Etat voulût sérieusement rétablir ou défendre de telles reliques de la barbarie, on le croiroit privé de la raison, et il ne seroit pas envisagé autrement qu'un médecin qui ne voudroit pas saigner son malade de peur de diminuer pour toujours la masse de son sang, parce que jadis on

étoit bien persuadé que tel étoit l'effet de la saignée. Il n'y a plus de village en Allemagne, Monseigneur, où il seroit permis à un tel homme d'exercer sa profession.

D'après ces considérations, il nous est impossible, à notre grand regret, de mettre sur le compte de l'homme d'Etat, un langage que nous voudrions bien ne point attribuer au ministre de l'autel. D'ailleurs, ce déluge de pétitions ecclésiastiques, ces diacres, ces archidiares, ces chanoines, ces doyens, qui, sans aucune retenue, sont venus se présenter à la Chambre des Pairs, comme supplians en faveur de l'intolérance, ne nous laissent malheureusement aucun doute sur le mobile de semblables scandales pour la chrétienté.

Nous savons, Monseigneur, ce que des prêtres se sont permis en Egypte et dans Rome païenne; nous savons qu'on en a vu qui, égarés par la même intolérance, ont allumé le bûcher des auto-da-fé; nous connoissons aussi malheureusement l'histoire de Calvin et celle de Henri VIII. dans sa capacité religieuse; mais il nous étoit permis d'espérer que le tems étoit passé où l'on oseroit offenser ainsi l'opinion publique de l'Europe civilisée; il nous étoit permis de croire, Monseigneur, que le seul ridicule auquel un homme s'expose en se montrant si zélé pour le bien de sa patrie, dans une cause qui est évidemment celle de sa bourse, le ridicule ineffaçable de ces prétendus plaidoyers en faveur de la chose publique, qu'on ap-

pelle vulgairement *pro domo sua*, auroit dû arrêter ce torrent.

Il est de fait, Monseigneur, que si des ecclésiastiques français ou autrichiens eussent, de nos jours, présenté à leurs gouvernemens des pétitions, afin de priver les dissidens des privilèges politiques attachés à la qualité de citoyen, nous ne doutons point qu'un cri d'indignation publique n'eût fait justice de l'impudeur d'une semblable demande.

Il a donc fallu, Monseigneur, pour notre profonde contrition, que la réformation vît un scandale que le catholicisme n'oseroit plus donner, et nous engageons Votre Grandeur à réfléchir aux suites d'un malheur aussi affreux; persuadés que, quel que soit votre attachement à la patrie, il ne peut point, comme prêtre, vous rendre indifférent aux périls et à la diffamation auxquels vous avez volontairement exposé, par votre langage, cette réformation dont vous devez être un des plus fermes appuis.

En examinant ce discours fatal, nous passerons légèrement, Monseigneur, sur la diction et l'arrangement. Nous regrettons sans doute que la mémoire de Votre Grandeur soit chargée de morceaux poétiques qui ne sont pas le mieux choisis, et nous le regrettons d'autant plus que, dans votre illustre patrie, Monseigneur, les grands orateurs se sont particulièrement distingués par l'élégance de leurs citations, et que les Pitt, les Fox et les Canning ont toujours eu soin

d'embellir leurs discours, non seulement par des souvenirs des auteurs classiques, mais encore par les plus beaux morceaux de ces auteurs.

En examinant ceux dont Votre Grandeur a parsemé son oraison, nous avons pensé qu'il n'eût pas été surprenant que ses savans collègues, impatientés de semblables choix, se fussent écriés avec la reine Catherine :

»O good mylord, no latin!«

Nous avons déploré pour elle le choix de ce *fixo gutture frumant*, qu'il a plu à Votre Grandeur de citer, et qu'on n'a guère envie de retenir, et nous aurions aussi préféré, par amour de la belle latinité, qu'au lieu de *hic fons et origo malorum*, elle eût appelé des vers bien plus purs d'Horace exprimant la même idée :

Hoc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit.

Nous n'avons pas non plus été fort émerveillés de cette comparaison de la marmotte avec le despotisme assoupi, et encore moins de cette métaphore humorique prêtée à ses adversaires : Je rosse le Chancelier, et non lord Eldon. »I beg leave to administer to your Lordship a knock on the head.« (Voyez le *Courier*.) Si le sujet étoit moins grave, et votre personne moins vénérable, Monseigneur, nous

appliquerions hardiment à ces passages et à d'autres semblables le humili sermone tabernas, et nous insisterions sur ce point, que le caractère de l'orateur et surtout celui du sujet requéroient impérieusement plus de goût dans le choix des figures, et plus de noblesse dans le langage.

Mais notre affliction, Monseigneur, ne nous rend point injustes, et nous sommes prêts à admettre l'apologie que Votre Grandeur peut offrir aux amateurs de la véritable éloquence sur les défauts oratoires de son discours. Nous avouons franchement qu'il seroit injuste et déraisonnable de lui en faire un reproche individuel : nous savons avec toute l'Europe que ce défaut d'éloquence ecclésiastique chez le peuple le plus éloquent parmi les nations modernes, cette absence de génie littéraire dans une seule classe tiennent, à ce qu'il paroît, beaucoup moins aux individus qu'au banc que vous occupez dans la Chambre.

En effet, Monseigneur, si l'Angleterre domine par l'abondance de ses capitaux et le perfectionnement de son industrie tous les marchés de l'univers, elle domine de nos jours bien plus encore le goût de l'Europe par sa littérature. Non seulement ses poètes, mais tous ses illustres prosateurs sont traduits dans toutes les langues ; et, ce qui est plus remarquable encore, ces traductions, quoiqu'il y en ait d'excellentes, sont depuis quelques années moins lues à mesure que les éditions originales s'impriment et se mul-

tiplient en des formats divers dans tous les coins de l'Europe. Shakespeare, Milton, Byron, Moore, Robertson, Hume, Adam, Smith et tant d'autres, sont presque aussi soigneusement étudiés sur le continent qu'en Angleterre même. Il n'y a pas un homme instruit, contemporain des grands hommes qui ont placé la tribune anglaise à côté de celle de la Grèce, qui n'ait retenu nombre de morceaux éloquens qui ont illustré le règne précédent et celui de Georges IV.; mais il existe une seule branche qui n'offre aucun aliment à cette avidité croissante des amateurs pour la littérature anglaise, et depuis le docteur Blair et les commérages amusans de l'évêque Burnet, les traducteurs et les éditeurs européens, ne peuvent découvrir aucun ouvrage remarquable d'une plume ecclésiastique. Il nous répugne, Monseigneur, d'admettre la supposition de quelques écrivains catholiques, qui soutiennent que cette invincible stérilité tient à la sécheresse de notre croyance, et Votre Grandeur préférera sans doute que nous l'expliquions plutôt par les nombreux soins domestiques auxquels la vie des révérens prélats est consacrée, leurs travaux politiques dans la Chambre, et surtout l'immense administration de leurs propriétés. Placés entre une explication odieuse pour la réformation, et une autre plus douce et plus raisonnable, vous trouverez sans doute louable, Monseigneur que nous préférions la dernière, et que nous disions avec Horace :

... An, haec animos aerugo et cura peculi
Cum semel imbuerit, speramus carmina fingi,
Posse linenda cedro et levi servanda cupresso?

Ainsi, mettant de côté l'examen de votre discours quant au goût et à l'éloquence, nous n'offrirons à Votre Grandeur nos observations que sur ses principaux raisonnemens, surtout en tant qu'ils nuisent à l'honneur, à la gloire et même au bien-être de la religion protestante; nous ne nierons aucun fait que Votre Grandeur a avancé, et nous prendrons pour bonnes, toutes les données qu'elle a admises.

La première chose qui nous frappe dans le discours de Votre Grandeur, est son étrange récrimination à l'égard des pairs laïques de la Chambre. Et qu'y a-t-il donc de blâmable dans ces seigneurs de veiller à la sécurité de leurs possessions? Qu'y a-t-il de blâmable à ce qu'ils attachent la garantie de cette sécurité à la noble intention de faire jouir tous les sujets du roi de la Grande-Bretagne des mêmes privilèges? Mais Votre Grandeur a-t-elle songé au péril d'un aveu ainsi échappé, que les ministres de l'autel tiennent avec la même ténacité à l'aisance de leur vie sur cette terre? Croit-elle que les protestans de toute l'Europe, de l'Angleterre, quoi? même les plus bigots et les moins éclairés de ses ouailles, ne feront point cette réflexion, qu'au moment même où elle s'escrimoit ainsi, les évêques catholiques de l'Eglise gallicane supprimoient avec une admi-

nable sagesse, dans le rituel du sacre de leur roi, tout ce qu'il y avoit d'exclusif en faveur du clergé, et qu'ils ne placeront point à côté de ce tableau celui d'un évêque protestant animé d'une fureur athlétique pour la défense des privilèges exclusifs de son corps ?

La richesse du clergé français, Monseigneur, a fait bien du mal à ses illustres membres; l'injustice ne les a point épargnés, et l'on sait pourtant que tous les pauvres de la France, où il n'existoit point de *poor rates* à la charge des propriétaires, n'étoient soutenus que par les aumônes infinies de ce clergé aussi libéral qu'isolé. Sera-t-il donc bien édifiant, Monseigneur, de trouver dans un évêque protestant un tel attachement aux biens périssables et corrupteurs de ce monde ?

Cette récrimination est suivie d'un argument encore plus extraordinaire : »Puisqu'il s'agit de droit, qu'importe, dit Votre Grandeur, que les catholiques soient cinq ou six millions d'individus ?« Et elle le dit dans le même moment, où elle soutient qu'il n'y a point de droit politique qui ne puisse être modifié d'après les convenances de l'Etat (on the ground of expediency.) Si donc cette dernière hypothèse est vraie, comment le nombre peut-il être indifférent, et comment peut-on alors reprocher aux adversaires d'en faire valoir l'importance ?

Il se peut, Monseigneur, que l'étude de la théo-

logie dogmatique, et surtout de la théologie exclusive, ne laisse point de temps à celle des mathématiques; mais Votre Grandeur permettra que les hommes, qui ont du respect pour ces dernières, attachent quelque valeur aux nombres.

Un mathématicien vous diroit, Monseigneur, que s'il y avoit deux pays peuplés également de vingt millions d'habitans, que dans l'un il n'y eût que cinq individus dissidens et dans l'autre cinq millions, et que la même question y fût agitée, la raison pour le gouvernement, d'accéder à la demande seroit, entre les deux pays, comme $\frac{5}{20\,000\,000} : \frac{1}{4}$. Votre horreur pour la civilisation moderne, Monseigneur, iroit-elle jusqu'au point d'affronter même les connoissances mathématiques dont notre siècle est si jaloux?

Cette objection aux nombres est suivie de ses observations paternelles en faveur des réformes à produire en Irlande; nous les croyons toutes excellentes, et nous nous garderons bien d'y appliquer un vers célèbre de Shakespeare, placé dans la bouche de la vertu persécutée et appliqué au cardinal Wolsey:

He was never,

But where he meant to ruin, pitiful

Mais ces observations sont terminées par une diatribe indirecte contre la propagation des lumières parmi les classes inférieures.

Non, dit Votre Grandeur, à peu près en ces ter-

mes (Voy. le Courier): »Le paysan irlandais ignoroit les restrictions imposées par la loi aux personnes de sa religion, et accablé de ses malheurs privés, il les eût toujours ignorées sans les intrigues de l'Association catholique (without the deep machinations of the Catholic Association).«

Nous aurions voulu, Monseigneur, n'avoir pas lu ce passage; nous aurions voulu pouvoir douter de son authenticité; mais il a été répété dans tous les journaux et presque dans les mêmes termes. Comment se peut-il, Monseigneur, qu'un évêque protestant puisse publiquement avouer son opposition à ce qu'une vérité, une connoissance quelconque soit répandue? N'est-il pas au nombre de vos devoirs sacrés d'affirmer le contraire, et comment répondrions-nous de tout ce sang versé, de tous ces malheurs et de ces luttes de trois siècles, si la doctrine de Votre Grandeur se trouve si parfaitement d'accord avec celle de nos adversaires du quinzième siècle?

On ne sauroit réellement que penser de ses opinions, et, à moins que les paroles n'aient chez elle un sens différent de celui qu'elles doivent généralement exprimer, les amis zélés de la réformation pourroient craindre que Votre Grandeur n'ait pour but de miner et de détruire la religion protestante. En effet, Monseigneur, un peu plus loin elle va jusqu'à soutenir que trente ou quarante membres catholiques dans

la Chambre des Communes suffisent pour ébranler l'Eglise protestante, et elle finit par une assertion encore plus inouïe, que la Providence ne protégera cette religion que tant que l'Eglise anglicane fera son devoir, c'est-à-dire tant qu'elle restera exclusive et intolérante.

Nous protestons solennellement contre cette conclusion. Nous déclarons qu'il ne dépend pas des évêques anglicans de diriger ainsi les desseins de la Providence; que s'ils font ou non leur devoir, la réformation n'en existera pas moins en Angleterre, comme partout où elle aura une fois été répandue; qu'il est injurieux et diffamatoire pour notre croyance de soutenir que sa sûreté, soit en Angleterre, soit ailleurs, dépende de la richesse ou du bien-être d'un clergé quelconque, et que tant qu'il y aura une Bible à lire, des hommes véritablement pieux à prêcher, et la raison à suivre, la réformation n'aura rien à redouter des trente membres catholiques, mais certainement du scandale et du dégoût que feront naître dans quelques âmes moins fortes que bienveillantes, les discours attentatoires de ses prétendus zélateurs.

Pour terminer ce pénible examen, nous ajouterons que nos professeurs de morale apprendront sans doute avec surprise que Votre Grandeur soutienne, sans aucune distinction, qu'il n'y a point de serment qui ne soit obligatoire, et que par conséquent un homme qui

auroit prêté celui de devenir assassin, seroit tenu à le remplir.

Daignez, Monseigneur, daignez relire vous-même ce discours qui doit affliger le coeur de chaque protestant éclairé, et que vos propres réflexions et vos vertus viennent à notre secours, afin que, par une honorable rétractation, vous rassuriez nos âmes agitées, nos doctrines compromises, et notre charité attaquée.

En attendant, Monseigneur, il nous importe de ne laisser aucun doute sur nos sentimens. Ecrivains obscurs, ce n'est pas sur notre talent que nous reposons notre espoir d'être lus; mais notre sujet est si grave, si important pour la réformation en général, que nous ne pouvons croire que cet écrit reste inconnu; et si nous osions prêter à nos coréligionnaires des sentimens qu'ils ne partageassent point, nous ne manquerions pas d'être solennellement désavoués.

Nous déclarons donc, Monseigneur, que si nous connoissions les sentimens et la doctrine de tout ce qu'il y a d'éclairé dans la nombreuse population protestante de l'Allemagne, il n'y en a pas un qui se refusât de signer la déclaration suivante :

»Que tous les pieux dissidens de l'Eglise catholique en Allemagne ont adressé des prières au Ciel,

» afin que l'oeuvre sainte commencée par la majorité
» de la Chambre des Communes soit accomplie, et
» que cette tache de persécution et d'intolérance soit
» enfin effacée des annales de la réformation; que tels
» seroient leurs sentimens fondés sur la connoissance
» intime de leur religion, quand même aucune consi-
» dération, aucune sollicitude fraternelle ne seroit ve-
» nue militer en leur faveur; que, de plus, considé-
» rant que la majorité des gouvernemens établis en
» Europe, ne sont point de leur croyance, l'humanité,
» la sympathie, la fraternité religieuse leur imposent
» un devoir sacré de ne point perdre de vue que leurs
» coréligionnaires pourroient tôt ou tard, et plus ou
» moins souffrir de toute doctrine intolérante qu'ils
» pourroient professer: car comment réclameraient-ils
» pour eux l'égalité des droits politiques, comme fon-
» dée sur la raison et sur la justice, si on leur mon-
» troit que là où ils sont plus forts, ils se rendent
» également coupables de ces haines et de ces sen-
» timens hostiles si contraires à la morale de notre
» Seigneur; qu'ils regardent comme une profanation
» abominable de faire de la maison de Dieu un lieu
» de conciliabules, un antre de conspiration au préju-
» dice de leur prochain en général, et à *fortiori* des
» chrétiens, leurs frères; qu'ils désavouent comme
» étrangères à leur morale et à leur foi les erreurs, les
» fausses doctrines, les expressions haineuses que l'in-
» térêt individuel, en abusant du nom de Dieu et de

»celui de la religion, a apportées dans la défense
»d'une cause qu'ils méconnoissent pour être celle de
»la religion protestante; qu'ils ne peuvent enfin ex-
»pliquer entièrement l'existence de ce malheur, que
»comme ces fléaux qui dévastent souvent les pays les
»plus favorisés de la nature, ces morts prématurées
»qui arrachent aux affections des hommes les objects
»les plus justement chéris, ces intervalles de férocité
»ou de foiblesse, qui déparent les plus beaux caractè-
»res, afin que l'homme apprenne à ne point croire à
»la perfection ici-bas. Ils croient donc que la Pro-
»vidence n'a permis l'apparition de ce terrible phéno-
»mène dans un pays qui, sous tous les autres rap-
»ports, est l'honneur, la gloire, le modèle de la civi-
»lisation, que comme un moyen d'avertir l'homme et
»le chrétien de son néant sur la terre.»

Tels sont, Monseigneur, nous n'en doutons point, les sentimens de tous nos pieux confrères; et s'il nous avoit été permis d'exprimer nos vœux près du Parlement d'Angleterre, cette pétition auroit au moins, pour le nombre et le désintéressement, balancé celle de la chapelle de la rue Charlotte.

Mais le temps fuit, Monseigneur, vous le pouvez encore: quelques heures peut-être vous restent pour éloigner de votre tête consacrée, le plus grand des malheurs.

Un guerrier illustre n'a pas voulu descendre à la bassesse de dissimuler la vérité; et grâces lui en soient rendues! Il vous a montré la route dans laquelle vous vous êtes engagé (voyez le discours du marquis d'Anglessea dans le *Courier* du 18 mai); il a prononcé le mot fatal; et ce mot, Monseigneur, est le combat. Nous aurions dû croire, qu'averti par ce discours, chaque ecclésiastique devoit reculer de terreur, et que, quelque porté qu'il y fût d'ailleurs par d'autres considérations, il n'oseroit entrer dans une carrière dont la dernière limite pouvoit être arrosée de sang et de sang chrétien; qu'averti de ce danger, il n'oseroit, disons-nous, coopérer à ramener dans notre siècle des maux qui paroisoient être devenus à jamais étrangers au christianisme!

Si l'inflexible rigueur de la loi devoit frapper malgré elle une seule victime dévouée à la mort à la suite et par cause de votre discours, Monseigneur, songez quel aspect hideux présenteroit à nos frères protestans votre robe ensanglantée

Mais, ici s'arrêtent nos respectueuses remontrances; car nous sommes persuadés qu'éclairée par l'opinion de tout ce qu'il y a d'hommes instruits et bienveillans dans l'Europe entière, dont les sentimens sont à l'unisson avec les orateurs illustres qui ont plaidé dans le Parlement anglais la cause de la civilisation et de la tolérance, et surtout éclairée par

la bonté de son propre coeur, Votre Grandeur n'hésitera point à faire le sacrifice de son amour-propre au sentiment de sa haute vocation et détournera par là des maux qui seroient un sujet de douleur et de honte pour les protestans de toute l'Europe.

Un habitant des bords du Rhin.

Bruchstück aus den Denkwürdigkeiten des Fürsten Kosloffsky.

(1825.)

Fürst Kosloffsky schrieb in seinen letzten Lebensjahren »Denkwürdigkeiten;« das vollständige Manuscript derselben hat bisher noch nicht aufgefunden werden können. Das hier folgende Bruchstück verdankt der begeisternden Bewunderung, welche der Fürst der Erbgroßherzogin von Mecklenburg zollte, seine Entstehung. — Obschon mitten herausgerissen aus dem größern Zusammenhang, und somit ohne Anfang und Schluß, giebt es dennoch ein kleines Gesamtbild, welches besonders durch sein glänzendes Kolorit jeden Leser einnehmen muß.

... et c'est en un mot le seul Souverain de l'Europe qui gouverne gratuitement. Il faut bien distinguer cet état de choses de celui des apanages, ou de ce qu'on appelle ailleurs les biens ou les dotations de la couronne: cette espèce de propriété est toujours plus ou moins une propriété nationale: le Grand Duc de Mecklembourg est tout simplement un grand Propriétaire, qui entretient toute Sa maison et toute Sa cour de Ses propres fonds. L'état ne Lui donne rien, et Ses revenus ne sont point prélevés sur des biens de la Couronne, ou des dotations dont la nation a voulu enrichir Ses maîtres, mais sur des biens héréditaires, acquis soit à Titre onéreux, soit par succession, comme toute propriété privée. Ceci explique pourquoi Ses sujets, pauvres ou riches, aiment également un maître qui ne leur coûte rien, et sert de commentaire à cette phrase ridicule de la dépêche du Maréchal Davoust, que les Meklembourgeois ne sont pas assez civilisés pour apprécier un régime plus conforme à l'esprit du tems.

Dobberan.

Pour arriver à Dobberan, il n'y a point de grande route. De quelque côté que vous veniez, vous traversez de petits chemins fangeux, étroits, passant par des villages assez mal bâtis, et éloignés les uns des autres. A l'uniformité de la plaine, qui est toujours

l'image d'une vie obscure et fatigante, se joint ici ce sentiment pénible du désert, qui révèle à l'homme sa vocation sociale et le besoin de vivre au milieu de ses semblables, quand même ils seroient méchants et farouches. Tout-à-coup, sans vous en apercevoir, vous vous trouvez transporté comme par une puissance magique, au milieu d'une habitation charmante. Ce n'est point une ville, ce n'est point un village, cela n'a pas même l'apparence d'un bain qui ordinairement se trouve enfermé soit par des montagnes, soit par d'autres habitations moins agréables à la vue : c'est un groupe de maisons dans un lieu écarté, qu'une société de gens du monde, assez philosophes pour être dégoûtés du bruit des villes, et assez aimans pour fuir la solitude, semble avoir bâties : on croiroit qu'une conformité de goûts, d'expériences, d'affections les a réunis, et qu'ils ont dit : »fuyons les sots et les méchants, et allons vivre ensemble.« On diroit qu'ils ont chargé un Italien de donner du grandiose et du goût à leur charmante retraite, et un Hollandois d'y soigner cette propreté recherchée, qui indique l'aisance et le bien-être, et sans laquelle les plus beaux palais de l'Italie paroissent autant de souvenirs d'une grandeur qui n'est plus. La maison des jeux, la salle de spectacle, et surtout celle de la Réunion sont bâties avec élégance, et sans ces ornemens ambitieux qui décèlent un goût peu exercé. Les maisons particulières sont toutes jolies, propres,

entourées de terrasses et de petits jardins. Elles sont tellement vitrées, qu'on diroit que l'innocence qui ne craint jamais d'être surprise, a présidé à leur construction. La nature de ce coin du Nord de l'Europe, sans être riche, n'est pourtant pas aussi stérile que les autres contrées de cette partie de l'Allemagne. A gauche vous voyez un bois touffu, où vous pouvez promener vos soucis ou rêver au bonheur, dans une profonde solitude ; à droite, vous avez un parc assez vaste, et une plantation d'arbres fruitiers ; en face une colline cultivée, qui vous rappelle la tâche imposée aux enfans d'Adam. En se voyant au milieu de ces monumens d'une nature bienveillante, on ne croiroit point être à une demi-heure de distance, de cette Baltique à laquelle elle semble avoir partout ailleurs refusé son sourire. L'édifice des bains qui se trouve sur la rive est construit avec soin et avec élégance : je suis fâché qu'on y ait placé une inscription latine, où il y a un jeu de mots. C'est une pensée heureuse que l'espace qui sépare les bains de l'habitation : cette route tous les matins, présente le tableau d'une promenade de la ville la plus peuplée : j'y ai compté une fois plus de cinquante équipages à quatre chevaux. Après l'Angleterre, il n'y en a point de plus beaux en Europe, et les Seigneurs meklembourgeois viennent étaler à Dobberan tout le luxe de leurs magnifiques haras. On voit dans ces voitures des femmes, dont la figure est en harmonie

avec la noble race de leurs coursiers. Il est juste que la beauté ait toujours un char de triomphe, et c'est le seul cas où les yeux du pauvre peuvent être éblouis par un luxe dont son coeur n'est point blessé. Mais ce qui paroît incroyable, si l'on n'a point vu Dobberan, c'est qu'un Prince d'Allemagne ait rêvé l'égalité, et qu'il ait réalisé ce rêve. On dîne et l'on soupe ensemble, dans le même salon, à la même table; on n'y est point par faveur, on y est de droit, parce que chacun paie son modique écot pour sa nourriture, et la table du Prince est une table d'hôte. Le Grand Duc est un homme âgé, d'une stature au dessous de la moyenne, et plutôt maigre : avec ces dehors, on le croiroit peu imposant, et pourtant c'est un des hommes qui inspirent le plus de vénération à Son approche. Sa vieillesse n'a rien d'aride; Sa physionomie est vive et animée, Ses yeux perçans, l'expression de Son visage plein de dignité et de franchise. Il a les manières d'un général français de l'ancien régime, jointes à la bonhomie allemande. Il aime le jeu et les femmes, et l'on remarque avec sympathie dans sa figure, que ce coeur qui est caché, a souvent battu avec violence, et qu'il continue de battre. On seroit tenté de le serrer contre le sien, mais on s'incline avec respect, en se rappelant qu'il est l'objet d'une affection tendre et sincère pour un demi-million de nos semblables. Ce que j'ai remarqué en Lui de plus extraordinaire, c'est

Son éloquence. Il parle élégamment le français, et tout ce qu'il raconte, a toujours une tournure originale; mais en allemand je l'ai entendu prononcer un petit discours pour remercier les assistans de l'affection qu'ils Lui témoignent à l'Anniversaire du jour de Sa naissance, qui étoit véritablement digne d'être recueilli; mais ce qui ne peut point l'être et ce qui en feroit un des plus grands ornemens, c'est la simplicité, la dignité, la noblesse avec lesquelles il proféra ces accens qui partoient de sa belle âme, profondément émue. Chose étonnante! Il n'oublie le nom d'aucun de ses sujets, même les plus obscurs, s'il a eu l'occasion de l'approcher une seule fois: il ne leur parle point comme un père, cette manière a toujours quelque chose d'arbitraire qui n'est point dans son caractère; il leur parle comme un ami, il discute avec eux leurs intérêts, il les conseille, il les encourage. On croiroit voir des frères, qui se confient réciproquement leurs soucis, leurs peines, leurs projets. Vous verrez souvent à Ses côtés, souvent aussi auprès de quelque femme d'un négociant de Hambourg, ou au milieu des dames du pays, une jeune femme, mise avec autant de simplicité que d'élégance, qu'aucune pompe n'environne, qui rit, cause ou écoute comme toutes celles qui sont familièrement placées autour d'elle, et que vous passeriez sans y faire la moindre attention, si Sa rare beauté ne venoit tout-à-coup

arrêter vos regards. Une tête qui rappelle l'idéal de l'antiquité, placée sur des épaules d'albâtre, arrondies, abaissées, élargies par les mains de l'Amour, quand, dans sa puissance créatrice, il songea à former une femme, que l'on pût toujours aimer, toujours désirer, toujours regarder sans que la vue ou le coeur connût le malheur de la satiété. Ses yeux sont grands, plus noirs que bleus, largement découpés et calmes comme le ciel d'un beau jour : Son regard n'est point perçant, mais c'est un torrent de lumière. Ses sourcils sont arqués et relevés d'une manière peu commune, ce qui donne une noblesse particulière à Sa physionomie ; Son visage est ovale, Son teint d'une blancheur éblouissante ; Ses bras si ronds et si moëlleux, Ses joues toujours colorées, indiquent cette fraîcheur de santé, que l'Amour défend de son égide, lorsqu'il veut préserver de l'atteinte malfaisante des maladies et du chagrin son plus bel ouvrage ; Sa bouche vermeille dévoileroit à un être d'une nature différente de la nôtre, que c'est à cette partie de l'image divine, que la Providence a accordé exclusivement la faculté de compenser dans un moment tous les chagrins, tous les maux, toutes les privations, tous les sacrifices de la vie, et que c'est là que doit s'opérer ce prodige mystérieux de la nature, qui traduit en langage matériel, plein d'ineffables délices, l'affection passionnée de l'âme ; qui trahit sans paroles ce que l'on a longtems caché, qui

récompense le dévouement, et qui dans un moment de félicité fait bénir des années de souffrance. La bouche d'une femme exprime plus que ses yeux son caractère. La sévérité, l'indignation, la volupté, l'attendrissement, tous les mouvements de son âme se manifestent dans celui de ses lèvres. Celle dont je fais ici la peinture, les a fraîches, fortes et avancées : c'est la bouche du pinceau de Rubens, le plus passionné des peintres. Si vous avez voyagé dans l'Orient, vous la prendriez pour une Grecque, que sa beauté a élevée au rang des Sultanes ; à la fraîcheur de son teint, vous la diriez Allemande, à la nonchalance de ses attitudes et de ses paroles, qu'elle laisse tomber comme si elle étoit accablée de fatigue, vous la croiriez née sous le ciel d'Italie, souvent calme elle est quelquefois riante, et alors c'est la gaieté d'un enfant, quelquefois aussi, elle est rêveuse ; ses beaux yeux cherchent quelque chose dans le vide, et prennent tout-à-coup une attitude immobile et triste, qui indique une agitation pénible de l'âme. C'est alors qu'elle vous paroîtra adorable ; mais ne vous livrez point à l'attrait qui vous entraîne vers elle ; c'est la fille d'un roi, et la future souveraine du pays, où vous êtes. Si vous avez vu la Grande Duchesse héréditaire de Meklenbourg, vous comprendrez mieux l'histoire de cette reine de France et d'Ecosse, dont la beauté est devenue proverbiale pour les tems modernes, et vous apprendrez à être moins rigoureux dans votre juge-

ment à l'égard de sa cruelle rivale. Elisabeth connoissoit le coeur humain; elle savoit que cet air de dignité, de grandeur, de Majesté Royale qui en impose au vulgaire et que l'on admiroit dans sa personne, n'étoient que de foibles armes quand on les opposoit aux charmes séducteurs de la véritable beauté; que Marie, reduite à la condition, la plus obscure, sans fortune, sans protection, forte d'appas dont la nature l'avoit ornée, avoit toujours de quoi menacer le trône de la reine d'Angleterre; elle savoit que le plus devoué de ses serviteurs, deviendrait coupable du jour où Marie daigneroit jeter sur lui un regard de faveur, et béniroit encore la mort attachée à sa trahison, comme un bienfait du ciel pour son coeur amoureux. En voyant la Grande Duchesse on répugne à l'idée qu'Elle appartienne à une race royale et on l'adore comme une femme obscure, pour laquelle, on sacrifieroit et son rang, et sa naissance, et tous les préjugés que le monde a consacrés; esclave, née de parens indigens et inconnus, on l'élèveroit sur un trône, sans croire avoir assez fait pour elle. En la voyant, on ne pardonne pas seulement à Pierre le Grand, mais on sympathise avec Lui, et l'on se plait à admirer sa grande âme, en rejetant tous les témoignages de sa cruauté. Plus on étudie les femmes, et plus on se persuade que la beauté modifie chez elles entièrement le caractère. La Gr. Duchesse est bonne, simple, gra-

cieuse, spirituelle, indulgente, affectionnée à la manière de sa beauté. Pourquoi seroit-elle dure, oppressive, méprisante? Elle sait qu'on l'aime, quand on l'approche; pourquoi auroit-elle un air étudié, imposant, factice? Elle n'a pas besoin de son rang, pour qu'on trouve du charme à se dévouer pour elle. Lorsque Marie-Thérèse, dans tout l'éclat de sa jeunesse et de ses appas recourut à la protection de ses sujets de la Hongrie, ces hommes surpris par un sentiment qu'ils ne savoient définir, crièrent *moriamur pro Rege*, tandis qu'ils n'étoient entraînés que par l'action irrésistible de sa beauté.

J'ai dit que la Gr. Duchesse est spirituelle comme elle est belle, et je vais en citer des preuves, qui rendront sensible ma pensée. Le Grand Duc rassembla il y a quelque tems les Etats du pays, et ils parurent récalcitrans aux nouveaux sacrifices que le gouvernement en exigeoit pour les besoins de l'administration. Elle comprit sur le champ, que les grâces valaient mieux que des raisons, que séduire c'est persuader, et que c'est la seule victoire que l'amour-propre reconnoit sans rougir, elle parla aux principaux membres de la députation, et tout fut aplani. Le coeur a été surpris, et l'on n'a point regretté des sacrifices, qu'une voix mélodieuse, un beau regard avaient imposés. Le Gr. Duc auroit peut-

être longtems lutté en vain contre des objections d'ailleurs solides.

Il y avoit au milieu des étrangers qui étoient à Dobberan, un homme qui passoit pour avoir de l'esprit, qui avoit beaucoup vu, mais dont la réputation quant à sa délicatesse n'étoit guère rassurante pour une jeune femme et encore moins pour une princesse. Elle ne pouvoit savoir si cette réputation étoit fondée ou non; cet homme étoit d'ailleurs un être tout nouveau pour elle. Elle n'avoit vu jusques là dans le palais de son père, comme dans celui qu'elle habitoit depuis son mariage, que des individus à la solde de sa famille, aux yeux desquels les intérêts de leur service faisaient disparaître tous les autres. Une position et un caractère tout-à-fait indépendants, devoient donc être une nouveauté pour elle. D'un coup d'oeil rapide, elle pénétra dans la profondeur de son âme, sans qu'il eût proféré un mot qui lui fît comprendre l'impression qu'elle lui avoit faite, et y coordonna sa conduite de la manière la plus admirable. Elle évita de lui donner occasion de trahir son secret auprès d'elle, et le fit sans dureté et sans affectation. Sa manière d'être ne disoit point: »Je vous évite parceque je vous connois,« mais au contraire, »je vous évite, parceque je ne vous connois point encore.« En effet elle ignoroit s'il étoit assez maître de lui-même pour ne pas la placer dans la situation cruelle de punir un crime involontaire, s'il

disoit ce qu'elle avoit déjà deviné. C'est cette mesure dans la conduite, cette promptitude dans la conception, cette sûreté dans le jugement, enfin ce tact divin, que j'appelle l'esprit de la beauté. Si elle eut été moins belle, elle auroit été ou plus dure, ou plus coquette; si elle eut été moins belle, elle n'auroit point conçu, comment un mot de sa part, devoit persuader des hommes indifférens à céder dans une question qui concernoit leurs plus chers intérêts et des droits qu'ils étoient venus défendre. C'est cette assurance que donne la beauté, et dont Virgile fait une si noble peinture, quand il représente Venus demandant à son mari un bouclier pour Enée et souriant au triomphe de la beauté:

Sensit laeta dolis, et *formae conscia* conjux!

Mais l'esprit, quoiqu'on dise, est une qualité secondaire chez les femmes: c'est la sensibilité, qui leur assigne leur place; c'est elle, dont l'absence ôte aux yeux d'un homme pensant tout le mérite de cette prétendue vertu, qui n'est souvent que de la pétrification; c'est elle qui efface toutes leurs fautes, fait oublier tous leurs défauts, les rend semblables aux anges, et répond à tous les reproches que l'injustice ou l'ignorance leur adresse:

but when sorrow wrinkles the brow,
a ministering Angel thou!

Observez une femme que la nature a mal partagée à

l'égard du plus précieux de ses dons, de celui de la beauté, et vous verrez que loin de cacher ses émotions, elle fera parade de sa sensibilité même aux yeux les plus indifférens; parce qu'elle sait que l'émotion embellit toujours une femme, qu'elle attendrit et gagne les coeurs. Elle n'a point tort, car pourquoi voudriez-vous qu'elle renonçât à cet avantage qui lui tombe si rarement en partage pendant tout le cours de sa vie? Mais la beauté donne à la sensibilité, une direction différente: elle la rend discrète et mystérieuse. — Lorsqu'un jour le vieux Gr. Duc proposa de boire à la santé de ses enfans, qu'il parla de son affection pour eux, et des consolations qu'il en recevoit dans ses vieux jours, la Gr. Duchesse en fut profondément émue; son visage se couvrit de ces couleurs d'inspiration, qui défient le talent des plus grands peintres; ses beaux yeux furent tout à coup gonflés de larmes, mais elle les avala comme si c'étoit une faute d'être sensible; elle couvrit d'un mouchoir son visage, comme s'il n'étoit pas alors plus ravissant que jamais, elle cacha son émotion avec un tel art, une telle rapidité que presque personne ne put s'en apercevoir. La sensibilité de la beauté est toute à Elle; elle fait en secret ou son bonheur ou son tourment; elle n'en a pas besoin comme d'un moyen de plaire; elle sait qu'on l'aimeroit encore, quand même elle ne seroit point sensible; qu'on l'aimeroit et méchante et perfide

Perfida, sed quamvis perfida.

Cara tamen !

Peut-être ne reverrai-je plus cette femme séduisante de ma vie — c'est une de ces affreuses idées, auxquelles on se fait quand on a pris dès son enfance la triste habitude d'errer sur la terre; mais son image me poursuivra longtems, peut-être toujours, je me garderai bien de chercher à l'effacer de mon âme; il faut s'attacher aux souvenirs qui peuvent la remplir, car il en a tant de dévastateurs, qu'on cherche en vain de repousser! Les nobles Espagnoles, nées dans l'obscurité et l'indigence, tiennent toujours les yeux fixés sur les portraits de leurs illustres ancêtres, et se transportent ainsi dans une existence, qui ne sera jamais, qui n'a jamais été la leur.

C'est à Dobberan, quoique je vinsse de Paris, que j'ai senti la puissance de la Musique: mon âme y étoit plus disposée. J. van Müller, une des premières clarinettes de l'Europe, s'y trouvoit alors de passage. Caché dans le bois voisin, ou dans quelque bosquet du parc, il nous fit souvent entendre pendant une nuit obscure ses sons mélodieux. C'est là que j'ai compris combien la musique gagne à l'absence de la lumière, et que je me suis souvent répété ces vers mélancoliques de l'aveugle poète de l'Angleterre

— and a wakeful bird
sings darkling, and in shadiest covert hid
tunes her nocturnal note!

J'y ai fait la connoissance d'une famille allemande, établie en Pologne, que je vais accompagner à

.... et l'apparition de cet aide de camp mit fin aux inquiétudes royales et au bavardage insupportable des oisifs de notre société.

O emheten (nom Suédois, qui veut dire, tendresse).

Enfin ils sont arrivés. J'ai vu ce vaisseau si magnifique dans sa coupe, dans son volume, dans tous ses arrangemens intérieurs, enfin dans toute son existence physique, et si triste à contempler dans son existence morale. On le croiroit à peine. Comment imiter l'exemple de Napoléon et transformer les matelots en soldats, quand il est de notoriété publique, qu'il ne s'y est décidé que lorsqu'il fut convaincu de l'impossibilité d'avoir une flotte, et qu'il préféra alors très sagement d'avoir des soldats qui augmenteroient son armée déjà épuisée, plutôt que de grossir le nombre des malheureux, expirans de maladies et de misère sur les pontons anglais? J'ai vu d'autres vaisseaux de ligne russes avant ce changement fatal, et il seroit difficile de peindre la peine que j'ai éprouvée par ce souvenir. Ces pantalons larges, ces jaquettes bleues, cette mise que la raison elle même semble avoir indiquée aux hommes

qui doivent grimper sur des mâts, que l'expérience de l'Angleterre a démontrée pour être parfaite, jusqu'à l'évidence la moins contestée; tout a disparu, mais ce qui est plus triste encore, c'est le changement dans les attitudes de l'individu. »Un matelot, me disoit l'amiral Burlton, « qui n'a pas les pieds en dedans, et qui se promèneroit comme un autre homme sur le rivage, ne vaut rien du tout. » Que diroit-il s'il eût vu cet équipage, qu'aucun homme n'auroit pris pour des matelots, si on ne l'en eût averti d'avance? Mais faut-il un amiral pour décider d'une question aussi simple, aussi claire, et qui n'auroit besoin que des premières notions de la théorie de la division du travail, pour être à la portée de chaque individu? De simples patrons des bâtimens marchands, avec lesquels j'ai causé à Rostock, sont arrivés à me dire, qu'ils étoient étonnés de l'infériorité de ces êtres amphibies, de ces matelots-soldats, non seulement en les comparant aux équipages des vaisseaux de la flotte de Nelson, qu'ils se rappeloient avoir vus, mais même aux nôtres, avant cette réforme, et qui à la connoissance de toute l'Europe, étoient parvenus jusques à égaler la perfection des maîtres de la mer. Les amiraux anglais m'ont souvent parlé avec admiration de la flotte de l'amiral Siniadine qui sous ce règne avoit paru avec tant d'éclat dans la Méditerranée. Est-ce en effet le besoin impérieux d'avoir des hommes pour servir dans

la ligne, qui a pu décider à détériorer ainsi une partie des forces nationales, qui dès son origine avoit donné de si hautes et de si nobles espérances ? Cette question me conduit à une autre plus vaste encore : on a souvent reproché à l'empereur d'employer de préférence des hommes médiocres, mais les motifs sur lesquels j'ai toujours entendu baser cette prédilection, m'ont paru tout à fait injustes, et c'est un reproche essentiel qu'on doit faire à l'ouvrage de Mr. James sur la Russie. Il est faux que ce prince ne distingue pas sur le champ le talent de la médiocrité ; il est encore plus faux qu'il s'imagine que la médiocrité soit plus passive et plus obéissante ; mais je crois qu'on pourroit expliquer de tels choix avec beaucoup plus de justice, en disant qu'il s'effarouche facilement des défauts qui accompagnent presque toujours tous les genres de supériorité. Si on lui eut souvent répété avant qu'il fût sur le trône, que les Chatam, les Pitt, les Bacon, les Colbert, les Louvois, avoient tous de grands et de terribles défauts, mais que l'expérience a prouvé qu'on pouvoit neutraliser ce mal attaché à l'imperfection humaine, ou le compenser au centuple par les avantages qu'on pouvoit recueillir de leurs grandes pensées, il se seroit peut-être moins accommodé de la médiocrité qui agit toujours mal, qui est incorrigible par sa nature, et dont les torts sont moins évidens sans être moins réels, et sans offrir

aucune compensation quelconque. Cette réflexion générale s'applique au cas particulier de la flotte. Il s'est présenté en Russie un homme extraordinaire, un homme que Pierre le Grand n'auroit pas su comment récompenser, dont il aurait fait un instrument immense pour l'exécution de ses projets, et qui tout anéanti qu'il est, fait encore l'admiration de tous les hommes de l'art qui ont été dans le cas de l'approcher ou de causer avec lui sur cette partie. Je veux parler de l'amiral Tchitschagoff. C'est, depuis que la marine russe existe, le seul officier né dans le pays dont on ait entendu parler avec un profond respect par les héros de la marine britannique, et cela au point, que Dundas, qui passe pour un des plus savans capitaines de la flotte anglaise, m'a dit qu'il n'en connoissoit point chez eux, qui connût mieux son métier que l'amiral Tchitschagoff. Je ne discuterai point ici la question, de ses torts ou de ses excuses dans l'affaire de la Bérézina. Je compte un jour, dans mes mémoires sur l'histoire de Russie, présenter dans un cadre resserré tout ce qui a été écrit et dit à ce sujet par Buttourlin, par le savant officier de l'état major de l'armée française qui a fait l'histoire de cette campagne, par Wilson, par Tchitschagoff lui-même, et y joindre toutes les anecdotes et les opinions que j'aurai recueillies sans porter aucun jugement, sur une question qui est au dessus de ma portée; mais elle

n'a rien à faire avec celle du mérite que Tschischagoff peut avoir comme officier et comme ministre de la marine. Il est de fait que non seulement il connoît la pratique du métier, mais qu'il a des connoissances profondes dans la théorie, et qu'il a étudié avec soin les principes et la direction de l'amirauté anglaise. Il est aussi de fait que personne que je sache, n'a jamais attaqué son désintéressement dans le service public. Tout ce que les Russes pourroient dire quant à son savoir ne signifie absolument rien, quand on l'oppose aux témoignages des Anglais, qui sont là dessus des juges compétens et irrécusables. L'ignorance aura beau parler des carcasses de vaisseaux qu'il faisoit brûler comme inutiles, en le lui imputant à crime; le patriote éclairé et honnête ne pourra que regretter qu'il n'ait point été là pour livrer aussi aux flammes les frégates que la Russie a envoyées à l'Espagne et qui lui ont coûté par la suite le double de ce que lui auroient coûté de bons vaisseaux propres à la navigation, car jusqu'à présent les siens sont encore la fable de l'Europe. On n'a pas besoin de 50 vaisseaux comme celui de Portugal, appelé l'immuable et qui l'étoit de nom et de fait: il suffit d'en avoir 25, mais toujours prêts à mettre à la voile, bien construits, bien équipés et bien dirigés. C'étoit là sa tendance, et elle étoit certainement raisonnable; mais sans entrer dans les détails, il me suffit que son savoir et son inte-

grité ne puissent point être contestés pour que je n'hésite point de l'appeler un présent extraordinaire que la Providence avoit fait à l'empereur pour en illustrer son histoire maritime. *Savoir et intégrité*, voilà les deux principaux *Postulata*: tout le reste n'est qu'accessoire. » Mais il étoit dur, violent, intraitable, « et qu'importe ? neutralisez le mal, qui n'est qu'un inconvénient subalterne, en comparaison des deux grandes qualités, qui suffisent pour rendre un homme inappréciable pour la chose publique, quand on veut en tirer parti : Son successeur a été l'amiral Traversay, il n'y a qu'un mot à en dire : Le Russe malin et satirique par nature, médit toujours, mais il faut savoir apprécier sa médisance. Quand il s'agit du talent, il énumère, il est vrai, les défauts, mais il ne nie pas les qualités. Quand il s'agit d'un homme médiocre, il ne reproche rien, mais il méprise et se moque. Les marins russes, qui savaient que l'amiral Traversay n'a jamais étendu sa navigation au delà de Revel, ont appelé le golfe de Finlande, l'Océan du marquis. Tchitschagoff étoit un bien autre homme à leurs yeux. Oemheten avoit à son bord le Grand Duc Nicolas, son épouse, et une grande partie des personnes qui forment leur cour. La princesse Volkonsky et le comte de Modène, qui sont à la tête de leur maison, n'y étoient point. En tant que je me rappelle la première on n'en peut dire autre chose, si ce n'est que

c'est une femme qui a vieilli; le comte de Modène est un homme d'une société sûre et agréable: c'est un homme de cour enté sur un homme d'esprit. — Le Grand Duc a reçu de la nature un des plus beaux présens qu'elle puisse donner à ceux que le sort a placés au dessus des autres: il a la plus noble figure que j'aie vu de ma vie. L'expression habituelle de sa physionomie a quelque chose de sévère et de misanthropique, qui ne met point à l'aise. Son sourire est un sourire de complaisance, qui n'est point le résultat de la gaieté ou de l'abandon. L'habitude de les réprimer est devenue tellement inséparable de son être, que vous ne voyez en lui aucune gêne, aucun embarras, rien d'étudié, et pourtant toutes ses paroles comme ses mouvemens sont cadencées comme s'il avoit devant lui un papier de musique. C'est une chose qui tient du prodige que toute la manière d'être de ce prince. Il parle avec vivacité, avec une simplicité et une convenance parfaites; tout ce qu'il dit est spirituel; aucune plaisanterie banale, aucun mot blessant ou déplacé; il n'y a rien dans le ton de sa voix ou dans la composition de sa phrase, qui indique la fierté ou la dissimulation, et pourtant vous sentez que son coeur est fermé, que cette barrière est inaccessible, et qu'on seroit fou d'espérer de pénétrer dans l'intimité de sa pensée ou de posséder son entière confiance. Il a même communiqué j'usqu'à un certain point à sa femme cette ex-

pression de physionomie. Elle a souvent le regard soupçonneux et scrutateur, qui s'allie mal avec les traits harmonieux de sa physionomie naturellement douce et gracieuse. Un Français, qui l'avoit beaucoup vue avant son mariage et paroît l'avoir beaucoup observée, m'a dit qu'elle avoit l'air toujours riant et toujours ouvert. Mais je me trompe peut-être; ce n'est pas l'exemple du Grand Duc qui aura révélé à sa femme le secret de se défier de l'espèce humaine; c'est plutôt cette cour de Russie, qui aura donné à tous les deux cet air de réserve et de méfiance; cette triste cour, où depuis les Menschikoff et les Ostermann toute indépendance morale, toute élévation de l'âme, sont regardés avec étonnement comme des élémens hétérogènes, et où la brigue et l'intrigue sifflent sans cesse comme des serpens aux oreilles des princes. Malgré ce défaut, la physionomie du Grand Duc est si noble, que je ne cessois de la contempler. Si mes impressions historiques sont exactes, il me fait l'effet de Louis XIV. modifié par l'esprit de notre siècle. Il a sur lui l'avantage d'avoir eu une éducation plus soignée, ou d'avoir lui-même acquis des lumières que ce roi n'avoit point. Il a de plus l'avantage négatif de n'être pas sujet à ces galanteries de foiblesse de coeur, qui, quoiqu'on en dise, ont souvent dégradé le roi aux yeux de son peuple. Le Grand Duc ne s'occupe pas seulement des détails de la partie militaire

mais on le dit ingénieur distingué et par conséquent bon mathématicien. Il lit beaucoup et tous ses alentours m'ont assuré qu'il possède au suprême degré cette force d'attention qui, d'après les définitions mémorables de Montesquieu, n'est autre chose que le génie. Un mot caractéristique de tous les princes de sa maison m'est resté présent comme si je lui parlois encore. Il s'agissoit de Paris; il me disoit qu'il ne prévoyoit aucune chance de pouvoir y aller; à moins, me dit-il (c'étoit dans les derniers mois de la vie de Louis XVIII.) qu'on ne m'envoie pour féliciter le nouveau régent — »Mais V. A. Jle est trop grand seigneur pour cela,« lui dis-je — »point du tout, me répliqua-t-il, on peut m'envoyer comme un autre.« Cette manière de s'effacer comme Grand Duc leur est particulière, mais il ne faut pas s'en féliciter. N'est-ce pas en effet anéantir complètement tout le reste, que d'offrir constamment à la vue, que les Gr. Ducs même n'ont aucun droit inhérent à leur haute naissance et qui modifie d'une manière conventionnelle les volontés absolues du pouvoir, comme partout ailleurs? Que doit devenir alors le sentiment d'être pour un simple individu? Une fiction que l'esprit ne peut saisir; une chose imaginaire, qui ressemble à la racine carrée d'un nombre négatif dans les mathématiques. Le Gr. Duc se borne jusqu'ici à être général, mais tout prouve qu'il sera aussi propre à être un homme d'état, et si ce prince

terminoit sa vie sans faire de grandes choses, c'est qu'il aura manqué sa vocation, car la nature semble l'y avoir destiné. Je ne doute pas qu'il ne donne à son fils une éducation distinguée, mais je crains qu'en l'occupant de sciences, il ne néglige de lui donner le goût des belles lettres et surtout de la poésie. Ce goût seroit un des plus grands bienfaits pour l'avenir de la Russie, car le monde réel de ce pays agit d'une manière si déplorable sur le caractère, qu'il faut absolument l'en garantir par les charmes magiques de l'imagination. Auguste disoit que les Romains l'invitaient à la tyrannie, mais que Mécènes et ses illustres amis lui montraient dans leurs vers un autre chemin plus parsemé de roses, et qui en même temps étoit moins escarpé. C'est au fond aux charmes de la poésie, qu'Auguste doit le pardon de ses premiers faits politiques et de sa gloire comme souverain, dans la mémoire reconnoissante de la postérité. Si le Gr. Duc Nicolas monte un jour sur le trône, je ne doute pas qu'on ne le serve avec zèle, non qu'il gagne les coeurs par un aimable abandon comme Henry IV., mais parce que les hommes aiment à obéir à un prince qu'on peut toujours montrer avec orgueil, auquel le public peut justement appliquer les deux vers célèbres de Bérénice, et qui, sous ce cachet de la Majesté imprimée par la nature, possède une intelligence supérieure, qui ne fait qu'augmenter l'impression déjà produite par la vue. C'est

dans les affections, comme dans les haines, que se montre surtout notre individualité. Le Gr. Duc aime sa femme, comme il fait tout, d'une manière simple et noble. Ce ne sont point ces caresses puériles ces empressemens toujours plus ou moins ridicules, cette tendresse affichée qui ne convient qu'à un berger couronné de myrtes, c'est une affection mâle, forte, prononcée, et d'autant plus estimable qu'elle se trouve rarement dans les individus de cette haute région, et qui indique un homme parfaitement constitué au physique comme au moral. La Grande Duchesse a une taille majestueuse, un air de souveraineté, des traits de physionomie agréables et harmonieux. Quand elle s'amine, la défiance de son regard scrutateur disparaît, et elle redevient tout entière la fille de la reine de Prusse, et la soeur de la Grande Duchesse de Mecklembourg. La princesse se voit moins, mais la femme, sous ses formes angéliques, paroît d'avantage. Elle reprend alors l'air de son pays natal, l'air de sa noble famille, qui attache d'une manière indicible au prince héréditaire de Prusse, et en général à tous ses frères, ceux qui les ont approchés. La Grande Duchesse a des mains très-blanches, et des bras moulés comme ceux de ses soeurs, et dont la beauté n'a point été exagérée par les peintres de leur incomparable mère. Ses enfans, à ce qu'on m'a dit, sont charmans, et quand vous joignez à cela l'affection que lui porte son époux et celle qu'il doit lui inspirer, vous la direz la

femme la plus heureuse sur la terre, si vous ne faites point entrer dans le calcul de ses destinées l'atmosphère physique et morale de la Russie.

La princesse Soltikoff qui l'accompagne est pour moi une ancienne connoissance. Elle trouva dans son berceau une boîte, où il y avoit une quantité de présens de la destinée. Une haute naissance par son père comme par sa mère, tout autant de grandeurs et d'illustrations de la part de son époux, une fortune considérable, une éducation distinguée, une belle figure, de la grâce dans les manières, de la douceur dans l'expression de son visage, de la finesse dans les aperçus de la vie sociale; et que cherche-t-elle encore cette femme d'une main tremblante et incertaine dans cette boîte précieuse? vous le voulez savoir, et vous ne le devinez point? Ah! vous n'avez pas étudié le coeur humain en général et encore moins celui d'une femme en particulier! Sort impitoyable, crie-t-elle, donnez moi l'amour et prenez tout le reste. Ce cri profond du coeur n'a point été entendu, et voilà qu'on lui érige un monument de chasteté, comme si sa vertu étoit un triomphe, et non une résignation. Quant à moi je déclare qu'elle a mon estime en dépit de cette abstinence, précisément parce que je suis convaincu qu'elle est involontaire et toute arrangée par le sort de sa vie, comme celle d'un évêque. S'il en étoit autrement, elle seroit morose, acariâtre, persécutrice, implacable: ce sont les bonnes qualités qui

accompagnent ordinairement ce qu'on appelle, les femmes fortes; Elle est au contraire, douce et bonne, et semble demander pardon de n'avoir pas aimé. Sa tête inclinée, comme une fleur chargée de pluie, rappelle cette vierge de la ballade du Nord, qui attend qu'une main bienfaisante vienne briser son sommeil, imposé par la destinée. Ceux qui l'accusent d'être indifférente par tempérament, ne savent pas qu'il n'y a point de femme froide sur la terre. Les neiges qui couvrent le Mont Etna peuvent tromper le voyageur, qui ignore qu'une secousse violente, dont l'action est cachée aux yeux, peut à tout moment produire cette éruption volcanique, qui dévoilera à ses regards les flammes que le rocher isolé porte dans son sein. L'on me dira sans doute, que beaucoup d'hommes ont adressé en vain leurs hommages à Madame de Soltikoff; mais il faudroit savoir si au milieu d'eux, il y avoit celui qui devoit lui plaire. Les hommes ne sont pas aussi séduisants qu'ils se l'imaginent. Pour faire oublier à une femme et ses sermens, et tant d'années de résignation, il faut la réunion d'un coeur très-passionné avec un esprit très-supérieur, ou la beauté d'un Apollon, favorisé par les circonstances.

Anna, fatebor enim, miseri post fata Sychaci,
Coniugis, et sparsos fraterna caede penates,
Solus hic inflexit sensus animumque labantem
Impulit —

Mais les Enées ne se rencontrent pas toujours. On prétend que le C. J. W. avoit un moment pénétré dans son coeur: c'est un homme assez frivole, qui n'a point d'originalité dans l'esprit, mais qui avoit une jolie figure, et une réputation d'homme à bonnes fortunes assez bien méritée. Il étoit d'ailleurs favorisé par les circonstances. On dit que le dernier jour avant son départ de Russie, il vint prendre congé de la princesse, et l'avoit tellement émue, qu'elle le conjura de quitter sa chambre. On dit aussi qu'il obéit à cet ordre, et c'est encore un *heureusement* de Marmontel, qui est, comme me le disoit un jour en riant, l'aimable Rosalie Rzewuska*), l'histoire de la plupart des femmes.

Dans le nombre des personnes qui accompagnent le Gr. Duc, il se trouve un médecin écossais qui est à son service. Jamais je n'ai joui de mon savoir anglais, comme en parlant avec cet homme. Ces accens de la liberté vinrent comme une rosée bienfaisante rafraîchir mon coeur encore tout rempli de la sensation d'avoir vu le frère de mon maître, de ce maître qui peut disposer quand il lui plaît non seulement de ma fortune et de ma vie, mais encore de mon honneur et de mon nom dans les tems à venir! — Qu'ils sont pourtant mal instruits ces princes,

*) Siehe Anlage B.

qui répugnent aux hommes qu'on accuse du libéralisme anglais! Celui qui est imprégné de l'influence de ce noble pays, sera toujours le serviteur le plus utile et le sujet le plus fidèle. Dans aucun pays de l'Europe, les droits des princes ne sont mieux consacrés. Nulle part on ne les vénère d'avantage, comme des garanties de la sûreté publique, des égides vivantes qui protègent l'ordre social contre la témérité d'une ambition présomptueuse; mais on les vénère sans s'avilir, sans renoncer à ses propres droits, et surtout sans être agité de la crainte: voilà toute la différence. Ce n'est qu'en Angleterre que Shakespeare a pu trouver par lui-même, et sans le secours d'Horace, le secret de ce caractère de l'homme de bien, que le poète de l'antiquité a peint en des vers plus pompeux, mais non plus énergiques (voyez l'ode, *Justum ac*) et voici les deux vers de Shakespeare:

I would not flatter Neptune for this his trident,
nor Jove for his power of thunder! —

La petite princesse de Solms, fille de la Duchesse de Cumberland, me disoit à Töplitz comme malgré elle, »je n'aime pas les Russes,« et pourquoi cela, princesse? — »C'est qu'ils ont toujours l'air si inclinés, si faux, si courtisans, si étudiés. On ne peut pas être à son aise avec eux, et je ne sais que leur dire.« Pourroit-on s'imaginer que, sous ce joli visage, dans cette petite personne si réservée, il ait pu naître une observation aussi profondément politique? Pour

l'expliquer il faudroit des volumes, et j'aurois voulu essayer de lui montrer que nous sommes tout comme les autres, et que ce qu'elle prenoit pour un trait de caractère n'étoit qu'une attitude de position; mais comme il étoit impossible de renfermer ce que j'avois à dire en peu de mots, et que je n'aime pas à frapper les oreilles d'une femme d'un long discours qui l'impatiente toujours plus ou moins, je me suis borné à lui dire: »voilà une idée anglaise.« **St. Helens** est le seul étranger qui ait compris.

**Lettres au Duc de Broglie sur les prison-
niers de Vincennes.**

(Janv. 1830.)

M. Le Duc!

Étranger à la France et à l'Angleterre, je puis prendre Dieu à témoin, qu'aucune affection personnelle, aucune raison politique, aucun esprit de parti, ne me lie aux prisonniers de Vincennes : il n'y en a qu'un parmi les quatre que je connaisse de vue. J'étois à Londres, lorsque le prince de Polignac fut appelé au ministère, et j'appartiens au petit nombre de ceux, qui, malgré les éloges du *Times*, qui reprochoit alors au peuple français une aveugle prévention, ne se dissimuloient point les malheurs que son impopularité devoit nécessairement attirer sur le roi et sur lui-même. A ces titres d'impartialité, je pourrois en

ajouter d'autres, qui devoient ôter à mes raisonnements toute suspicion d'être un plaidoyer obligé, ou l'inspiration d'un esprit travaillé par d'anciens préjugés. Mes études et mon séjour en Angleterre m'avoient, de tout temps, habitué à l'admiration des institutions libres, et j'ai professé cette admiration, au risque d'être accusé par mes ennemis d'exagération. S'il étoit nécessaire, pour donner plus de force à mes arguments, que je me nomme, je réclamerais peut-être votre propre témoignage, Monsieur le Duc, en faveur de tout ce que j'avance.

Cette digression sur ma personne n'est pas de trop, je pense, dans une question où la défiance se porte avant tout sur l'individualité de celui qui embrasse une cause, et les motifs qui l'y déterminent. Le mien, comme vous le voyez, ne peut-être que l'amour de la vérité et de la justice ; joint au désir sincère que la France, au lieu d'être les délices de l'Europe, n'en devienne un objet de dégoût de d'horreur.

J'aurais certainement préféré, avec beaucoup d'autres amis sincères de la civilisation européenne, que les libertés de la France eussent pu se consolider sous l'égide du duc de Bordeaux, j'aurois voulu que la France eût dit avec le plus brillant de ses poètes, « que César soit grand, mais que Rome soit libre ; » j'aurois désiré qu'une charte plus méditée, plus élargie, et surtout moins sujette aux interprétations, eût assuré un avenir à la France, conforme à ses vœux,

sans effaroucher l'Europe par le changement d'une dynastie, et sans créer tant de haines et briser tant d'existences qui s'y rattachent. Mais, puisque le sort en a voulu autrement, je ne désespère point que, sous un prince que j'ai connu et admiré dans ses malheurs, la France ne puisse couler des jours heureux et paisibles, et les amis et les serviteurs de la couronne ont la force et l'habileté de persuader au peuple français que la démolition n'appartient pas à l'art de l'architecture; que lutter contre un pouvoir bienfaisant, c'est se nuire à soi-même, et que chercher à en faire un instrument passif de la violence de la minorité agissante, c'est créer la plus mauvaise des républiques.

Une faute capitale a été, selon moi, commise par les amis du nouveau souverain, en ne facilitant pas l'évasion des prisonniers de Vincennes. »Comment, diront les aveugles partisans des persécutions, vous voulez donc les soustraire à la justice?» Et quelle justice, M. le Duc! Il faut qu'un individu soit bien ignorant dans l'histoire, pour ne pas savoir qu'aucun peuple ne l'a respecté dans sa colère. Non seulement les hommes auxquels on peut avoir de justes reproches à faire, mais des citoyens dont les noms sont devenus sacrés pour la postérité, ont succombé à la violence de cette colère. Celle des Grecs n'a point respecté les Thémistocle, les Aristide, les Socrate; celle des Romains a poursuivi les vaincus de toutes les opinions, et les pages de l'histoire moderne sont

ensanglantées par des meurtres, soit violemment, soit judiciairement commis pour assouvir la colère des peuples. Depuis Charles I. jusqu'à la princesse de Lamballe, et le déchirement des malheureux Fersen à Stockholm, et Prina à Milan, l'histoire n'offre qu'une seule vérité incontestable, commune à tous les pays, c'est que, s'il est difficile de brider par la raison la colère d'un individu, dans les premiers moments de son irritation, il l'est bien davantage de calmer celle des peuples au profit de la justice.

Par le principe fondamental de toutes les lois, que les choses odieuses doivent être prises dans le sens le plus restreint, et les choses favorables dans le sens le plus large, si une déviation du cours ordinaire de la marche légale devoit avoir lieu, il étoit plus humain et plus noble, de faciliter l'évasion des prisonniers de Vincennes, que de les arrêter avec l'infraction de toutes les lois, et sans aucun mandat d'autorités compétentes. Un tel acte d'avidité et de vengeance sera peut-être approuvé en France par des hommes passionnés: il ne l'est point, j'ose vous en assurer, nulle part en Europe, par les gens de bien d'aucun parti.

Comme il n'est pas donné aux hommes d'avoir d'autre guide pour leurs raisonnements, que les exemples du passé et l'expérience de tous les temps et de tous les peuples, je suis donc autorisé à dire, que les amis de la justice, du repos de la France,

de la solidité de son gouvernement, et du bonheur de son roi, doivent trembler à l'aspect du procès fatal intenté aux prisonniers de Vincennes. L'objet de ces lettres, M. le Duc, est de faire entendre aux passions, s'il est possible, la voix de la justice et de la raison.

Si, imitant l'ancien exemple de l'Allemagne, où l'on faisait souvent décider certaines causes par un tribunal étranger, la France eût déferé la connoissance de ce procès aux pairs d'Angleterre, cette lettre n'auroit pas été écrite. Elle ne l'auroit pas été, quand un jury quelconque des Etats-Unis d'Amérique eût été appelé à prononcer son jugement sur le sort de ces accusés. Elle ne l'auroit pas été lors même que la chambre des pairs de France, légalement constituée, en eût été investie, si elle eût pu transporter ses séances à Westminster-Hall, et se placer, pour ainsi dire, dans une atmosphère d'impartialité. En Angleterre, un accusé dont le crime est de nature à avoir excité l'animadversion ou les passions des citoyens de la ville qu'il habite, peut transporter sa cause devant les jurés d'une autre ville. On appelle communément cette faculté protectrice traverser son forum (*to traverse*), et plus on réfléchira à cette admirable prévoyance, plus on sentira combien les prisonniers de Vincennes gagneroient à ses effets. Dans tous ces cas, la vengeance auroit été difficilement prise pour de la justice. Hélas! M. le Duc, la

mort du maréchal Ney est encore là, et le parti qui la reproche à ses juges, doit, s'il y a une ombre d'équité, redouter la même faute, résultat déplorable des prétendus besoins du moment.

Le procès des prisonniers de Viucennes commence sous des auspices bien plus terribles encore que celui du maréchal Ney. Illégalité dans l'arrestation; illégalité dans le nombre des juges; illégalité criante dans les formes de la procédure. La chambre des députés a aboli d'un seul mouvement de colère, et sans égard à de la rétroactivité, le droit de la pairie des quatre-vingt-douze membres, nommés légalement par un roi, dont la France reconnoissoit la prérogative. Il y a lieu de croire, que, parmi ces pairs, la majorité auroit voté en faveur des vaincus et du malheur. D'autres pairs, par des scrupules de conscience, qui n'ont rien à faire avec le procès en question, ont cru devoir donner leur démission: il y a aussi lieu à présumer, que la plupart de ceux-là eussent également été favorables aux accusés.

La chambre des pairs, ainsi mutilée, devient un des tribunaux les plus incomplets qu'on ait jamais vu investi du droit de juger un crime politique. A cette accumulation d'illégalités s'en joint une autre, celle du pouvoir que la chambre des députés s'est attribuée d'interroger les prévenus. Lorsque la nation anglaise demanda raison des prévarications et des cruautés de Hastings, la chambre des communes dressa son accu-

sation, sans s'arroger le terrible droit de chercher la justification de ses propres idées dans les aveux de celui qu'elle poursuivoit en accusateur. Même pendant les troubles de l'Angleterre, la chambre des communes ne s'est point départie du principe conservateur qui ne permit point à l'accusateur d'interroger le prévenu, et le ministre de Charles I. n'a pas eu ce reproche à lui faire. En effet, c'est évidemment se placer dans l'odieuse position de juge et partie. C'est un empiétement sur les fonctions de la chambre des pairs; si, après avoir entendu les prévenus, elle procède à l'accusation, c'est un jugement, et la chambre des pairs, si elle acquitte les individus incriminés, ne lui diroit pas comme en Angleterre: »vous avez accusé à tort;« mais »vous avez mal jugé:« ainsi les prisonniers de Vincennes sont condamnés, par cette illégalité de formes que la justice et le bon sens rejettent, à subir deux jugements, dont l'un prononcé par ceux qui les accusent! Si les passions du moment rendent quelques Français insensibles au dégoût qu'une telle confusion de droits et de pouvoirs doit inspirer, il n'en est pas de même de l'Europe. Elle est impartiale, et de quelques formalités qu'on revêtisse une sentence évidemment injuste et illégale, elle jugera comme la postérité, et la France aura longtemps à en gémir.

Je vais passer, M. le Duc, à examiner la nature même de ce grand procès sous deux points de vue: sous celui de la justice, et sous celui de la politique.

Roßloffsky.

Mon titre d'impartialité, quant au premier, est ma qualité d'étranger, qui n'a aucune liaison avec les prévenus, et qui n'a jamais été l'ennemi de la liberté et de la civilisation. Mes titres à pouvoir discuter le second, sont quelques connoissances théoriques et pratiques des cabinets et des états européens.

Première Question.

**Le procès examiné sous le point de vue
de la justice.**

M. Le Duc,

Quand les ennemis de la gloire de Napoléon veulent imposer silence à ses admirateurs, ils ne se bornent pas à blâmer son excessive ambition, mais ils demandent compte à la mémoire du héros, de chaque calamité que les armées françaises ont dû supporter en Russie et en Espagne. De même les ennemis de M. Necker ne manquent jamais d'associer son nom à toutes les horreurs des années 92 et 93, parce qu'ils rapportent l'origine de la révolution au compte rendu de ce ministre.

Cependant, ce n'est pas seulement une injustice criante, mais une des idées les plus fausses, que celle

de juger de la culpabilité des actions des hommes, par les conséquences imprévues qu'elles ont amenées. Si dans le monde physique les effets sont toujours proportionnés aux causes, dans le monde moral ces rapports n'existent point; et si cette vérité doit être généralement sentie par tous les peuples, aucun n'en devroit être plus pénétré que les Français, dont le plus brillant génie, Voltaire, s'est particulièrement amusé à montrer dans ses écrits historiques, comment des causes bien minimales ont amené des résultats, que nul homme n'auroit pu prévoir. Si l'on pouvoit, en politique, raisonner d'une manière différente, l'Angleterre auroit dû s'en prendre à cette dame, qui, dit-on, n'a pas ramassé les gants de la reine Anne, des fautes du traité d'Utrecht.

Si les passions n'expliquoient pas comment les meilleurs esprits peuvent être faussés dans leur jugement, on ne sauroit trop s'étonner, que, chez un peuple aussi mathématicien et aussi spirituel que les Français, il puisse se trouver non seulement des individus dont l'éducation logique a été négligée, mais des députés, des hommes d'état, qui, en même temps qu'ils accusent le ministère Polignac d'imprévoyance et d'aveuglement, le rendent aussi responsable des malheurs des trois journées. Il est pourtant clair, qu'affirmer que mon imprévoyance ou ma légèreté a causé un incendie, c'est dire que je ne suis pas un incendiaire.

Considérons donc d'abord si les auteurs des or-

donnances avoient prévu, et pouvoient prévoir les événements de la dernière semaine de juillet.

Tout le monde est d'accord qu'il étoit impossible de les deviner. »Mais, au début de ces événements, dira-t-on, le ministère Polignac a ordonné de tirer sur le peuple.« Et quel est le moyen de distinguer dans sa naissance une émeute d'une révolution? — Nous supposerons pour le moment que le ministère Polignac eût raison de considérer les ordonnances du roi comme ayant force de loi (nous examinerons par la suite s'ils pouvoient les considérer comme telles); et nous demandons comment il pouvoit souffrir des rassemblements qui s'opposaient à l'exécution de la loi? — Des émeutes semblables ont lieu presque toutes les années en Angleterre parmi les ouvriers, mécontents des progrès de la mécanique. L'autorité civile réclame le concours de la troupe: le Riot act est dû (formalité qui n'existoit point en France et qui équivalait à la sommation de se disperser), et si le rassemblement continue, les troupes tirent sur le peuple. Jamais je n'ai entendu un homme respectable, un membre de la chambre des communes, qui jouit de la considération publique, objecter à cet ordre de choses, et encore moins en faire un objet d'accusation contre les autorités locales. Ceux qui ont été en Angleterre savent le cas qu'on y fait des déclamations des Cobbett et des Hunts, dont ni l'un ni l'autre n'ont jamais pu arriver à l'honneur de repré-

senter leurs concitoyens. J'admettrai sans doute, que, si au lieu d'une émeute, on y voyoit clairement la résistance d'un peuple entier, les choses changeroient de face, et la position relative du gouvernement ne seroit plus la même; mais telle est la difficulté de tracer cette distinction dans les troubles dès leur naissance, que je ne saurois mieux la représenter, qu'en la comparant à un cercle de courbature, qui, s'élargissant par la suite, se confond tellement dans sa naissance avec l'arc d'une courbe, que les mathématiciens sont convenus de les confondre et de les prendre l'un pour l'autre. Il s'agit donc de discuter ces deux points, si le ministère de Charles X. étoit autorisé à considérer le soulèvement à sa naissance comme une émeute, et ensuite s'il pouvoit de bonne foi se croire autorisé de la disperser. D'après tout ce qui a été publié, les premiers rassemblements qui ont eu lieu à Paris, pour opposer de la résistance à l'exécution des ordonnances du roi, n'étoient point composés d'individus qui eussent une part quelconque dans le pouvoir législatif du pays, et qui, par conséquent, représentassent, d'une manière quelconque, l'opinion nationale. C'est un fait qu'aucun pair, aucun député, aucun individu du pouvoir judiciaire, n'y avoit d'abord pris part. Jusque là, ce soulèvement n'étoit qu'une émeute, et n'auroit jamais été considéré autrement en Angleterre et aux États-Unis. Par la suite, il est vrai, quelques députés vinrent parlementer avec

le maréchal Marmont, et il eût sans doute été très sage de prêter l'oreille à leurs représentations; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils le faisoient de leur propre mouvement; que la chambre des députés n'étant point rassemblée, ne pouvoit faire parvenir ses réclamations; que les pairs qui étoient à Paris, gardoient le silence; et que le pouvoir judiciaire en faisoit de même. Le soulèvement n'avoit donc même alors aucune forme de légalité, ou plutôt de nationalité. Depuis, le ministère Polignac ne pouvoit plus ni ordonner, ni diriger les mouvements.

Ce ministère n'a donc pas cru faire tirer sur le peuple, mais sur ce que l'on appelle en anglais *mob*, et qui ne peut se traduire en français que par populace. Lorsque le soulèvement prit un autre caractère, il n'avoit plus rien à ordonner.

Nous arrivons donc au second point, s'il pouvoit considérer les ordonnances royales comme devant obtenir la même obéissance que les lois? Cette question ne me paroît pas difficile à traiter, si l'on veut, de bonne foi, examiner quelles étoient les relations de la royauté et de la charte avant la dernière révolution.

Cette charte, oeuvre prématurée d'un seul individu, étoit aussi imparfaite et aussi obscure qu'on devoit l'attendre de son origine et de la manière dont elle a été octroyée. On y parloit de responsabilité ministérielle, sans que rien à cet égard y fût déterminé. On y établissoit la liberté de la presse, et on y

trouvoit aussi la censure. Une chambre y a trouvé le droit de revenir, sur des crimes amnistiés; une autre y a trouvé le double vote d'élection et un renouvellement intégral de ses députés. Chaque parti enfin pouvoit y trouver le moyen de l'interpréter à sa convenance: le républicain, les droits consacrés du peuple; le royaliste, une concession généreuse de quelques privilèges, qu'un roi entré à main armée dans ses états vouloit bien faire à ses sujets.

Les prisonniers de Vincennes, M. le Duc, seront aux yeux de la postérité et des étrangers entièrement couverts par l'article XIV. de cette charte. Bien avant leur existence ministérielle, nous avons entendu un publiciste allemand du premier ordre, interpréter cet article de la manière dont ils l'ont fait: il y trouvoit comme eux le droit dictatorial de la couronne, *ne quid respublica damni capiat*. Bonne ou mauvaise, il suffit pour moi de prouver que cette interprétation étoit possible, et rien d'ailleurs ne le démontre davantage, que l'abolition de cet article dans le nouveau pacte. On ne conçoit pas, qu'après cette mesure, on puisse leur intenter un procès, si ce n'est d'impéritie et d'aveuglement, dont certes je ne prétends pas les justifier.

Mais l'injustice d'accuser le parti royaliste sous Charles X. de persévérer dans ses opinions, devient encore plus frappante, quand on songe qu'à côté de cet article dictatorial, on avoit tous les jours l'opinion

des tribunaux, et, par conséquent, des hommes les plus compétents à juger de la nature d'une législation, dont les sentences condamnoient hautement comme une atteinte à la prérogative royale, toute expression qui fit supposer que le roi ne régnoit que par la charte. Il est en effet difficile à l'esprit de concevoir une donation quelconque, obligatoire pour le concessionnaire dans tous les cas, sans restriction. Les anciens ne le concevoient pas, et l'acte le plus solennel chez eux, si je ne me trompe, celui de l'émancipation, étoit limité par le cas de l'ingratitude de l'émancipé. Le vice originaire de la charte, celui de n'être pas un contract bilatéral, tel que le sont la *Magna carta* et le *Bill of Rights* des Anglais, devoit nécessairement produire une confusion d'idées dans la tête de chaque royaliste de bonne foi. Encore une fois, je n'ai pas besoin d'autre preuve de ce que je viens de développer, que ce vice a été admis et reconnu, puisque la donation de la charte octroyée vient d'être changée en un contract bilatéral.

Il n'y a donc rien de coupable, si les prisonniers de Vincennes, jugeant comme les tribunaux, pensoient que le roi avoit des droits préexistants et séparés de la charte; rien de coupable dans leur interprétation de l'article XIV., qui donnoit au roi le pouvoir dictatorial de pourvoir, lui tout seul, à la sûreté de l'état; rien de coupable dans leur soumission à ses volontés, d'autant plus que les cas de leur responsa-

bilité n'ont jamais été déterminés, et que ce mot de *haute trahison*, excepté l'Angleterre, n'a jamais signifié nulle part autre chose que correspondance avec l'ennemi ou trahison des secrets de l'état.

Je ne doute point que Charles X. lui-même n'ait été trompé par ce qu'il y avoit d'indéterminé et d'obscur dans la charte qu'il avoit jurée, et que, de bonne foi, il n'a jamais cru manquer à ses serments par ses ordonnances. Les meilleurs historiens anglais s'accordent de nos jours sur ce point, que le fils et le petit-fils de Jacques I. ont été constamment induits en erreur sur l'étendue de leur autorité, par ce qu'il y avoit alors d'indéterminé entre la prérogative royale et les privilèges des chambres.

Lorsqu'on emprunte une institution à un peuple, il semble, M. le Duc, que le bon sens exige qu'on consulte aussi les motifs sur lesquels elle a été basée. La responsabilité ministérielle, en Angleterre, n'est autre chose que l'égide des rois, et une conséquence naturelle de ce principe anglais, que le souverain ne peut pas mal faire (*the King can do no wrong*). La France vient non seulement de rejeter cette idée, mais elle punit encore toute la postérité du roi qu'elle détrône. Comment dont allier à cet acte, pour le cas donné, le principe de la responsabilité ministérielle, et, au nom de l'humanité, à quel propos; après une aussi terrible sentence, qui frappe la famille du souverain, chercher encore à leur associer des victimes

subalternes, comme si la catastrophe n'étoit pas assez tragique pour effrayer et les princes et les peuples!

J'ai lu dans plusieurs de vos journaux des rapprochements ingénieux entre Jacques II. et Charles X.; mais quoiqu'on ne puisse nier que, dans le personnel de la famille des Stuarts et des Bourbons, il existe une certaine analogie de malheurs et de fautes, il n'en est pas moins vrai, qu'en approchant de plus près du tableau historique de l'un et de l'autre, on découvre que, ni le caractère, ni la catastrophe de ces deux princes ne se ressemblent guère. Cette comparaison est d'ailleurs outrageante pour le nouveau roi des Français. Il n'est pas venu, comme Guillaume III., à la tête d'une armée à lui, escamoter le trône de son beau-père; il n'a pas entouré Charles X. d'intrigues, de terreurs, de défiance. Même après sa première fuite, Jacques II., à son retour de Feversham à Londres, fut reçu avec le plus grand enthousiasme. Pour l'honneur des Anglais, il ne faut pas oublier ce moment où ses malheurs avoient effacé dans tous les coeurs le souvenir de ses fautes. Il ne dépendoit que de lui de tout concilier encore et de déjouer les projets de son beau-fils. Mais dégoûté de sa position, en proie à une pusillanimité inexplicable, il ne consulta que le lettre de la reine, qui fut interceptée par le Stadhouder, et remise ensuite par son ordre au roi. Cette lettre l'appeloit vers l'exil, il s'y rendit, et la nation anglaise le considéra comme abdicataire.

Mais il existe un autre rapprochement historique, bien plus utile à fixer les idées, et à servir la justice, c'est la comparaison de ce qui se passoit à St.-Cloud avant les ordonnances, avec la révolution de Stockholm de l'année 1772. Gustave III. étoit un prince sans génie, d'un esprit faux, d'un caractère léger, et la guerre contre la Russie a mis au jour toute son incapacité. Cependant il résolut de renverser la constitution de son pays, et y réussit. Quand on étudie son caractère, on n'a pas lieu de présumer qu'une habileté extraordinaire lui ait suggéré des moyens que d'autres, qui auroient eu les mêmes intentions, n'auroient pas su découvrir. En effet, ceux qu'ils a employés se présentent à la capacité la plus bornée. Les comparer pourtant avec ce qui s'est fait en France, avant la publication des ordonnances, c'est, selon moi, prouver jusqu'à l'évidence, que Charles X., ou, si l'on veut, son ministère, n'a jamais eu la pensée de Gustave III.

Il a d'abord cherché à s'assurer de l'affection des officiers, qui lui parraisoient disposés à désapprouver l'ordre de choses existant en Suède; il leur a communiqué ses projets, en leur promettant tous les avantages qui résultent d'une telle complicité. Aucune démarche semblable n'a été faite par le gouvernement français avant la publication des ordonnances. Gustave réunit toutes ses troupes, sur lesquels il pouvoit compter, sur un seul point, et en entoura la capitale.

Le gouvernement français ne songea pas même à appeler à lui plusieurs régiments suisses qui étoient à sa portée. Enfin, Gustave, loin de dissoudre les chambres législatives, les a convoquées pour faire arrêter en un jour tous ceux qu'il croyoit être opposés à ses desseins. La brièveté de cet écrit ne me permet pas d'entrer dans de plus longs développements, mais il me suffit d'avoir indiqué qu'on ne sauroit trop étudier la révolution de Stockholm de l'année 1772, pour prononcer sur cette grave question, si Charles X., ou son ministère, avoit, ou non, le projet de renverser la constitution du pays.

Je déplore, avec les autres, M. le Duc, les calamités de Paris des trois journées; je déplore l'aveuglement et l'incapacité qui les a amenées; mais il nous sera permis, sans doute, à nous étrangers, de considérer les déclamations relatives à ces événements comme puériles et de mauvais goût. J'observe d'abord que la perte numérique d'hommes, dans ces trois jours, ne peut se comparer à celle des plus insignifiantes batailles des guerres passées, et encore moins aux malheurs inhérents à la prise ou au siège de la ville la moins considérable. J'observe ensuite que la plupart de ceux qui ont péri, n'ont point été traînés au champ de la mort par la force, ni même par la voix d'un devoir impérieux dont l'accomplissement ne sauroit être évité. Ils y ont été poussés, direz-vous, par l'enthousiasme de la liberté et de la gloire; mais

nulle part ces grands prix ne s'obtiennent qu'au risque de la vie. Qu'est-ce, en effet, que la valeur comparative de ces calamités, à côté d'une des plus grandes capitales du monde en flamme, et cinquante mille individus périssant de faim sans les bois auprès de ses cendres ! Que sont-elles à côté de ce que l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et la Russie ont à raconter !

Mais si ces déclamations ne sont que puériles, quand on s'y livre pour faire parade de sa sensibilité ou de son civisme, elles deviennent de véritables crimes, quand elles ont pour but d'exciter des haines, et d'aiguiser la soif du sang.

D'ailleurs, quelque grandes qu'elles aient pu être, il suffit, pour moi, d'avoir prouvé que les prisonniers de Vincennes ne peuvent en être rendus responsables, et que l'imprévoyance est par sa nature une justification.

J'ai également démontré qu'ils ne sont pas passibles des imperfections de la charte de Louis XVIII., qui, jointes à leurs idées de fidélité, devoient, soit à raison, soit à tort, leur montrer l'étendue de l'autorité royale, comme inscrite dans d'autres limites, que celles que leurs antagonistes lui attribuoient.

J'ai aussi démontré, qu'une fois convaincus, que le roi n'avoit aucun projet de renverser la constitution du pays, leur soumission à ses volontés, pour sauver, à ce qu'ils croyoient, la monarchie et la charte, étoit une conséquence naturelle du pouvoir qu'ils supposoient résider dans le roi.

Enfin, on a vu dans le cours de la démonstration, que le principe de la responsabilité ministérielle, emprunté à l'Angleterre, devient un mal gratuit, et, par conséquent, un acte de férocité dans le cas extraordinaire, où le souverain lui-même a porté la peine de ses oeuvres.

La condamnation des prisonniers de Vincennes seroit donc une vengeance, et non une justice, et le peuple français perdrait en un jour toute la gloire de sa modération.

Deuxième Question.

Le procès examiné sous le point de vue politique.

M. Le Duc,

Le procès des prisonniers de Vincennes étant essentiellement politique, c'est surtout sous ce point de vue qu'il s'agit de l'examiner, à savoir, quelle influence il aura sur la politique de la France et des puissances européennes à son égard.

Je parlerai ici sans déguisement, parce que la réticence ou le ménagement, dans les questions aussi graves, sont condamnés par l'humanité : je serai d'autant plus explicite, que les avocats des prévenus,

n'étant point étrangers, hésiteront peut-être d'exprimer leur pensée toute entière, de peur d'indisposer l'audience, et de la rendre moins accessible à la pitié. — Nulle part autant que chez vous, ces ménagements sont commandés aux orateurs par une triste expérience, et l'on a vu Manuel, expulsé de la chambre, pour avoir dit sa pensée toute entière, pensée qu'aujourd'hui un grand nombre de Français expriment avec la conviction d'une vérité incontestable.

Si des personnes moins éclairées que vous, M. le Duc, peuvent être trompées sur l'état réel des choses, par l'empressement que le cabinet de St.-James a mis à reconnoître le nouveau gouvernement, vous ne pourrez ignorer sans doute, que la crainte d'une guerre européenne, la position personnelle du ministère anglais à l'égard du nouveau parlement, et surtout l'appréhension qu'un plus grand retard pourroit amener en France d'autres catastrophes, l'ont déterminé à ne point hésiter dans cette reconnaissance. Mais obéir à une dure nécessité, ce n'est pas se réjouir des événements qui l'ont amenée. Vous seriez fortement trompé, M. le Duc, si vous prêtiez à la sympathie que la révolution française a excitée chez le peuple anglais, une durée proportionnée à l'ardeur des premières impressions. Le moindre acte de cruauté, et même de rigueur, qui sera exercé en France, la moindre démarche ambitieuse ou prosélytique, briseroit en un moment l'unanimité qui a existé au début. Le parti

aristocratique, déjà effrayé par les démarches de la chambre des députés à l'égard de la pairie, reprendroit sur-le-champ cette influence sur la majorité, qu'une longue possession de grandes propriétés, et surtout de nobles souvenirs lui assurent dans ce pays. J'ignore si les cabinets de St.-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin suivront ou non l'exemple de l'Angleterre, et il nous importe peu de le savoir, car il nous suffit de ne pas ignorer que ce sera toujours malgré eux, et la tête baissée, que cette démarche sera faite. Il est en effet impossible, que des gouvernements tranquilles, quand même ils condamnent l'imprévoyance et l'aveuglement de la dynastie malheureuse, la voient sans effroi renversée avec une aussi grande célérité, non par un concours des chambres législatives comme en 1688 en Angleterre, mais par une puissance invisible, dont on ne sait autre chose, sinon qu'elle existe, mais dont personne ne peut analyser les éléments; car si vous faites abstraction des notabilités aristocratiques, représentatives, judiciaires, on se demandera toujours: qu'est-ce donc que le peuple, et quels sont les individus nommément chargés d'en exprimer la volonté?

Cette circonstance particulière de votre révolution absolument opposée à celle de l'Angleterre de 1688, que ni les corps législatifs, ni le pouvoir judiciaire, ni le clergé, ni même la grande propriété, n'y ont point pris de part, qu'après qu'elle a été faite, doit nécessairement placer les cabinets de l'Europe dans

un état d'alarme et de défiance à l'égard de la France, soit qu'ils reconnoissent ou non le fait et le droit de son nouveau gouvernement. Le bon sens d'un grand nombre de Français éclairés leur a indiqué dans cette occasion la dépendance dans laquelle les nations européennes, et surtout continentales se trouvent les unes des autres. Ils ont senti que, si même il n'eut pas été absurde d'imaginer, chez trente millions de vieux Européens, l'ordre de choses péniblement subsistant aux États-Unis, il y auroit encore cette difficulté à vaincre, que les états européens forment, pour ainsi dire, une association individuelle, dans laquelle aucun ne sauroit s'isoler et se placer au-dessus de toutes les règles admises par la société sans l'embarrasser et sans encourir les chances d'une lutte plus ou moins hasardeuse.

Cela posé, il est évident que la raison et la saine politique prescrivent impérieusement à la France, de ne rien faire, ni en dedans, ni en dehors, de ce qui pourroit augmenter la défiance, et surtout l'aliénation des autres gouvernements, que la révolution française a déjà alarmés. Dans le nombre des grandes vérités, dont on doit à Adam Smith la découverte, il n'en est pas une, selon moi, plus lumineuse, quoique très simple, que le principe, qu'on se tromperoit rarement en appliquant aux états les mêmes raisonnements dont on se sert à l'égard des individus.

Pour adopter ici ce principe, songeons qu'il est

Рослоффъ.

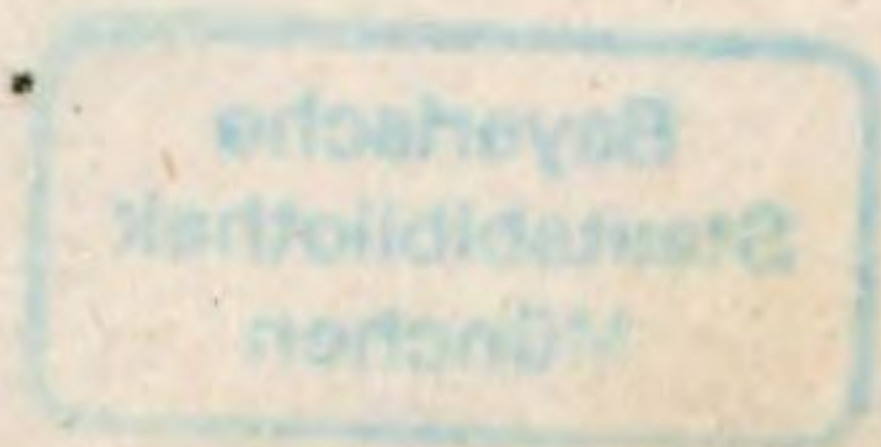
7

rare que deux hommes d'un courage reconnu, aigris l'un contre l'autre par quelque différence sociale, ne soient entraînés à une querelle ouverte, si cette aliénation réciproque reçoit encore de nouveaux aliments.

Tel seroit inévitablement le cas entre la France et les grands cabinets de l'Europe, si le procès des prisonniers de Vincennes étoit, contre toute équité, jugé non avec l'impartialité de la postérité, mais d'après les passions du jour. L'absence de droit d'y intervenir, l'impossibilité même d'intercéder, l'obligation de garder le silence, tous ces ménagements prescrits de rigueur aux cabinets étrangers, seront autant d'épines, qui rendront la blessure plus sensible, l'horreur plus intime, l'aversion plus prononcée. Je n'entrerai point ici dans l'examen de cette vérité, qu'on s'arrête rarement dans la carrière des persécutions; qu'il faudra les justifier

par d'autres cruautés,
Et laver dans le sang vos bras,
ensanglantés.

Il me suffira d'affirmer qu'une telle iniquité irritera les cabinets de l'Europe sans les effrayer; qu'ils ne compteront plus sur les promesses rassurantes du gouvernement français, parce qu'ils le verront dans l'impuissance de suivre ses propres errements basés sur la sagesse, et dans la nécessité d'obtempérer aux passions d'une multitude égarée, à cet *ardor civium prava jubentium*, dont Horace compara la terrifique



puissance au visage du tyran irrité, qui presse en personne l'exécution du crime. Ils verront la destinée de la France et la leur, placée dans des mains inconnues; ils redouteront l'amour du prosélytisme, la crainte armera, et la France impatiente courra elle-même aux armes.

Cette marche des événements n'est pas difficile à prévoir: »Mais, diront quelques hommes passionnés, »qu'ils viennent donc, tous ces étrangers, combattre »un peuple libre.« Je répondrai à cela, M. le Duc, qu'aucun sophisme ne sauroit en imposer à quelqu'un que se tient à la simplicité d'un raisonnement mathématique, et qu'en supposant même à un individu une irritation momentanée qui lui donne des avantages dans une lutte contre quatre, on sait qu'à la longue, la proportion numérique, qui est une quantité constante, doit se rétablir.

Lorsque les officiers des troupes alliées parloient à vos guerriers de la bataille de Leipsik, »le beau »miracle, disoient ces derniers, vous étiez quatre »contre un,« et cette réponse sera toujours sans réplique. — Napoléon, dans la plus belle de ses campagnes, Frédéric le Grand, pendant la vie de l'impératrice Élisabeth, ont laissé, j'imagine, assez de preuves, combien il est dangereux à la longue d'opposer à cette quantité constante du nombre, cette autre quantité variable, qui dérive de l'art et de l'enthousiasme. Mais en supposant même que la France

sortît victorieuse d'une telle lutte, qu'elle demande à l'Angleterre et à la Russie, ce qu'il leur en a coûté de se débattre contre une confédération d'états fortement organisée?

Frapper les prisonniers de Vincennes de châtimens exigés par la rigueur révolutionnaire, c'est déclarer à l'Europe, qu'il existe en France deux gouvernemens, dont l'un est subordonné à l'autre, et cet autre, précisément à celui qu'elle redoute, et avec lequel elle ne pourra jamais établir des rapports de bonne intelligence: les acquitter, c'est lui dire que la révolution est finie, que la France, contente de son triomphe, veut jouir en paix de ses institutions, et que, calme et généreuse au dedans, elle ne sauroit être au dehors un foyer de malheurs et de troubles.

Je crois avoir prouvé, dans ces trois lettres, M. le Duc, que tout parle en faveur des prisonniers de Vincennes:

L'illégalité de leur arrestation, celle de la procédure du tribunal de la première instance, celle de la composition du tribunal de la dernière;

L'imperfection et l'obscurité de la loi, qu'on les accuse d'avoir enfreinte;

Enfin le repos de la France, ses rapports politiques avec les autres états européens.

Mais il est une autre considération, par laquelle je vais terminer mon foible essai, et que je ne saurois passer sous silence. Ceux qui ont l'honneur de

connoître personnellement le prince qui régit la France, ne doutent point que s'il pouvoit descendre du haut de son trône, et venir lui-même plaider la cause des prisonniers de Vincennes, il embrasseroit ce parti avec joie. Si l'on joint à la connoissance de la douceur de son caractère la considération de la situation embarrassante dans laquelle une rigueur inique à leur égard, le placeroit relativement à ses augustes confrères de l'Europe, on ne peut nier que, quand même sa position le forçât au silence, une douleur profonde, proportionnée au plaisir qu'il éprouveroit à les voir traiter avec justice et miséricorde; une douleur profonde et à jamais ineffaçable, dis-je, sera pour son coeur le fruit amer de leur condamnation. Elle troublera la paix de ses jours, soit dans l'intimité de la famille, soit dans ses relations avec l'Europe, comme chef de l'état. Il est impossible de croire, M. le Duc, que la France l'ait placé si haut, pour lui faire partager les reproches de l'Europe, et l'abreuver de chagrins dès le début de son règne. —

Je suis, etc. etc.

Fürst Kosloffsky auf dem Wiener Kongreß.

(In den Jahren 1814 und 1815.)

Unter den vielen hervorragenden Persönlichkeiten, welche sich während des Kongresses in Wien in den Salons bewegten, nimmt auch der russische Fürst Kosloffsky eine der bedeutendsten Stellen ein. Nicht allein glänzend durch seinen eminenten Geist, sondern auch äußerlich auffallend durch seine ungewöhnliche Körperdicke. — Wir verdanken vorzüglich dem Grafen de la Garde eine Menge interessanter Aufzeichnungen der geistreichen und witzigen Bemerkungen, welche der Fürst in so reichem Maße austheilte; leider hat uns Børnhaugen in seinem frappant meisterhaften Bilde, welches er von dem Kongresse in Wien und den dabei handelnden Personen uns entworfen, dieses »prächtigen Russen,« wie er ihn in einem Briefe nennt, nicht erwähnt.

Bevor des Fürsten selbsteigene Mittheilungen hier wiedergegeben werden, wollen wir hören, was Graf de la Garde über denselben urtheilt, und was er uns über dessen Lebensverhältnisse mittheilt, von denen wir leider immer noch nicht genug wissen.

Un des convives, le prince de Kosloffsky, ambassadeur de Russie à Turin, mandé au congrès par son souverain pour faciliter la fusion des États de Gènes dans ceux du Piémont, accompagnait chaque verre de Tokai d'un bon mot ou d'une épigramme qu'il lançait à tout hasard sur sa cour ou sur celle près de laquelle il résidait. Sa figure ouverte et animée avait une expression de franchise qui avait quelque chose d'attractif et faisait naître le désir de se lier avec lui. Petit-fils d'un homme que Catherine avait envoyé auprès de Voltaire comme un modèle de la civilisation et de la politesse russe, il passait pour un des hommes les plus spirituels de cette époque, où pourtant l'esprit n'était pas rare : sa conversation, pleine de variété, de feu et d'éloquence, eût été parfaite, si, chez lui, le monologue n'eût trop souvent exclu le dialogue.

Depuis lors, le prince Kosloffsky a rempli les fonctions de ministre de Russie à la cour de Stuttgart, et a fait un assez long séjour en Angleterre. Dans ce pays sérieux, mais où l'on tourne tout en ridicule, on fit sur lui des caricatures, et il en tirait vanité : tant il semble qu'une célébrité quelconque en Angleterre

soit un objet envié. Entraîné lui-même par la gaieté qu'il nous communiquait, il se mit à nous conter des anecdotes assez vraies sans doute pour qu'encore aujourd'hui elles doivent rester cachées. Bien vu de l'empereur Alexandre, qu'il amusait de ses saillies, au mieux avec toutes les autorités subalternes, toujours disposées à flatter ce qu'elles ne peuvent écraser sans danger, il me parut qu'il s'étourdissait sur la perspective d'une disgrâce ou d'un exil, car il s'exprimait avec cette noble indépendance qu'il n'avait certainement pas puisée dans la fréquentation des courtisans de son maître. Telle était la force et la vérité de ses remarques, que, s'il eût parlé à Pétersbourg aussi librement qu'il le faisait à Vienne, j'eusse crû voir le feldjaeger et le kibitchka prêts à l'entraîner au fond de la Sibérie pour y prendre une leçon d'observation silencieuse, qui semblait devoir être une partie obligée de son rôle diplomatique. Du reste, le prince Kosloffsky était sincèrement dévoué à son souverain, passionné pour la grandeur et la gloire de son pays. — Dans la foule des curieux, j'aperçus le prince Kosloffsky. Depuis la mort du prince de Ligne, il me semblait qu'un instinct d'amitié et de reflexion me rapprochât de cet autre ami. Si auprès du vieux maréchal j'avois admiré ces trésors d'expérience et de raison, cette appréciation fine et délicate de la société, auprès du prince russe, je trouvais une hauteur de vues, une indépendance d'ex-

pressions sur les hommes et les événements politiques trop rares chez les diplomates. Sa conversation pleine de verve, attachait en même temps que sa franchise commandait l'affection.

Nachdem uns Graf de la Garde den liebenswürdigen Russen auf so ansprechend-interessante Weise geschildert, läßt er den Fürsten verschiedentlich Mittheilungen der geistreichsten Art machen.

»Connaissez-vous, me dit Kosloffsky, ce charmant cavalier qui vient de passer devant nous? c'est le jeune comte de ***. Jusqu'à présent il n'a été connu que par ses succès auprès des dames: il aspire aujourd'hui à une autre gloire: il veut être ambassadeur. Croyez-vous qu'il ait voyagé, qu'il connaisse le monde, qu'il ait étudié les relations et les intérêts des peuples? Non: mais il a la tournure la plus distinguée, une de ces figures qui tournent la tête aux femmes. La princesse de ***, que vous connaissez bonne et sensible, s'intéresse vivement à ce solliciteur diplomatique: avant huit jours il sera ambassadeur. Le congrès fera bien d'autres miracles.»

»Avez-vous entendu parler, poursuivit Kosloffsky, d'une scène qui vient de mettre en émoi les salons politiques? Le baron de Stein, que vous voyez auprès de Mr. de Hardenberg, en a été le principal acteur. Naturellement violent et emporté, cet homme d'état n'a jamais pu adoucir la fougue de son

caractère malgré le contact du monde diplomatique dans lequel il vit. Déjà beaucoup de ses collègues avoient eu à s'en plaindre : il y a huit jours, le chargé d'affaires d'un petit prince allemand, plénipotentiaire inaperçu au congrès, mais fort important peut-être dans son pays, se fait annoncer chez le baron. Précisément celui-ci, très-occupé en ce moment, voulait être seul. Le visiteur s'introduit modestement, et se dispose à prendre la parole avec cette déférence qu'il doit témoigner au représentant d'une grande puissance. Le baron lève les yeux, et, sans demander au nouveau venu ni son nom, ni le motif de sa visite, il se précipite violemment sur lui, le prend au collet, et le jette à la porte. Tout cela s'est fait avec la rapidité de l'éclair. Cependant des explications ont été demandées : l'irascible diplomate a dû témoigner son repentir de l'inconvenante action qu'il s'était permise : mais l'impression n'en est pas encore effacée. Convenez-en, voilà un triste échantillon de la patience et du calme que les régulateurs de nos destinées apportent dans leurs relations.

Kosloffsky me fit remarquer ensuite, non loin de l'impératrice Elisabeth, la comtesse de Tolstoy, femme du grand maréchal, née princesse Baratinsky : sa mère était de la famille de Holstein Beck, et cousine germaine de Catherine II.

» Vous savez, me dit Kosloffsky, que le grand maréchal est en pleine disgrâce. La voici. Le comte

Tolstoy, fort de l'indulgence de l'empereur, se permettait de prendre avec lui un ton de remontrances que bien peu de souverains auraient toléré: il le contrariait sur tout. Alexandre riait souvent de ses observations chagrines; quelquefois même il s'en fâchait et s'en vengeait plaisamment, à sa manière. Lorsque tous deux voyageaient en traîneau découvert, et que les taquineries du grand maréchal avaient mis à bout la patience du czar, celui-ci, sans répondre, d'un coup d'épaule faisait tomber Tolstoy sur la neige, et le laissait pendant quelques minutes, courir après le léger équipage. Quand il jugeait la punition suffisante, on s'arrêtait. Le maréchal, tout en grommelant, se replaçait près de son maître, et tout était oublié.»

»Persuadé que cette bonté ne se lasserait jamais, Tolstoy a voulu s'opposer à ce qu'Alexandre parût au congrès. A l'entendre, l'empereur n'y remplirait pas un rôle digne de lui. Fatiguée depuis longtemps, Sa Majesté a pris cette fois la chose plus au sérieux, et s'est séparée de son grand maréchal. Celui-ci est, dit-on, inconsolable de sa disgrâce. Fiez-vous donc à l'amitié des rois!«

Als man von der Gunst sprach, welche der Kaiser von Rußland dem Gemahl der Gräfin Razumowska habe angedeihen lassen, indem er ihn zum Fürsten gemacht, sagte Rosloffsky:

»C'est à bon droit qu'il a été l'objet de cette distinction. Le nouveau prince, depuis qu'il était notre ambassadeur à Vienne, s'y était crée de précieuses amitiés. Dans les dernières discussions sur la Pologne, c'est à lui qu'on dut le retour de la bonne harmonie, et la cessation des petites picoteries qui menaçaient devenir sérieuses.«

»Voilà un chapitre à ajouter à la nomenclature déjà si longue des élévations et des chartes en Russie. Razumowski est fort heureux d'en être quitte cette fois pour une moitié de palais brûlé. *) Lui aussi, il a connu la faveur et la disgrâce, le pouvoir et l'exil. En vérité, c'est un roman bien philosophique que l'histoire de mon pays: on y ferait un excellent cours de morale sur le danger des vanités et la fréquence des révolutions. Quels exemples frappants depuis moins d'un siècle! Menzikoff, de garçon pâtissier devenu prince et général, puis jeté subitement dans l'exil le plus affreux; Biren, le domestique élevé au rang des souverains, et pendant neuf ans maître de l'empire, chargé de fers un jour par Munich son rival, en présence de ses propres gardes glacés d'épouvante, expiant son élévation par

*) Das Palais des Fürsten Razumowski fing in einer schönen, mondscheinlosen Nacht Feuer; durch lebhaften Wind begünstigt, griff es äußerst schnell um sich, und bot den Anblick eines feuerspeienden Berges dar.

une disgrâce inouïe, pour remonter une seconde fois sur le trône; Munich puissant un jour, puis relégué vingt ans dans les déserts de la Sibérie; Lestocq, après avoir renversé la régente Anne, couronné Élisabeth, et conseillé son règne, rejeté obscur dans la foule; la princesse Daschkoff, l'âme de cette conspiration qui détrôna Pierre III. pour donner le trône à sa femme, et bientôt après repoussée, exilée par celle dont elle se vantait imprudemment d'avoir inspiré les desseins et préparé la grandeur; enfin, sous nos yeux, les conjurés qui ôtèrent à Paul I^{er} la couronne et la vie, objet de la rigueur du nouveau souverain qui leur doit sa puissance.»

»Eh bien! en Russie les élévations sont quelquefois aussi bizarres dans leurs causes que les catastrophes sont terribles dans leurs effets: jugez-en. Parent du prince Kurakin, j'avais été placé près du grand chancelier Romanzoff. Un jour ce ministre me dictait une dépêche importante. Je ne sais comment je fis, mais au lieu de la poudrière, dans ma précipitation je pris l'écritoire, et la renversai... sur la dépêche? Non pas; mais sur la belle culotte blanche du grand chancelier. Cette écritoire renversée a décidé de mon avancement. Romanzoff se garda bien de conserver auprès de lui un secrétaire aussi maladroit. Il me donna une place de conseiller d'état, fonction où je n'avais qu'à diriger, et fort peu à écrire.

Sans cette frivole circonstance, je languirais peut-être encore dans les rangs subalternes.»

Graf de la Garde entgegnete: »Votre mérite, cher prince, n'avait pas besoin de pareils auxiliaires: il eût suffi dans tout les rangs pour vous faire connaître et vous élever. Und fährt fort: Peu d'hommes en effet réunissaient comme le prince Kosloffsky autant de vivacité et d'intelligence dans le travail, jointes à une élocution pleine de feu et d'entraînement. Son instruction était profonde et variée, sa mémoire admirable. L'histoire n'avait point de secrets pour lui: il possédait toutes les transactions diplomatiques, qui, depuis plusieurs siècles, ont réglé le sort de l'Europe. Sa manière de juger les hommes était celle d'un homme d'état philosophe. Il appréciait en ami de l'humanité toutes ces questions politiques que l'intérêt particulier dénature si souvent. Partisan de tous les progrès, il aimait à rappeler qu'à l'exemple d'un personnage illustre, dont il a été question déjà, il avait reçu, lui aussi, de la main d'un postillon autrichien, certaine correction également très-méritée. Voyageant fort jeune sur les frontières de la Prusse, il s'était emporté jusqu'à frapper son conducteur qui ne pressait pas ses chevaux au gré de son impatience. Celui-ci avait riposté avec son fouet et vigoureusement flagelé l'apprenti diplomate.»

»C'est pourtant cet Autrichien, disait le prince

Kosloffski en riant dix ans après, qui m'a donné ma première leçon de libéralisme.

Graf de la Garde fährt fort: Employé dans la diplomatie, Kosloffsky franchit rapidement les premiers grades. Ministre plénipotentiaire auprès du roi de Sardaigne, il eut le bonheur de sauver la vie à plusieurs Français naufragés et faits prisonniers. Napoléon envoya aussitôt la décoration de la Légion d'honneur à ce représentant d'un souverain, son ennemi. C'était au moment de la guerre de Russie. La récompense honorait également et l'ambassadeur de Russie et l'empereur français. L'un n'avait écouté que le cri de l'humanité, l'autre avait étouffé la voix des préventions politiques. — C'est à Cagliari, vers cette même époque, que le prince Kosloffsky avait connu le duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français, alors exilé de son pays et loin du trône où il est monté depuis. Une même ardeur de science, un même désir de connaître tout, rapprocha bientôt ces deux intelligences. Tous deux avaient nourri leurs jeunes années de fortes et substantielles études. Dans sa vie si agitée, le prince français avait pu les fortifier par les enseignements du malheur. Ils faisaient ensemble de longues promenades sur le bord de la mer et prenaient plaisir à passer en revue les gigantesques événements accomplis sous leurs yeux. Quelquefois ils lisaient Shakespeare dont la langue et les beautés leurs étaient également familières.

Cette lecture n'était interrompue que par les cris d'admiration du diplomate russe, par les savantes et délicates remarques de l'exilé français. — Souvent au congrès j'ai entendu Kosloffsky rappeler les détails de cette intimité qui avait laissé en lui un vif souvenir malgré la différence de l'âge : car dix ans les séparaient.

»L'instruction du duc d'Orléans m'étonne et me confond, dit Kosloffsky : sur quelque sujet que ce soit, sciences, histoire, économie politique, il me tient tête et me bat. Mais ce que j'admire surtout en lui, c'est sa courageuse résignation dans le malheur, c'est sa profonde connoissance des hommes. Il les voit tels qu'ils sont, et cependant il les juge sans amertume. Proscrit, il a tourné constamment des yeux de regret vers sa patrie, et toujours il a refusé de se joindre à ceux qui voulaient la reconquérir les armes à la main. Ce n'est pas de lui qu'on pourrait dire qu'il n'a rien appris et rien oublié : homme, prince, il est de son siècle.»

Von der Großfürstin Katharina von Rußland sagte der geistreiche Fürst:

»Saluons la future reine de Wurtemberg; reine quand il plaira au Nemrod couronné de céder sa place, Mais, en vérité, jamais diadème n'aura paré un plus beau front.»

»La paix s'est réfugiée sur le théâtre, dit Kosloffsky, bannie qu'elle est des réunions du congrès.

N'est-il pas plaisant de voir les nations de l'Europe se donner la main sur la scène de Léopoldstadt, et danser un ballet général, tandis que leurs graves représentants, à quel ques pas d'ici, sont tout près d'en venir aux mains.

— »Le carnaval semble avoir donné une commotion électrique aux plaisirs. Le congrès ne marche pas, il danse, nous disait le prince de Ligne. Effectivement, à la multiplicité des bals parés, masqués, costumés qui se succèdent depuis quelques jours avec une fureur nouvelle, on pourrait graver en gros caractères sur une colonne au milieu de cette place, ce qu'on écrivit jadis sur l'emplacement de la Bastille : *Ici l'on danse.*»

»L'auguste aréopage, comme on l'appelle ici, est plus occupé que jamais. Les réclamations pleuvent de toutes parts : elles se raniment avec de nouveaux arrivants, comme les plaisirs se sont ranimés avec le carnaval. Le congrès ne sait, à la lettre, à qui répondre. Chacun se choisit un avocat qui puisse le mieux défendre sa cause. Malgré la décision déjà connue, et que lui a notifiée si agréablement Mr. de Metternich, Gênes ne se tient pas pour battue, et réclame auprès de l'empereur d'Autriche lui-même. On a dit un jour que l'Angleterre avait parlé du rétablissement de la république de Venise ; Venise aussitôt agit auprès d'Alexandre et implore ses bons offices. Il n'est pas jusqu'à la république de

Raguse qui ne se confie, toujours pour le même objet, à la protection du grand Turc. Viennent ensuite les princes médiatisés de l'Allemagne qui parlent d'envoyer de nouveaux ambassadeurs avec des finances mieux garnies cette fois; puis le roi détrôné de Suède pour quel plaide Sidney Smith avec une persévérance et une abondance dignes d'un meilleur sort. Les juifs réclament le droit de bourgeoisie; le pape sollicite le rétablissement des Jésuites; on demande des îles Joniennes pour le prince Eugène. On demande.... que ne demande-t-on pas? Jusqu'à tout est assez naturel. Mais ce qui est moins amusant, c'est que la plupart de ces réclamants, comme tous les plaideurs remplis de leur sujet, vous arrêtent au détour d'une rue, sans se soucier du vent qui souffle quelquefois à Vienne comme dans aucune capitale de l'Europe, et les voilà qui se mettent à dérouler une série de raisons, selon eux indubitables et sans réplique. En résumé, ils en sont pour leurs frais d'éloquence, et l'auditeur pour un bon rhume qu'il doit à sa complaisance et à l'importunité.

— »J'ai entendu parler d'une réclamation à laquelle ne faillira pas une haute protection, c'est celle de la Suisse soutenue par Mr. Laharpe, précepteur de l'empereur Alexandre.»

— »Il est vrai: Mr. Laharpe se présente sur la scène non seulement avec la certitude d'un puissant patronage; mais avec la réputation d'un caractère par-

ticulier qui répand sur lui tout l'intérêt de la curiosité. Vous savez qu'Alexandre a conservé pour lui une affection sincère. C'est le czar, dit-on qui l'a appelé à Vienne. En tous cas, il y vient pour plaider la cause des Suisses du canton de Vaud, ses compatriotes. A l'entendre parler, au milieu de si grands intérêts qui se débattent ici, des petits intérêts de son canton, à voir avec quel feu il les défend contre les nobles de Berne, on se rappelle involontairement le mot de Paul I., qui nommait la révolution de Genève une tempête dans un verre d'eau. Dans une de ces révolutions tout aussi sanguinaires que celle des grands états, mais sur une plus petite échelle, le parti de Mr. Laharpe ayant succombé, il fut pris et condamné. Des gendarmes le conduisaient au lieu où il demande à s'y arrêter; on l'accompagne dans une chambre dont il connaissait parfaitement la localité. Pendant qu'on l'observe moins, il ouvre la fenêtre, saute sur le sol peu élevé et tombe du canton de Vaud sur celui de Fribourg. Les soldats qui le conduisaient n'osent pas l'y poursuivre, et c'est ainsi qu'il parvient à s'échapper. Il a dû concevoir quelque ressentiment contre des gens qui lui avaient été si hostiles. L'âge n'a pas calmé sa fougue, et ses discours se sentent du danger qu'il a couru.

— »Grâce à l'auguste protection d'Alexandre, les demandes de Mr. Laharpe vont être promptement accueillies.«

— »Il n'est pas certain que le congrès ait le loisir de s'en occuper seulement: car, à voir le nombre des réclamans et la nature des réclamations, s'il voulait faire justice à tous, il n'aurait pas achevé sa tâche dans cent ans.»

— »Mais au moins les hauts arbitres sont-ils d'accord?»

— »Pas le moins du monde. La question de la Pologne est vidée; mais toutes les autres sont encore à régler. Le sort de la Saxe et de son roi n'est pas encore fixé; la Prusse persiste à demander les anciennes provinces belges, les pays de Trèves et de Cologne. La France, qui redoute un pareil voisinage, ne veut pas de la Prusse sur la rive gauche du Rhin. D'un autre côté elle insiste pour que le trône de Naples soit rendu à la branche des Bourbons. Enfin, c'est un conflit inextricable. Croiriez-vous que le roi de Danemark s'est mis aussi de la partie, et réclame ce que chaque souverain est convenu d'appeler ses indemnités.»

— »Demande imprudente, sans doute! Frédéric eût dû se trouver très-heureux, dans ce chaos de prétentions, de passer inaperçu.»

— »Effectivement, entre tous ces souverains qui devaient quitter Vienne, enrichis des dépouilles de leurs voisins, le roi de Danemark seul était destiné à rester bien strictement enfermé dans ses anciennes li-

mites. Aussi tout le monde répéta-t-il sa réponse à Alexandre quand ils se séparèrent :

»Sire, vous emportez tous les coeurs avec vous, lui avait dit le czar.«

»Les coeurs peut-être, Sire, mais pas une seule âme, — répondit le roi avec un sourire malin.«

— »Pour comprendre l'allusion spirituelle de ce mot, il faut se rappeler qu'âme veut dire sujet, et que, dans les décisions du congrès, on calcula toujours en supputant le nombre des habitants des pays abandonnés. Sous ce rapport, le roi de Danemark avait été un des souverains les moins bien traités.«

— »On a souvent dit que le congrès, cette montagne si grosse d'espérances, et qui, depuis cinq mois, avait à peine accouché d'une souris, présentait toutes les scènes de la vie humaine, se succédant aussi rapidement que dans un miroir magique. Cependant les observateurs désintéressés de ce Pandémonium étaient étonnés de voir se résoudre si paisiblement en fêtes, en soirées, en tournois à la rose les questions si irritantes du remaniement de l'Europe. Depuis quelques jours on parlait tout bas d'un duel qui avait surgi inopinément et manqué d'ensanglanter l'arène si joyeuse de Vienne. Cette rencontre avait eu lieu, non pas entre de jeunes écervelés; mais entre deux hommes graves, d'un âge mûr, très-haut placés, tous deux ministres d'une puissance influente, entre le savant et spirituel Guillaume de Humboldt et le

ministre de la guerre de Sa Majesté prussienne. — Ce n'est ni l'amour, ni l'ambition, ni l'orgueil qui ont amené les deux champions sur le terrain; mais bien une puérile susceptibilité d'étiquette. Invité à assister à une conférence du congrès, le général-ministre B... venait de donner des éclaircissements sur des points se rattachant à son département. Mr. de Humboldt, au lieu de lui dire que, l'objet de sa présence étant rempli, la conférence allait continuer sa délibération, l'éconduisit sous un prétexte dont s'effaroucha la susceptibilité du militaire. Celui-ci a demandé une réparation, les armes à la main. Le courageux Humboldt, que le sang froid n'abandonne jamais, a accepté la partie de la meilleure grâce du monde. Le duel n'a eu pour témoins que le prince de Hardenberg et le docteur Koreff, que Mr. de Humboldt aime beaucoup. On s'est battu très-sérieusement et très-consciencieusement; mais il paraît que les membres du congrès sont inviolables: aucune peau ministérielle ou diplomatique n'a été entamée. Aussi, parle-t-on fort peu de cette rencontre dont la cause est tout au plus digne de jeunes sous-lieutenants? — Si quelques-uns s'égaient sur le chatouilleux amour-propre du ministre B..., généralement on admire le flegme, la conduite chevaleresque, et la bonne humeur de son adversaire, aussi imperturbable devant le canon d'un pistolet que devant le tapis vert de la table des conférences. — A propos du docteur Koreff, on s'en-

tretient d'un refus qu'il vient d'essuyer et qui caractérise merveilleusement le système du gouvernement autrichien. Vous avez entendu parler de la réception faite à l'empereur français, lors de son entrée dans sa capitale avant l'ouverture du congrès. Koreff, qui courtise à la fois Muses et Esculape, avait été témoin de ce touchant spectacle. Il se mit à composer une pièce de vers où il exhalait son enthousiasme. Communiquée d'abord à Mr. de Metternich, à la famille Schwartzenberg, à de Gentz, puis à la duchesse de Sagan, à toutes les personnes enfin qui composent ces cercles brillants et spirituels, l'ode fut généralement goûtée. Partout on applaudit à la poésie; partout les sentiments qu'elle exprime trouvèrent un écho dans les coeurs. Encouragé par ce succès, l'auteur veut faire imprimer son oeuvre. Il s'adresse à Strauss. Mais quel est son étonnement quand l'imprimeur, quelques jours après, lui annonce que la haute police a refusé la permission! Persuadé, ainsi que toutes les personnes de la société, que ce refus, émané d'un subalterne, ne peut-être que l'effet d'un malentendu, le poète prend le parti de s'adresser au ministre lui-même. Mr. de Stager le reçoit avec la plus gracieuse politesse. L'enfant d'Apollon expose ses griefs; mais son étonnement est au comble quand le chef suprême de la police lui répond que ce refus n'est nullement dû à l'erreur d'un employé, et que le gouvernement autrichien a

pour principe de repousser tout enthousiasme aussi bien pour lui que contre lui. C'est ainsi que jadis à Vienne il était défendu, sous peine de mort, de parler du gouvernement, même en bien.» —

— »Enfin, hier le duc de Wellington est arrivé à Vienne. Les diplomates comptent beaucoup sur sa coopération. On espère, que l'estime que les souverains lui portent, aplanira les difficultés qui entravent les délibérations, et qu'il obtiendra des sacrifices que Lord Castlereagh n'avait pu déterminer.»

— »Milord, dit-on, part chargé, non pas de trophées diplomatiques, mais de présents. Aux décorations qui lui manquaient encore et que les souverains, grands et petits, se sont empressés de lui envoyer, l'empereur d'Autriche a ajouté des vases magnifiques sortis de sa manufacture. Milady sera bien glorieuse de ce cadeau impérial.»

— »On parle vaguement de la découverte d'un immense complot tramé en Italie, et dont les ramifications embrassaient tous les différents états. Il s'agissait de constituer une véritable nationalité italienne, et, pour y parvenir, de mettre tous les étrangers à mort. Si cette nouvelle est exacte, elle doit, encore plus que l'arrivée de Wellington, hâter les décisions du congrès.»

— »L'Italie, on peut le craindre, poursuit de ses vœux une chimère quand elle rêve de former un seul

état complètement indépendant: trop d'éléments rivaux, trop d'intérêts divers se partagent le pays pour qu'un pareil projet puisse se réaliser, et de nouvelles Vêpres siciliennes ne feraient qu'ensanglanter et ternir une cause noble, mais désormais perdue.»

»Tenez-vous sur vos gardes: Vienne est en ce moment infesté de voleurs. On parle de bandes organisées qui se jouent de la police. On a dérobé des diamants pour une valeur considérable chez le comte de Wurbna. Ni le larron ni le produit de son larcin n'ont pu être retrouvés. Voilà des gens qui, il faut en convenir, profitent bien mal des leçons d'équité que le congrès proclame ici pour l'instruction de l'Europe et du monde. —

Auf einem Maskenball bemerkte Graf de la Garde zum Fürsten Rosloffsky:

»A voir de tous côtés ces échanges de doux propos, de doux regards, d'étreintes plus douces encore, on pourrait appeler la redoute de Vienne une bourse où l'on trafique des effets galants, und erhielt darauf zur Antwort: »Beaumarchais l'avait dit avant vous de l'Opéra de Paris. Mais vous pourriez ajouter comme appendice, que de semblables effets ont cours sur toutes les bourses dansantes de l'Europe. Remarquez cette jeune femme si simplement masquée en paysanne calabraise. Elle paraît s'être souvenue de ce qu'un mouvement de vanité coûta jadis à sa mère. Cette mère, qui était un peu alliée à ma fa-

mille, éprouva qu'un diadème impérial blesse par fois cruellement le front, quand bien même la politique ne se rattache nullement à cet essai ! Der Fürst fuhr fort : » Un jour l'impératrice Catherine voulut faire nettoyer la masse énorme de bijoux de toute espèce entassés dans des coffres qui, depuis le règne de Pierre le Grand, recélaient ainsi des valeurs dont on avait à peine connoissance au palais. Craignant quelques larcins dans cette revue générale, l'impératrice nomma deux capitaines aux gardes pour inspecter et surveiller les travaux. Le père de notre joli masque fut désigné. La vue de toutes ces richesses fascina tellement les yeux et la tête de deux inspecteurs, qu'ils conçurent la funeste pensée d'un vol. Tous deux s'entendirent pour dérober une partie de ces trésors, espérant que la soustraction passerait inaperçue. Ce coupable butin fut donc partagé entre eux. L'un, à qui échut un lot de perles, se hâta de les envoyer à Amsterdam par un homme affidé. Là, vendues secrètement, l'argent qu'il en reçut fut employé par lui au rachat de terres engagées par sa famille, et qu'il eut la prudence de substituer sur la tête de son fils. L'autre, dont la part se composait de diamants, attendit le printemps pour se rendre en Angleterre, se promettant d'en tirer un meilleur parti par lui-même que par le concours d'un agent. »

» Au nombre des objets dérobés se trouvait un diadème dont la valeur dépassait cent mille roubles.

Tous ces objets avaient été soigneusement cachés dans le coin le plus reculé de son appartement. Mais une fatalité semble toujours s'attacher au crime : sa femme découvre la cachette. En vain son mari lui jure que ce diadème ne lui appartient pas, que c'est un dépôt d'honneur. Elle le prie, non pas de le lui donner ; mais de le lui laisser porter à un bal de la cour, ne fût-ce qu'un instant. Lui résiste ; mais elle tourmente, supplie et pleure tant que le capitaine, amoureux fou de sa femme, cède malheureusement à ses prières, espérant que ce joyau, qui n'avait pas vu le jour depuis cent ans peut-être, ne serait reconnu d'aucune personne de la génération nouvelle.

» La jeune femme, qui ne sentait pas que ce diadème lui brûlait le front, arrive au bal de l'Ermitage. Je vous laisse à penser de quels regards d'admiration et d'envie fut saluée cette merveilleuse parure. Jusque-là tout allait bien. Mais, voici qu'au plus fort de ce triomphe la vieille demoiselle Pratasoff, placée derrière le fauteuil de l'impératrice, entend Catherine s'extasier aussi sur le feu que jetaient ces brillans.

» » Madame, lui dit sa confidente en se penchant à son oreille, que Votre Majesté ne soit pas ainsi émerveillée. Ce diadème est celui de l'impératrice Votre tante : vingt fois je le lui ai vu porter.

Ces mots sont pour Catherine un trait de lumière : elle se lève, s'approche de la jeune femme

qui, enchantée de son triomphe, avait, comme Cendrillon, oublié sa promesse de ne porter ce joyau qu'un instant.

» » Pourrais-je demander, Madame, lui dit l'impératrice, quel est le joaillier qui vous a monté ces belles pierres ? « «

La jeune femme troublée, nomme au hasard un bijoutier. L'impératrice, après quelques mots insignifiants, la quitte. Cependant la pauvre femme continue de danser avec ce malencontreux diadème suspendu sur sa tête, plus menaçant que l'épée de Damoclès. L'impératrice envoie en toute hâte un aide de camp s'enquérir auprès du bijoutier désigné, depuis quand et pour qui il a monté ce diadème. Le bijoutier n'en a aucune connaissance. Cette réponse arrive immédiatement au palais : l'impératrice interpelle de nouveau l'imprudente.

» » Vous vous êtes jouée de moi, Madame, lui dit-elle : votre bijoutier nie vous avoir vendu ce diadème. Je désire positivement savoir d'où il vous est venu, ajoute-t-elle avec sévérité. « «

» La jeune femme interdite, balbutie ; les soupçons de Catherine se changent en certitude. A l'instant l'ordre est donné d'arrêter les deux inspecteurs infidèles. Tous deux, jugés et reconnus coupables, furent envoyés en Sibérie. Mais, par une étrange bizarrerie, celui qui avait vendu les perles en Hollande, et placé cette fortune sur la tête de son fils, n'en fut

pas dépouillé, tandis que les diamants trouvés dans la maison de l'autre furent soigneusement rapportés au trésor. Lorsque après quelques années d'expiation, l'impératrice fit grâce aux deux coupables, le premier put croire que la justice n'était qu'une fable, le second dut maudire toujours sa folle condescendance qui lui coûtait sa réputation et son avenir. Quant à la jeune femme, elle avait payé bien chèrement un éclair de vanité, et le plaisir d'écraser un instant ses rivales.

Als die Nachricht von Napoleon's Entweichung von Elba in Wien anlangte, sagte Fürst Rosloffsky: »La nouvelle a été apportée ici par un courrier que Lord Burghess avait expédié de Florence. Le consul anglais à Livourne la lui avait transmise. Lord Stewart, qui l'a reçue, en a prévenu Mr. de Metternich et les souverains. Les ministres des grandes puissances en ont été informés aussitôt. On ignore quelle route Napoléon a prise. Se rend-il en France? Veut-il, comme on l'a pensé, gagner les États-Unis? On se perd en conjectures. Mais, qui le préservera de l'orage, amoncelé et grondant sur sa tête? La fortune pourra-t-elle placer sur son front le fil conducteur pour en détourner l'orage?..... Les hauts arbitres du congrès désirent que cette nouvelle ne soit pas ébruitée avant qu'ils aient pu prendre quelques mesures dictées par la gravité des circonstances.«

Wien erfuhr noch nichts von dieser Europa bedrohenden Flucht, tanzte und jubelte daher fort, bis denn endlich auf einem Balle bei Fürst Metternich, Napoleon's Landung und seine ersten Erfolge bekannt wurden. *) Jetzt war Napoleon den Herrschaften nicht mehr ein »Abenteurer,« wie Pozzo di Borgo in seinem Uebermuthe den großen Mann bezeichnet hatte. Der Ball war zu Ende, alles schlich davon, und mit der Schnelligkeit eines elektrischen Funkens durchflog die Renigkeit Wien. Fürst Rosloffsky, als er die Bestürzung auf gedachtem Balle sah, so wie das Verschwinden der hohen Häupter, sagte: »Voilà pour M. M. les troubadours une excellente occasion de nous donner une seconde représentation du charmant vaudeville: *La danse interrompue*. Le comte de Palfi, qui joue si plaisamment le rôle de Wasner, pourra nous chanter fort à propos:

Enfin voilà la danse interrompue:

Comment tenir à cet incident-là?

»Le refrain, il faut le craindre, sera peut-être bientôt accompagné du bruit de cent mille bouches à feu. Cette nouvelle jetée comme une terreur au milieu d'un bal, vous rappelle sans doute que ce fut pendant la représentation d'un ballet où dansaient Henry IV. et Sully, qui, cependant, ne fut jamais

*) Siehe Anlage C.

cit   pour sa danse, qu'on vint annoncer la prise d'Amiens par les Espagnols. Ma ma  trese, dit le roi    la belle Gabrielle en lui prenant la main, il faut maintenant quitter nos danses et nos jeux, monter    cheval et commencer une autre guerre. Tr  ve aux joies de l'amour.  

  Voil   une phrase qui va se traduire ici en bien des langues.  

**Fürst Kosloffsky und der Marquis von
Custine auf dem Dampfboote Nicolaus I.**

(Im Jahre 1839.)

Im Jahre 1839 ging Fürst Kosloffsky nach Petersburg, traf auf dem Dampfboote Nicolaus mit dem Herrn von Custine zusammen, der uns in seinem schon erwähnten Werke die interessanten Gespräche mittheilt, welche er mit dem geistreichen Fürsten während dieser Reise geführt.

Als das Dampfboot Travemünde verlassen wollte, die Anker gelichtet werden sollten, erzählt nun der Marquis: Je vis arriver sur le bâtiment où j'étais venu m'établir d'avance, un homme âgé, très-gros: il se soutenait avec peine sur ses deux jambes énormément enflées; sa tête bien posée entre ses larges épaules

me parut noble, c'était le portrait de Louis XVI. J'appris bientôt qu'il était russe, descendant des conquérants Varègues et par conséquent de la plus ancienne noblesse; il s'appelait le prince Kosloffsky.

En le voyant se traîner péniblement vers un tabouret, et s'appuyer sur le bras de son secrétaire, j'avais pensé d'abord: Voilà un triste compagnon de voyage; mais en l'entendant nommer, je me rappelai que je le connaissais de réputation depuis longtemps et je me reprochai l'incorrigible manie de juger sur l'apparence.

A peine assis, ce vieillard à la physionomie ouverte, au regard fin, quoique noble et sincère, m'apostrophe par mon nom. Interpellé si brusquement, je me lève avec surprise, mais sans répondre: le prince continue de ce ton de grand seigneur, dont la simplicité parfaite exclut toute cérémonie à force de vraie politesse.

»Vous qui avez vu à peu près l'Europe entière, me dit-il, vous serez de mon avis, j'en suis sûr.«

— Sur quoi, prince?

— »Sur l'Angleterre. Je disais au prince *** que voici (en m'indiquant du doigt, sans autre présentation, l'homme avec lequel il causait), qu'il n'y a pas de noblesse chez les Anglais. Ils ont des titres et des charges, mais l'idée que nous attachons à la vraie noblesse, à celle qui ne peut ni se donner, ni s'acheter, leur est étrangère. Un souverain peut faire des

princes; l'éducation, les circonstances, le génie, la vertu peuvent faire des héros; rien de tout cela ne sauroit produire un gentilhomme.»

— Prince, répliquai-je, la noblesse comme on l'entendait autrefois en France, et comme nous l'entendons vous et moi ce me semble aujourd'hui, est devenue une fiction et l'a toujours été peut être. Vous me rappelez le mot de M. de Louraguais, qui disait, en revenant d'une assemblée de maréchaux de France: Nous étions douze ducs et pairs; mais il n'y avait que moi de gentilhomme.

»Il disait vrai, reprit le prince. Sur le continent le gentilhomme seul est regardé comme noble, parce que, dans les pays où la noblesse est encore quelque chose, elle tient au sang et non à la fortune, à la faveur, au talent, aux emplois; c'est le produit de l'histoire; et, de même qu'en physique, l'époque de la formation de certains métaux paraît être passée, de même, en politique, la période de la création des familles nobles est finie. Voilà ce que les Anglais ne veulent pas comprendre.»

Il est certain, répliquai-je, que tout en conservant l'orgueil de la féodalité, ils ont perdu le sens des institutions féodales. En Angleterre la chevalerie a été subjuguée par l'industrie, qui a bien consenti de se loger dans une constitution baroniale; mais à condition que les anciens privilèges attribués aux noms fussent mis à portée des familles nouvelles.

Par cette révolution sociale, résultat d'une suite de révolutions politiques, les droits héréditaires, n'étant plus attachés aux races, ne sont trouvés transférés aux personnes, aux emplois et aux terres. Jadis le guerrier ennoblissait le sol qu'il avait conquis; aujourd'hui c'est la possession de la terre qui constitue le seigneur; et ce qu'on appelle la noblesse en Angleterre me fait l'effet d'un habit doré dont tout homme peut se revêtir, pourvu qu'il soit assez riche pour le payer. Cette aristocratie de l'argent est très-différente, sans doute de l'aristocratie du sang, le rang acheté dénote l'intelligence et l'activité de l'homme, le rang hérité atteste la faveur de la Providence. La confusion des idées sur les deux aristocraties, celle de l'argent et celle de la naissance, est telle en Angleterre, que les descendants d'une famille historique, s'ils sont pauvres et sans titres, vous disent: Nous ne sommes pas nobles, tandis que milord ***, petit-fils d'un tailleur, fait, en sa qualité de membre de la chambre des pairs, partie de la haute aristocratie du pays. Ajoutez à cette bizarrerie les substitutions de noms transmis par les femmes, et vous tomberez dans une confusion dont les étrangers ne peuvent se tirer.*)

*) Une des principales causes du malentendu, c'est que beaucoup de gens croient que les mots gentleman et gentilhomme sont synonymes.

»Je savais bien que nous étions d'accord, reprit le prince avec une gravité gracieuse qui lui est particulière.«

Le prince Kosloffsky, qui ne laisse jamais tomber la conversation et qui se plaît à traiter à fond les sujets qui l'intéressent, reprit après un instant de silence :

»Pour vous prouver que les Anglais et nous, nous n'avons pas du tout la même manière de définir la noblesse, je vais vous conter une petite anecdote qui vous paraîtra peut-être plaisante.«

»En 1814 j'accompagnai l'empereur Alexandre dans son voyage à Londres. A cette époque Sa Majesté m'honorait d'une assez grande confiance, et je dus à ma faveur apparente beaucoup de marque de bonté de la part du prince de Vales.« *)

»Ce prince me prit un jour à part et me dit : Je voudrais faire quelque chose qui fût agréable à l'empereur ; il paraît aimer beaucoup le médecin qui l'accompagne : pourrais-je accorder à cet homme une faveur qui fit plaisir à votre maître ?«

»Oui, monseigneur, répondis-je.«

»Quoi donc ?«

»La noblesse.«

»Le lendemain, le docteur *** fut nommé knight (chevalier).«

»L'empereur se fit expliquer d'abord par moi, et depuis par bien d'autres, ce que c'était que cette

*) Alors régent, plus tard roi sous le nom de George IV.

distinction qui valait à son médecin le titre de sir et à la femme du sir, celui de lady; mais malgré sa perspicacité qui était grande, il est mort sans avoir pu comprendre nos explications, ni la valeur de la nouvelle dignité conférée à son docteur. Il m'en a encore parlé dix ans plus tard à Pétersbourg.

L'ignorance de l'empereur Alexandre, répondis-je, est justifiée par celle de bien d'autres hommes d'esprit, à commencer par la plupart des romanciers étrangers qui veulent mettre en scène des personnes de la société anglaise.

Cette histoire contée avec une élégance de ton, une grâce de manières, une simplicité de gestes, une expression de physionomie, un son de voix qui ajoutent de la finesse aux moindres paroles, en décelant plus d'esprit que celui qui parle ne semble en vouloir montrer, nous mit tous de bonne humeur et servit de prélude à une conversation qui dura plusieurs heures.

Nous passâmes en revue la plupart des choses et des personnes remarquables de ce monde et surtout de ce siècle: je recueillis une foule d'anecdotes, de portraits, de définitions, d'aperçus fins qui jaillissaient involontairement du fond de l'entretien et de l'esprit naturel et cultivé du prince Kosloffsky; ce plaisir rare et délicat me fit rougir du premier jugement que j'avais porté sur lui en voyant arriver un vieux goutteux dans notre vaisseau. Jamais heures ne passèrent plus vite que ce temps presque unique-

ment employé par moi à écouter. J'étais instruit autant qu'amusé.

Le ton du grand monde en Russie est une politesse facile dont le secret s'est à peu près perdu chez nous. Il n'y eut pas jusqu'au secrétaire du prince Kosloffsky qui, quoique Français, ne me parût réservé, modeste, exempt de vanité et dès lors supérieur aux soucis de l'amour-propre, aux mécomptes de la vanité.

Malgré la réserve que je mettais dans mes réponses au prince Kosloffsky, l'ancien diplomate fut bientôt frappé de la direction de mes idées : « Vous n'êtes ni de votre pays, ni de votre temps, me dit-il, vous êtes l'ennemi de la parole comme levier politique. »

— C'est vrai, lui répliquai-je, tout autre moyen de découvrir la valeur des hommes, me paraîtrait préférable à la parole publique dans un pays où l'amour-propre est aussi facile à éveiller qu'il l'est dans le mien. Je ne crois pas qu'il se trouve en France beaucoup d'hommes d'un caractère assez ferme pour ne pas sacrifier leurs opinions les plus chères, au désir de faire dire qu'ils ont débité un beau discours.

— « Cependant, reprit le prince russe libéral, tout est dans la parole : l'homme tout entier et quelque chose de supérieur à lui-même se révèlent dans le discours ; la parole est divine ! »

— Je le crois comme vous, répliquai-je, et voilà pourquoi je crains de la voir prostituer.

— »Quand un talent comme celui de monsieur Canning, reprit le prince, captivait l'attention des premiers hommes de l'Angleterre et du monde, la parole politique était quelque chose, monsieur.«

— Quel bien a produit ce brillant génie ? et quel mal n'eût-il pas fait, s'il eût eu pour auditeurs des esprits faciles à enflammer ? La parole employée dans l'intimité comme un moyen de persuasion, la parole secrètement appliquée à changer la direction des idées, à diriger la conduite d'un homme ou d'un petit nombre d'hommes, me paraît utile soit comme auxiliaire, soit comme contre-poids du pouvoir ; je la crains dans une assemblée politique nombreuse et dont les délibérations sont publiques. Elle y fait souvent triompher les vues courtes et les idées communes aux dépens des pensées élevées et des plans profondément médités. Imposez aux nations le gouvernement des majorités, c'est les soumettre à la médiocrité. Si tel n'est pas votre but, vous avez tort de vanter le gouvernement de la parole. La politique du grand nombre est presque toujours timide, avare et mesquine ; vous m'opposez l'exemple de l'Angleterre : je vous dirai que le pays n'est pas ce qu'on croit qu'il est : il est vrai que dans les chambres on décide les questions à la majorité, mais cette majorité du parlement représente l'aristocratie du pays qui depuis long-

temps n'a cessé qu'à de bien courts intervalles de diriger l'état. D'ailleurs à combien de mensonges la forme parlementaire n'a-t-elle pas fait descendre les chefs de cette oligarchie masquée!.... Est-ce là ce que vous enviez à l'Angleterre?

— »Il faut pourtant mener les hommes par la peur ou par la persuasion.«

— D'accord, mais l'action est plus persuasive que la parole. Jugez-en par la monarchie prussienne: jugez-en par Bonaparte; de grandes choses se sont accomplies sous son règne. Or Bonaparte, à son début, a gouverné par la persuasion autant et plus que par la force, et pourtant son éloquence qui était grande ne s'adressait qu'aux individus; il n'a jamais parlé aux masses que par des faits; voilà comment on frappe l'imagination des hommes sans abuser des dons de Dieu: discutez la loi en public, c'est ôter d'avance à la loi le respect qui fait sa puissance.

— »Vous êtes un tyran.«

— Au contraire, je crains les avocats et leur écho, le journal, qui n'est qu'une parole dont le retentissement dure vingt-quatre heures; voilà les tyrans qui nous menacent aujourd'hui.

— »Venez chez nous; vous apprendrez à en redouter d'autres.«

— Vous avez beau faire, ce n'est pas vous, prince, qui parviendrez à me donner mauvaise opinion de la Russie.

— »N'en jugez ni par moi, ni par aucun des Russes qui ont voyagé; avec notre naturel flexible nous devenons cosmopolites dès que nous sortons de chez nous, et cette disposition d'esprit est déjà une satire contre notre gouvernement!....«

Ici, malgré l'habitude qu'il a de parler franc sur toutes choses, le prince eut peur de moi, de lui-même, surtout des autres, et il se jeta dans des aperçus assez vagues.

Je ne me fatiguerai pas inutilement la mémoire à vous reproduire les formes d'un dialogue devenu trop peu sincère pour qu'il pût ajouter au fond des idées par l'expression. Plus tard, le prince profita d'un moment de solitude pour achever de me développer son opinion sur le caractère des hommes et des institutions de son pays. Voici à peu près ce que j'ai retenu de ses déductions:

»La Russie est à peine aujourd'hui à quatre cents ans de l'invasion des barbares; tandis que l'Occident a subi la même crise depuis quatorze siècles: une civilisation de mille ans plus ancienne met une distance incommensurable entre les mœurs des nations.«

»Bien des siècles avant l'irruption des Mongols, les Scandinaves envoyèrent aux Slaves, alors tout à fait sauvages, des chefs qui régnèrent à Novgorod la Grande, et à Kiew, sous le nom de Varègues; ces héros étrangers venus avec une troupe peu nombreuse, sont les premiers princes des Russes, et leurs

compagnons sont la souche de la noblesse la plus ancienne du pays. Les princes Varègues, espèce de demi-dieux, ont policé cette nation alors nomade. Dans le même temps, les empereurs et les patriarches de Constantinople lui donnaient le goût de leurs arts et de leur luxe. Telle fut, si vous me passez l'expression, la première couche de civilisation qui s'est abîmée sous les pieds des Tatars, lors de l'arrivée de ces nouveaux conquérants en Russie.

»De grandes figures de saints et de saintes qui sont les législateurs des peuples chrétiens, brillent dans les temps fabuleux de la Russie. Des princes puissants par leurs féroces vertus ennoblissent la première époque des annales slaves. Leurs noms traversent cette profonde obscurité comme des étoiles percent les nuages pendant une nuit orageuse. Or, le seul son de ces noms bizarres réveille l'imagination et fait appel à la curiosité.

»Rurik, Oleg, la reine Olga, saint Wladimir, Swiatopolk, Monomaque sont des personnages dont le caractère ne ressemble pas plus que le nom à celui de nos grands hommes de l'Occident.

»Ils n'ont rien de chevaleresque, ce sont des rois bibliques; la nation qu'ils ont rendue glorieuse est restée voisine de l'Asie; ignorant nos idées romantiques, elle a conservé ses mœurs patriarcales.

»Les Russes n'ont point été formés à cette brillante école de la bonne foi dont l'Europe chevaleresque

a su si bien profiter que le mot honneur fut longtemps synonyme de fidélité à la parole; et que la parole d'honneur est encore une chose sacrée, même en France où l'on a oublié tant de choses! La noble influence des chevaliers croisés s'est arrêtée en Pologne avec celle du catholicisme; les Russes sont guerriers, mais pour conquérir; ils se battent par obéissance et par avidité, les chevaliers polonais guerroyaient par pur amour de la gloire. Ainsi, quoique dans l'origine ces deux nations sorties de la même souche eussent entre elles de grandes affinités, le résultat de l'histoire, qui est l'éducation des peuples, les a séparées si profondément, qu'il faudra plus de siècles à la politique russe pour les confondre de nouveau, qu'il n'en a fallu à la religion et à la société pour les diviser.

»Tandis que l'Europe respirait à peine des efforts qu'elle avait faits pendant des siècles pour arracher le tombeau de Jésus-Christ aux mécréants, les Russes payaient tribut aux mahométans sous Usbeck, et continuaient cependant à recevoir de l'empire grec, selon leur première habitude, ses arts, ses mœurs, ses sciences, sa religion, sa politique avec ses traditions d'astuce et de fraude, et son aversion pour les croisés latins. Si vous réfléchissez à toutes ces données religieuses, civiles et politiques, vous ne vous étonnerez plus du peu de fond qu'on peut faire sur la parole d'un Russe (c'est le prince russe qui parle) ni de l'esprit de ruse qui s'accorde avec la fausse

*
culture byzantine et qui préside même à la vie sociale sous l'empire de czars, heureux successeurs des lieutenants de Bati.«

»Le despotisme complet, tel qu'il règne chez nous, s'est fondé au moment, où le servage s'abolissait dans le reste de l'Europe. Depuis l'invasion des Mongols, les Slaves, jusqu'alors l'un des peuples les plus libres du monde, sont devenus esclaves des vainqueurs d'abord, et ensuite de leurs propres princes. Le servage s'établit alors chez eux non seulement comme un fait, mais comme une loi constitutive de la société. Il a dégradé la parole humaine en Russie, au point qu'elle n'y est plus considérée que comme un piège : notre gouvernement vit de mensonge, car la vérité fait peur au tyran comme à l'esclave. Aussi quelque peu qu'on parle en Russie, y parle-t-on encore trop, puisque dans ce pays tout discours est l'expression d'une hypocrisie religieuse ou politique.«

»L'autocratie, qui n'est qu'une démocratie idolâtre, produit le nivellement tout comme la démocratie absolue le produit dans les républiques simples.«

»Nos autocrates ont fait jadis à leur dépens l'apprentissage de la tyrannie. Les grands princes*) russes, forcés de pressurer leurs peuples au profit des

*) Chez les Russes le souverain s'est appelé longtemps grand-prince.

Tatars, entraînés souvent eux-mêmes en esclavage jusqu'au fond de l'Asie, mandés à la horde pour un caprice, ne régnant qu'à condition, qu'ils serviraient d'instruments dociles à l'oppression, détrônés aussitôt qu'ils cessaient d'obéir, instruits au despotisme par la servitude, ont familiarisé leurs peuples avec les violences de la conquête qu'ils subissaient personnellement :*) voilà comment, par la suite des temps, les princes et la nation se sont mutuellement pervertis.

»Or, notez la différence, ceci se passait en Russie à l'époque où les rois de l'Occident et leurs grands vassaux luttaient de générosité pour affranchir les populations.

»Les Polonais se trouvent aujourd'hui vis-à-vis des Russes absolument dans la position où étaient ceux-ci vis à vis des Mongols sous les successeurs de Bati. Le joug qu'on a porté n'engage pas toujours à rendre moins pesant celui qu'on impose. Les princes et les peuples se vengent quelquefois comme de simples particuliers sur des innocents; ils se croient forts parce qu'ils font des victimes.

*) L'engourdissement prolongé des Slaves est la conséquence de ces siècles d'esclavage, espèce de torture politique qui démoralise ensemble et les uns par les autres, les peuples et les rois.

— Prince, repris-je, après avoir écouté attentivement cette longue série de déductions, je ne vous crois pas. C'est de l'élégance d'esprit que de s'élever au dessus des préjugés nationaux et de faire, comme vous le faites, les honneurs de son pays à un étranger; mais je ne me fie pas plus à vos concessions qu'aux prétentions des autres.

»Dans trois mois vous me rendrez plus de justice; en attendant, et tandis que nous sommes encore seuls,« il disait ceci en regardant de tous côtés, »je veux fixer votre attention sur un point capital; je vais vous donner un clef qui vous servira pour tout expliquer dans le pays où vous entrez.«

»Pensez à chaque pas que vous ferez chez ce peuple asiatique, que l'influence chevaleresque et catholique a manqué aux Russes; non seulement ils ne l'ont pas reçue, mais ils ont réagi contre elle avec animosité pendant leurs longues guerres contre la Lithuanie, la Pologne et contre l'ordre teutonique et l'ordre des chevaliers porte-glaive.«

— Vous me rendez fier de ma perspicacité; j'écrivais dernièrement à un des mes amis que, d'après ce que j'entrevois, l'intolérance religieuse était le ressort secret de la politique russe.

— »Vous avez parfaitement deviné ce que vous allez voir: vous ne sauriez vous faire une juste idée de la profonde intolérance des Russes; ceux qui ont l'esprit cultivé et qui communiquent par les affaires

avec l'occident de l'Europe, mettent le plus grand art à cacher leur pensée dominante qui est le triomphe de l'orthodoxie grecque, synonyme pour eux de la politique russe.»

— »Sans cette pensée, rien ne s'explique ni dans nos mœurs, ni dans notre politique. Vous ne croyez pas, par exemple, que la persécution de la Pologne soit l'effet du ressentiment personnel de l'empereur : elle est le résultat d'un calcul froid et profond. Ces actes de cruauté sont méritoires aux yeux des vrais croyants ; c'est le Saint-Esprit qui éclaire le souverain au point d'élever son âme au-dessus de tout sentiment humain, et Dieu bénit l'exécuteur de ses hauts desseins : d'après cette manière de voir, juges et bourreaux sont d'autant plus saints qu'ils sont plus barbares.»

— »Vos journaux légitimistes ne savent ce qu'ils veulent quand ils cherchent des alliés chez les schismatiques. Nous verrons une révolution européenne avant de voir l'empereur de Russie servir de bonne foi un parti catholique : les protestants sont au moins des adversaires francs ; d'ailleurs ils seront réunis au pape plus aisément que le chef de l'autocratie russe, car les protestants, ayant vu toutes leurs croyances dégénérer en systèmes et leur foi religieuse changée en un doute philosophique, n'ont plus que leur orgueil de sectaires à sacrifier à Rome ; tandis que l'empereur possède un pouvoir spirituel très-réel et très-positif dont il ne se démettra jamais volontairement. Rome

et tout ce qui se rattache à l'Église romaine n'a pas de plus dangereux ennemi que l'autocrate de Moscou, chef visible de son Église; et je m'étonne que la perspicacité italienne n'ait pas encore découvert le danger qui nous menace de ce côté. D'après ce tableau tres-véridique, jugez de l'illusion dont se bercent une partie des légitimistes de Paris.»

Cette conversation vous donne l'idée de toutes les autres; chaque foi que le sujet devenait inquiétant pour l'amour-propre moscovite, le prince Kosloffsky s'interrompait à moins qu'il fût parfaitement sûr que personne ne pouvait nous entendre.

Bei der Maschine des Dampfbootes zerbrach eine Hauptschraube; alles kam in Unordnung und lief durcheinander, jammerte und schrie; man war überzeugt, daß das Untergehen unvermeidlich sei. Allein nur le gros et aimable prince Kosloffsky n'a changé ni de visage, ni de place; il serait tombé de son fauteuil de sangle dans la mer sans se déranger.

Nous passions tantôt devant l'île de Dagô à la pointe de l'Esthonie. L'aspect de cette terre est triste, c'est une froide solitude, la nature y paraît stérile et nue plutôt que puissante et sauvage; elle semble vouloir repousser l'homme par l'ennui plus que par la force.

»Il s'est passé là une étrange scène, nous dit le prince Kosloffsky.»

A quelle époque?

»Il n'y a pas bien longtemps: c'était sous l'empereur Paul.«

Contez-nous la.

»Le prince prit la parole:«

»Un baron Ungern de Sternberg avait longtemps parcouru l'Europe en homme d'esprit qu'il était, et ses voyages avaient fait de lui tout ce qu'il pouvait devenir, c'est-à-dire un grand caractère développé par l'expérience et par l'étude.«

»Revenu à St. Pétersbourg, c'était sous l'empereur Paul, une disgrâce non motivée le décide à quitter la cour, il se renferme dans l'île de Dago dont il était le seigneur, et retiré au milieu de cette sauvage souveraineté, il jure une haine à mort au genre humain tout entier, pour se venger de l'empereur, de cet homme qui lui représente à lui seul les hommes.«

»Ce personnage, qui était vivant à l'époque de notre enfance, a pu servir de modèle à plus d'un héros de lord Byron.«

»Relégué dans son île, il affecte soudain la passion de l'étude, et pour se livrer en liberté, dit-il, à ses travaux scientifiques, il fait ajouter à son manoir une tour très-élevée dont vous pouvez distinguer les murs avec une lunette d'approche.«

Ici le prince s'interrompt et nous reconnûmes la tour de Dagô.

Le prince reprit: »il appela ce donjon sa biblio-
Rošloffsky.

thèque et le surmonta d'une espèce de lanterne, vitrée de tous côtés comme un belvédère, comme un observatoire, ou plutôt comme un phare. Il ne pouvait, répétait-il souvent à son monde, travailler que la nuit et que dans ce lieu solitaire. C'est là qu'il se retirait pour se recueillir et pour trouver la paix.

»Les seuls hôtes admis dans sa retraite étaient un fils unique, encore enfant, et le gouverneur de ce fils.«

»Vers minuit, lorsqu'il les croyait tous deux endormis, il s'enfermait à certains jours dans son laboratoire : la tour vitrée était alors éclairée par une lampe tellement éclatante que de loin on la prenait pour un signal. Ce phare, qui n'en était pas un, était destiné à tromper les vaisseaux étrangers qui risquaient de se perdre sur l'île, si leur capitaine, venant de loin, ne connaissait pas parfaitement chaque point de la côte qu'il faut longer pour entrer dans le périlleux golfe de Finlande.«

»Cette erreur est précisément ce qui faisait l'espoir du terrible baron. Bâtie sur un écueil au milieu d'une mer redoutable, la perfide tour devenait le point de mire des pilotes inexpérimentés ; et les malheureux, égarés par le faux espoir qu'on faisait luire à leurs yeux, rencontraient la mort en croyant trouver un abri contre l'ouragan.«

»Vous jugez que la police de la mer était mal faite alors en Russie.«

»Dès qu'un vaisseau était près de naufrager, le baron descendait sur la plage, s'embarquait en secret avec quelques hommes habiles et déterminés qu'il entretenait pour le seconder dans ses expéditions nocturnes; il recueillait les marins étrangers, les achevait dans l'ombre au lieu de les secourir, et après les avoir étranglés, il pillait leur bâtiment; le tout moins par cupidité que par pur amour du mal, par un zèle désintéressé pour la destruction.»

»Doutant de tout et surtout de la justice, il regardait le désordre moral et social comme ce qu'il y avait de plus analogue à l'état de l'homme ici-bas, et les vertus civiles et politiques comme des chimères nuisibles puisqu'elles ne font que contrarier la nature sans la dompter.»

»Il prétendait, en décidant du sort de ses semblables, s'associer aux vues de la Providence qui se plaît, disait-il, à tirer la vie de la mort.»

»Un soir, vers la fin de l'automne, à l'époque des plus longues nuits de l'année, il avait exterminé, selon sa coutume, l'équipage d'un vaisseau marchand hollandais; et depuis plusieurs heures les forbans qu'ils nourrissait à titre de gardes, parmi les serviteurs attachés à sa maison, s'occupaient à transporter à terre le reste de la cargaison du bâtiment échoué, sans remarquer que, pendant le massacre, le capitaine profitant de l'obscurité, s'était sauvé dans une chaloupe où l'avaient suivi quelques matelots de son bord.»

»Vers le point du jour, l'oeuvre de ténèbres du baron et de ses sicaires n'était pas achevée, lorsqu'un signal annonce l'approche d'un canot: aussitôt on ferme les portes secrètes des souterrains où le produit du pillage est déposé et le pont-levis s'abaisse devant l'étranger.»

»Le seigneur, avec l'hospitalité élégante qui est un trait caractéristique et ineffaçable des moeurs russes, se hâte d'aller recevoir le chef des nouveaux débarqués: affectant la plus parfaite sécurité, il s'était rendu pour l'attendre dans une salle voisine de l'appartement de son fils; le gouverneur de l'enfant était couché alors, et dangereusement malade. La porte de la chambre de cet homme qui donnait dans la salle, était restée ouverte. On annonce le voyageur.»

»Monsieur le baron,« dit cet homme d'un air d'assurance très-imprudent, »vous me connaissez, néanmoins vous ne pouvez me reconnaître, car vous ne m'avez vu qu'une fois et dans l'obscurité. Je suis le capitaine du vaisseau dont l'équipage vient en partie de périr sous vos murs: c'est à regret que je rentre chez vous; mais je suis forcé de vous dire que plusieurs de vos gens ont été connus dans la mêlée, et que vous-même vous avez été vu cette nuit égorgeant de votre main un de mes hommes.»

»Le baron, sans répondre, va fermer à petit bruit la porte de la chambre du gouverneur de son fils.»
L'étranger continue: »Si je vous parle de la sorte,

c'est parce que mon intention n'est pas de vous perdre; je veux seulement vous prouver que vous êtes dans ma dépendance. Rendez-moi ma cargaison et mon bâtiment, qui tout endommagé qu'il est, peut encore me conduire jusqu'à St.-Petersbourg, je vous promets le secret auquel je m'engage par serment. Si le désir de la vengeance me dominait, je me serais jeté à la côte pour aller vous dénoncer dans le premier village. Le démarche que je fais auprès de vous vous prouve le désir que j'ai de vous sauver en vous avertissant du danger auquel vous exposez vos crimes.»

»Le baron garde toujours un profond silence, l'expression de son visage est grave, mais elle n'a rien de sinistre: il demande un peu de temps pour réfléchir au parti qu'il doit prendre, et il se retire en disant que dans un quart d'heure il rapportera sa réponse.»

»Quelques minutes avant l'expiration du délai convenu, il rentre inopinément dans la salle par une porte secrète, se jette sur le téméraire étranger, et le poignarde!« —

»L'ordre avait été donné d'égorger en même temps jusqu'au dernier homme de l'équipage: le silence un instant troublé par tant de meurtres recommence à régner dans ce repaire. Mais le gouverneur de l'enfant avait tout entendu: il écoute encore.... il ne distingue plus que les pas du baron et le ronflement

des corsaires roulés dans leur peau de mouton et couchés sur les marches de la tour.»

»Le baron, inquiet et soupçonneux, rentre dans la chambre de cet homme, il l'examine longtemps avec une attention scrupuleuse: debout, près du lit, le poignard encore sanglant à la main, il épie les moindres signes qui pourraient trahir la feinte: à la fin il le croit profondément endormi et se décide à le laisser vivre. — La perfection dans le crime est aussi rare qu'en toute autre chose,» nous dit le prince Kosloffsky, en interrompant sa narration.»

Nous gardions le silence, car nous étions impatients de savoir la fin de l'histoire; il continue:

»Les soupçons de ce gouverneur étaient éveillés depuis longtemps; sitôt que les premiers mots du capitaine hollandais arrivèrent à son oreille, il s'était relevé pour être témoin du meurtre dont il vit toutes les circonstances à travers les fentes de la porte, fermée à la clef par le baron. Il eut, l'instant d'après, comme vous venez de le voir, assez de sang-froid pour tromper l'assassin et pour sauver sa vie. Resté seul enfin, il se lève et s'habille malgré la fièvre, il descend par une fenêtre avec des cordes, détache un canot qu'il trouve amarré au pied du rempart, pousse l'esquif en mer, le dirige à lui seul vers le continent, et gagne la terre sans accident; à peine débarqué il va dénoncer le coupable dans la ville la plus voisine.»

»L'absence du malade est bientôt remarquée au château de Dagô; le baron, aveuglé par le vertige du crime, pense d'abord que le gouverneur de son fils s'est jeté à la mer dans un accès de fièvre chaude: tout occupé à faire chercher le corps, il ne songe pas à fuir. Cependant la corde attachée à la fenêtre, le canot disparu étaient des preuves irrécusables de l'évasion. Le brigand, cédant tardivement à l'évidence, allait songer à sa sûreté, quand il se vit assiégé par des troupes envoyées contre lui. C'était le lendemain du dernier massacre: un moment, il voulut se défendre; mais trahi par son monde, il fut pris et conduit à Saint-Pétersbourg, où l'empereur Paul le condamna aux travaux forcés à perpétuité. Il est mort en Sibérie.»

»Telle fut la triste fin d'un homme qui, par le charme de son esprit, la grâce et l'élégance de ses manières, avait fait les beaux jours des sociétés les plus brillantes de l'Europe.»

»Nos mères pourraient se souvenir de l'avoir trouvé très-aimable.»

»Ce fait, bien qu'il nous paraisse romanesque, s'est reproduit assez souvent pendant le moyen âge; je ne vous l'aurais pas raconté, s'il ne se fût passé pour ainsi dire de notre temps; voilà ce qui le rend intéressant. En toutes choses, la Russie est en retard de quatre siècles.»

Quand le prince Kosloffsky eut cessé de parler, tout le monde s'écria que le Baron de Sternberg était le type des Manfred et des Lara.

«C'est sans doute,» reprit le prince, qui ne craint pas le paradoxe, »parce que Byron a pris ses modèles dans le vrai qu'il nous paraît si peu vraisemblable; en poésie, la réalité n'est jamais naturelle.»

— C'est si juste, répliquai-je, que les mensonges de Walter Scott font plus d'illusion que l'exactitude de Byron.

— »Peut-être; mais il faut chercher encore d'autres causes à cette différence,» repartit le prince, »Walter Scott peint, Byron crée; celui-ci ne se soucie pas de la réalité, même lorsqu'il la rencontre, l'autre en a l'instinct, même lorsqu'il invente.»

— Ne croyez-vous pas, prince, repris-je, que cet instinct de réalité que vous attribuez au grand romancier tient à ce qu'il est souvent commun? Que de détails superflus! que de dialogues vulgaires!.... Et malgré cela ce qu'il y a de plus exact dans ses peintures, c'est l'habit de ses personnages et leur chambre.

— »Ah! je défends mon Walter Scott,» s'écria le prince Kosloffsky, »je ne permets pas qu'on insulte un écrivain si amusant.»

— C'est justement le genre de mérite que je lui refuse, repris-je, un romancier qui a besoin d'un volume pour préparer une scène est tout autre chose qu'amusant. Walter Scott est bien heureux d'être venu à une époque où l'on ne sait plus ce que c'est que d'amuser.

— »Le premier il a résolu d'une manière satisfaisante le difficile problème du roman historique : vous ne pouvez lui refuser ce mérite,« ajouta le prince Kosloffsky.

— C'est le cas d'appliquer le mot : Je voudrais que ce fût impossible ! repris-je, que de notions fausses ont été répandues dans la foule des lecteurs peu érudits par le mélange de l'histoire et du roman ! Cet alliage est toujours pernicieux, et quoi que vous en puissiez dire, il ne me paraît guère amusant..... Quant à moi, j'aime mieux, même pour me divertir, lire M. Augustin Thierry que toutes les fables inventées sur des personnages connus..... Je vous demande pardon de cet éloge, peu digne d'un si grave écrivain, mais son nom s'est trouvé dans ma pensée comme y serait venu celui d'Hérodote que ne laisse pas que d'être amusant aussi.

— »Si c'est affaire de goût,« interrompit le prince Kosloffsky, en souriant, »nous n'en disputerons pas plus longtemps.«

Là-dessus, il prend mon bras pour se lever, et me prie de l'aider à descendre vers sa cabine, où il

me fait asseoir, et me dit à voix très-basse: »Nous sommes seuls; vous aimez l'histoire; voici un fait d'un ordre plus relevé que celui que je viens de vous conter; c'est à vous seul que je le dis, car devant des Russes on ne peut pas parler d'histoire. Vous savez, « recommence le prince Kosloffsky, » que Pierre le Grand, après beaucoup d'hésitation, détruisit le patriarcat de Moscou pour réunir sur sa tête la tiare à la couronne. Ainsi, l'autocratie politique usurpa ouvertement la toute-puissance spirituelle, qu'elle convoitait et contrariait depuis longtemps: union monstrueuse, aberration unique parmi les nations de l'Europe moderne. La chimère des papes au moyen âge est aujourd'hui réalisée dans un empire de soixante millions d'hommes, en partie hommes de l'Asie qui ne s'étonnent de rien, et qui ne sont nullement fâchés de retrouver un grand Lama dans leur czar.»

»L'empereur Pierre veut épouser Catherine la vivandière. Pour accomplir ce vœu suprême, il faut commencer par trouver une famille à la future impératrice. On va lui chercher en Lithuanie, je crois, ou en Pologne, un gentilhomme obscur, qu'on commence par déclarer grand seigneur d'origine, et que l'on baptise ensuite du titre de frère de la souveraine élue.»

»Le despotisme russe, non-seulement compte les idées, les sentiments pour rien, mais il refait les faits,

il lutte contre l'évidence et triomphe dans la lutte ! car l'évidence n'a pas d'avocat chez nous, non plus que la justice, lorsqu'elles gênent le pouvoir. »

» Le peuple et même les grands, résignés spectateurs de cette guerre à la vérité, en supportent le scandale, parce que le mensonge du despote, quelque grossière que soit la feinte, paraît toujours une flatterie à l'esclave. Les Russes, qui souffrent tant de choses, ne souffriraient pas la tyrannie, si le tyran ne faisait humblement semblant de les croire dupes de sa politique. La dignité humaine, abîmée sous le gouvernement absolu, se prend à la moindre branche qu'elle peut saisir dans le naufrage : l'humanité veut bien se laisser dédaigner, bafouer, mais elle ne veut pas se laisser dire en termes explicites qu'on la dédaigne et qu'on la bafoue. Outragée par les actions, elle se sauve dans les paroles. Le mensonge est si avilissant, que forcer le tyran à l'hypocrisie, c'est une vengeance qui console la victime. Misérable et dernière illusion du malheur, qu'il faut pourtant respecter de peur de rendre le serf encore plus vil et le despote encore plus fou ! »

» Il existait une ancienne coutume, d'après laquelle, dans les processions solennelles, le patriarche de Moscou faisait marcher à ses côtés les deux plus grands seigneurs de l'empire. Au moment du mariage, le czar-pontife résolut de choisir pour acolytes dans

le cortège de cérémonie, d'un côté un boyard fameux, et de l'autre le nouveau beau-frère qu'il venait de se créer; car, en Russie, la puissance souveraine fait plus que des grands seigneurs, elle suscite des parents à qui n'en avait point; elle traite les familles comme des arbres qu'un jardinier peut élaguer, arracher, ou sur lesquels il peut greffer tout ce qu'il veut. Chez nous, le despotisme est plus fort que la nature: l'empereur est non-seulement le représentant de Dieu, il est la puissance créatrice elle-même; puissance plus étendue que celle de notre Dieu, car celui-ci ne fait que l'avenir, tandis que l'empereur refait le passé! La loi n'a point d'effet rétroactif, le caprice du despote en a un.»

»Le personnage que Pierre voulut adjoindre au nouveau frère de l'impératrice était le plus grand seigneur de Moscou, et, après le czar, le principal personnage de l'empire; il s'appelait le prince Romodanowsky.... Pierre lui fit dire par son premier ministre qu'il eût à se rendre à la cérémonie pour marcher à la procession à côté de l'empereur, honneur que le boyard partagerait avec le nouveau frère de la nouvelle impératrice.»

»C'est bien,« répondit le prince, »mais de quel côté le czar veut-il que je me place?«

— »Mon cher prince,« répond le ministre cour-

tisan, »pouvez-vous le demander? Le beau frère de Sa Majesté ne doit-il pas avoir la droite?»

— »Je ne marcherai pas,« répond le fier boyard.

»Cette réponse rapportée au czar,»¹ provoque un second message:

»Tu marcheras,« lui fait dire le tyran, un moment démasqué par la colère, »tu marcheras ou je te fais pendre!»

— »Dites au czar,«²) réplique l'indomptable Moscovite, »que je le prie de commencer par mon fils unique qui n'a que quinze ans; il se pourrait que cet enfant, après m'avoir vu périr, consentît par peur à marcher à la gauche du souverain, tandis que je suis assez sûr de moi pour ne jamais faire honte au sang des Romodanowski, ni avant ni après l'exécution de mon enfant.»

»Le czar, je le dis à sa louange, céda; mais par vengeance contre l'esprit indépendant de l'aristocratie moscovite, il fit de Pétersbourg non un simple port sur la mer baltique, mais la ville que nous voyons.»

»Nicolas, ajouta le prince Kosloffsky, »n'eût pas cédé; il eût envoyé le boyard et son fils aux mines, et déclaré, par un ukase conçu dans les termes légaux, que ni le père ni le fils ne pourraient avoir

¹) Pierre Ier n'a pris le titre d'empereur qu'en 1721.

d'enfants; peut-être aurait-il décrété que le père n'avait point été marié; il se passe de ces choses en Russie assez fréquemment encore, et ce qui prouve qu'il est toujours permis de les faire, c'est qu'il est défendu de les raconter.»

A n l a g e n.

- A. Rede des Bischofs von Chester über die Eman-
cipation der Katholiken in Irland, den 17 Mai
1825, englisch und deutsch.
- B. Die Gräfin Rosalie Nzewuska, vom Prinzen
de Ligne.
- C. Ueber Napoleon's Landung in Frankreich 1815.
Aus den Papieren des Staatsministers, Grafen ***
in T.

Anlage A.

Hansard the Parliamentary Debates Vol. XIII.

London 1826, p. 711—728.

**Rede, gehalten vom Dr. Blomfield, Bischof von
Chester, im Oberhause den 17. Mai 1825.**

The Bishop of Chester rose and said:

My Lords, — I rise under considerable embarrassment to the discussion of this question; an embarrassment proceeding not only from the unspeakable importance of the question itself, which, under whatever point of view I contemplate it, presents me only with a choice of evils, but an embarrassment arising from finding myself opposed in opinion to many of those, whose virtues I revere and love; whose friendship I hold to be amongst the most honourable distinctions of my life; whose wisdom I have great

reason to respect; and to whose political experience I am sensible that I ought to bow. But there are acts of duty, my lords, the faithful performance of which cost us a pang, to be compensated only by the consciousness that they are acts of duty. Whatever my conviction may be on this momentous question, I have at least the satisfaction of knowing, that it is a deliberate conviction, the result of much painful research and inquiry, and, in justice to myself, I ought to add that it is in opposition to my early opinions. The change, indeed, is not of recent date; but I do remember the time, when my mind — imbued with those principles of civil and religious liberty which are interwoven with the very rudiments of education in this country, and disgusted with the severity of the penal code in some of its more hideous features — was inclined to regard the claims of the Roman Catholics with favour. But when I became more thoroughly acquainted with the doctrines and constitution of the Romish Church, and their absolute incompatibility with those very principles, which had led me to favour its pretensions — when I understood, not only the importance of an established church, but the impossibility of having any establishment without certain privileges and co-ordinate disabilities — when I reflected upon the evils, which Popery, at least, if not the Roman Catholic religion, had inflicted on this country, on Europe, on

the world, and when I was thoroughly convinced, as convinced I have long been, that the genius of that ecclesiastical despotism remains essentially unchanged; that, if it couches, it slumbers not, but waits the opportunity of re-asserting its energies and grasping at its prey, then, my lords, my opinion was changed: and if aught had been wanting to the fulness of that demonstration, by which this change was wrought, I should have found it in the evidence, lately laid before your lordships, nay, in those very parts of that evidence, by which, as I understand, some persons have been led to an opposite conclusion, dazzled by a marvellous brightness, outshining the light of history, experience, and common sense. But it may be said, my lords, it has been for the tenth time this very night, if not asserted, yet insinuated, that I come to the decision of this momentous question an interested, and a prejudiced judge: that I come into court with my eyes blinded, but not for the ends of justice; and with a preponderating weight, already cast into one scale. But, my lords, I ask with confidence, I ask this House, and let the question be repeated to the country, what right has any noble lord, to impute to the Protestant bishops of England motives of base and sordid interest, as the main-springs of their opposition to this measure? I ask, my lords, what right? I mean, what grounds are there of history, or of observation, to justify the charge?

Were they motives of personal interest, which led the seven bishops to resist the arbitrary measures of a Popish king, to whose person they were zealously attached; and to embrace imprisonment and persecution, rather than deviate from their duty to the Protestant faith? Ambition, my lords, it may have been; that just and laudable ambition, which, I trust, has not ceased, to burn in the breasts of their less illustrious successors, the ambition of proving themselves vigilant sentinels and intrepid champions of the Church, and, if need be, martyrs in her cause.

With equal justice might interested motives be imputed to your lordships, the proprietors of vast hereditary domains, when you are sitting in deliberation on the laws, which have been devised and enacted by yourselves, for the protection of what is called "the landed interest." With equal justice might it be said, that some of the supporters of this bill are swayed by the apprehension of danger to their own possessions. But I pass by such imputations, as unworthy of further notice, and as doing no good service to the cause in which they are employed.

We have heard, my lords, — not indeed this evening, although it has been alluded to —, but in the previous discussions of this important question, we have heard a great deal of the injustice and cruelty of debarring four or five millions of our fellow subjects from the enjoyment of their natural and inde-

feasible rights. Now, as to the principle, it makes no difference, whether it be four millions of men or four, that are deprived of what is said to be every man's birthright. I say, there is no difference in point of principle, whatever there may be as to political expediency. If, therefore, we are to argue the question on abstract principle, let the consideration of numbers be put aside, as an element, which does not enter into the solution of the problem. If the concessions be just and politic, grant them, were it but to forty: if otherwise, refuse them, even to four millions of claimants.

But let us examine the meaning of those words, "debarred of their civil," or as some have said, "their natural rights?" Is there any civil right, which individual citizens may not be called upon to forego, if public expediency demands the sacrifice? Is not this a principle, which, in some shape or other, must be recognized under every imaginable form of civil government? In our own constitution, favourable as it is to liberty, it is recognized and acted upon in a degree, which seems to have been forgotten by those persons who so loudly denounce the injustice of withholding from any class of men a direct share in the actual government of the country: for this, simply this, is the civil right which is the present object of contention. It seems to me, I confess, to be as unjust, in the abstract, to exclude a man from the

legislature for want of a certain amount of property, as it is, to hold him disqualified on account of certain opinions which affect the integrity and security of the commonwealth, I really am unable, in this view of the subject, to discriminate between the shades of injustice in the two cases. I know of only one answer, which can be given to this argument, which is, that in the one case we have a certain test of qualification, in the other, an uncertain; an answer, which does not hold good with respect to the Roman Catholics, whose principles, if they are Roman Catholics indeed, are fixed, certain, and notorious. The fact is, that in both cases a civil right is concluded and foreclosed, because public expediency requires it.

But further, my lords, this principle is recognized by the supporters of the present bill, and in a manner somewhat extraordinary. The right of electing those, who are to legislate for us, is certainly not less sacred than that of having a direct share in legislation. To take away this privilege, is confessedly a greater violation of natural justice, a more daring inroad into the pale of civil right, than a mere exclusion from the legislature. Yet this is the very injustice, for so, arguing on their own principles, I must call it, which the advocates of civil right now propose to commit upon a gigantic scale by a sort of compensation, which, to my apprehension, throws

into the shade the minor solecisms of the penal code. To admit with safety a few favoured persons to the privilege of legislation, you disfranchise three or four hundred thousand, and deprive them of a much more sacred and inalienable right. I give no opinion as to the expediency of that measure, I am only arguing, that the ablest advocates of civil right are compelled to admit in practice, that it is limitable, and may be restricted, or withholden altogether. Nay more, my lords, in the very measure which now awaits your decision, is this principle acknowledged and embodied; for it proposes to continue and perpetuate the exclusion of Roman Catholics from certain offices of trust and power, to which they have as fair a right to aspire, as to a share in your legislative deliberations. Of all judicial situations, that of the Lord High Chancellor may well be the highest object of ambition to a Roman Catholic, and his exclusion from it the greatest grievance; in as much as in the decisions of a judge, who is not confined by the trammels of the statute law, but proceeds upon a discretionary equity, there is the greater scope for partiality and prejudice. Yet from this office, my lords, we are told by one of their own clergy, Mr. Collins, the Roman Catholics would consent to be excluded, on account of the great state necessity which requires such exclusion. And this great state necessity he interprets to mean the general persuasion of

the English people, that Roman Catholics should be excluded from that high office.

I maintain, therefore, my lords, that upon the plainest principles, which regulate civil society, upon the ground of universal and invariable usage by the admission and enactment of the framers of this bill, civil rights are limitable by expediency; and that a capacity, to serve the state in offices of trust and power, which is not limitable by the constitution, where there are just grounds for limitation, is such a capacity, as is inconsistent with all forms of government in the world. I think, then, my lords, that we have now disposed of the question of right; the next point of inquiry is, whether any opinions can form a just ground of disqualification for civil office.

It has been remarked elsewhere (with what truth I will not now stay to inquire), that a man is no more answerable for his opinions, than he is for the colour of his hair, or his constitutional peculiarities. Admitting, for the sake of argument, the justice of this observation, I need hardly remind your lordships, that there are constitutional peculiarities and personal defects, which do in fact disqualify a man from holding certain offices. They are his misfortune, not his fault. He is not morally responsible for them: but he must patiently submit to the privation, which, under the existing order of things, they unavoidably bring upon him.

The question then is, my lords, are the opinions held by Roman Catholics of such a nature, as to unfit them for holding offices of trust and power, and more especially for being legislators in a Protestant state? — that is one question. Another is, whether the exigency of the present case be such, as should induce us, for the sake of avoiding probable dangers, to venture upon a great violation of constitutional principle? A third question is, whether the measure now before your lordships, will answer the purpose for which it is intended? — that of pacification. I am not about, to dwell at any length upon these three points, the last of which seems to me just now to be the most important. If there be one fact, my lords, which the evidence lately put into your lordships hands more clearly establishes than another, it is this; that up to a very recent date, the disturbances in Ireland have had nothing to do with Roman Catholic disabilities. The calamities of that unhappy country have a far different origin. She labours under the malignant influence of a more deeply-seated, a more inveterate, but, I trust in God, not an incurable disease. It was stated in evidence, by a distinguished member of another House, that the proximate cause of disturbance in Ireland is the extreme misery of the peasantry: the remote is to be found in what he justly designated a radically vicious state of society — a state, which, if your lordships will

condescend to hear the opinion of one so inexperienced in political questions, I should say, requires the most prompt and vigorous measures of statistic legislation. It is, indeed, such a state of society, as exists in no other Christian country; where the chief proprietors of the soil are absent; and their places supplied by persons of inferior education, and, what is worse, of immoral habits, a system of tenancy engrafted upon tenancy, which, by an almost inconceivable climax of extortion, wrings at length from the miserable cultivator of the soil more than the soil itself produces; where whole provinces obstinately adhere to absurd and obsolete usages, in direct opposition to the common and statute law of the realm. Such a state of society as this, my lords, is to be corrected, not by such measures as that which is now before the House, but by other measures of a more comprehensive and efficacious kind; by the adoption of a more equitable system of tenure; by a purer administration of justice in its inferior departments; by an alteration in the revenue laws; by the establishment of manufactures, and the extension of commerce; by the introduction of an effective system of education; and last, but not least, because it would lead the way to all the rest, by the return of the proprietors of the soil.

Relief from the evils of such a system, my lords, is the emancipation of which Ireland stands in need:

this is the emancipation which would raise her from her degraded state, by rescuing her sons, first from sloth and reckless poverty, and then from ignorance, superstition, and insubordination. When this comprehensive act of justice shall have been done; when these effectual remedies have been applied, and their effects perceived in the civil and moral improvement of her population, then, my lords, it will be time enough to talk of further concessions of political power.

It appears, that, until the year 1823, the great body of the Roman Catholics cared but little about what is called emancipation; and even now, their notion of it is according to one witness, the restoration of their church to its ancient supremacy; according to another, the recovery of the forfeited estates. Whichsoever of these expectations they may entertain, and I think it probable that they entertain them both, it becomes this House to consider, whether, if this bill be passed into a law, it will satisfy the great mass of the Roman Catholic peasantry, when they find that it confers upon them neither of those boons, although in effect it carries one of them in its train? To what lengths their feelings of disappointment may drive them, if the measures should not be carried, I pretend not to foresee: I confess I am not altogether free from apprehension. But be those feelings what they may, this I will venture to assert, that they owe their existence to the artifices

of a few political agitators — I use the term, my lords, advisedly and deliberately, for one of the most conspicuous of their leaders not long ago thanked his God that he was an agitator — a knot of men, who have thrown this leaven into the mass, predisposed from other causes to ferment, in order that while the vast body heaves and swells under the process, they may themselves be lifted to the surface. This view of the subject, my lords, is amply justified by the evidence before your lordships committee. It was not till the Catholic Association commenced its operations, that the great body of the Roman Catholics in Ireland began to think much of emancipation, at it is called; a question, which, as it directly affected only a few, was not likely to trouble the repose of the many; who if they had been permitted to enjoy, in any fair proportion, the produce of their honest labour, would have cared but little for the exclusion of a few of their richer brethren from parliament. That it has not hitherto been to them a cause of discontent, is proved by the fact, that their propensity to outrage and lawless violence has not diminished in proportion to the successive relaxations of the penal code. In fact, they hardly know, that such relaxation has taken place; a plain, an undeniable proof, that former concessions, far exceeding in number and importance those which remain to be made, have had no effect whatever on their conduct or their comfort. It is

also a proof, my lords, that those persons, on whom the Roman Catholic peasantry depend for information and instruction, have thought fit to withhold from them that knowledge, which, if imparted, would have been a persuasive to loyalty and contentedness, and a sedative, at least, to feelings of insubordination. The motives of that class of persons, who have kept the people in ignorance of those benefits, which were represented to be of vital importance to them, I pretend not to assign. But this I will say, that it is precisely the line of conduct, which would have been pursued by those, who, having a far greater and more perilous object of enterprize in view, would treat, as insignificant and trivial, all the preliminary points of conquest. It is consistent with the policy of skilful engineers, who regard the successive removal of barriers and outworks only as opening the way for an assault upon the citadel. Such would be the policy of those, who value even the admission of their lay-brethren into parliament, only as facilitating the accomplishment of their grand scheme, the establishment of the Roman Catholic upon the ruins of the Protestant church:

*Actum, inquit, nihil est, nisi Poeno milite portas
Frangimus et media vexillum pono suburra.*

Most truly, my lords, was it observed of Popery, in the remonstrance of the Commons to king James the first: »It hath a restless spirit, and will

strive by these gradations. If it once get but a connivance, it will press for a toleration; if that be obtained, they must have an equality; from thence they will aspire to a superiority; and will never rest, till they have got a subversion of the true religion. That this, my lords, is the object, which the Roman Catholic hierarchy and priesthood of Ireland have in view, is, to my mind, as clear, as the sun at noon-day. Nothing short of this will satisfy them; although I hope we may live to see the time, when, under the divine blessing, wiser and more effectual measures of relief shall render the lower orders in that country an educated, an industrious, a contented people; and shall wrest a formidable engine of disturbance from the hands of those, who now wield it at their will. Depend upon it, my lords, if the Roman Catholic population of Ireland suffer religious feelings to mix themselves with the causes of disturbance, they are feelings, which extend themselves far beyond the narrow limits of the present bill, which therefore we cannot reasonably regard as a measure of pacification. And surely it is somewhat suspicious, when we are told by some of its warmest advocates, by those, who are best acquainted with the feelings and habits of the people, that we must not expect complete pacification in less than twenty years, and even then, only from the combined operation of this measure with others of a very different kind. A very com-

petent witness, Mr. M. Carthy, has said, that if employment were provided for the peasantry, and other measures devised for their benefit, Ireland might be quiet, without these concessions; but he fears, they would still be made a handle of. A handle, my lords? Is there a noble lord, that hears me, who does not think, that, if the bill before us is passed, there will not be abundance of such handles, in the remaining points of exclusion, in the political inferiority of the Roman Catholic church, and in the materials which it will supply for electioneering intrigues and cabals?

I maintain, therefore, my lords, that in applying this remedial measure as an anodyne to the spasms, by which Ireland is convulsed, your lordships will commit a great practical error in the diagnosis of her complaint. You will administer a remedy for one disease, while all the symptoms indicate the presence of another. Persuaded, as I am, of the ultimate objects of the Roman Catholic priesthood (and I impute to them no blame, as sincere Roman Catholics, for entertaining such views), believing that they aim at the subversion of the Protestant church, and the erection of their own upon its ruins, can you blame me as a minister and guardian of that Protestant church, if I give my decided opposition to a measure, which will give them unspeakable facilities in the attainment of that object? We all know, what novel

and dangerous notions are afloat respecting church property. I need hardly remind you of that iniquitous resolution of the Irish House of Commons, relative to the tithe of agistment, which passed into a law at the Union. And have we no reason to apprehend still more daring attempts upon the property of the Church, when twenty or thirty Roman Catholic members shall have found their way into the other House, pledged to support every measure against the tithe system, and sure of being cashiered by the priests at the next election, if they be lukewarm and inactive in the cause I confess; my lords, I cannot contemplate without alarm the probable influence of such a compact body of voters, moving perhaps in the train of one of those portentous comets, which

from their horrid hair

Shake pestilence and war —

against all that protects the religious establishments of the country.

Such, my lords, are the opinions which I have been led to form, by a careful perusal of the evidence on the state of Ireland. We have been repeatedly told, my reverend brethren and myself, not to look at this question in a merely religious point of view, but to regard it as a great political measure. I have, therefore, thought it my duty, to enter, somewhat at large, into its probable results. In so doing, I am

not insensible of my presumption, in offering advice to your lordships, whose experience in these questions so greatly surpasses my own, and in taking upon myself a character, of which it has always been my endeavour to steer clear — that of a politician. My opinion, such as it is, is sincere; and I am open to conviction, if it can be proved to be false.

I come now, my lords, to that question, on which I may be considered more competent to form an opinion: I mean the doctrines of the Roman Catholic church. But before I touch upon dogmas of a more speculative kind, let me call your lordships' attention to a point, which affects us more nearly and directly: I mean, the sentiments and feelings, entertained by the Roman Catholic body towards the Protestant church. One distinguished witness, a member of that communion, declared, that were he not convinced, that the present measure would tend to strengthen the Protestant interest, he would not support it; of course this expression is to be taken with that latitude of meaning, which, I believe, is usually allowed to speakers from the other side of St. George's Channel; but certainly it savours of the indiscreet warmth of a witness, who, in his anxiety, to serve the cause in hand, proves rather too much. However, I have no right to question the sincerity of that very able and distinguished person, as far as his own feelings are concerned. But if you consider him, to

be the representative, in that respect, of the Roman Catholic body, no idea can be more fallacious. That such are not the sentiments of that body, appears from the general tenor of the evidence before your lordships. And now, with regard to that evidence, I must take the liberty of making one remark. As far as facts are concerned, and the opinion of the individual witnesses, I am disposed, to receive their testimony without hesitation or doubt. But, as to the views and wishes of the Roman Catholics of Ireland, I hope, your lordships did not expect, through the medium of your committee (for no tribunal so constituted could reasonably expect), to arrive at the truth, the whole truth, and nothing but the truth. That is a result, my lords, which depends quite as much upon those, who question, as upon those, who answer; a position most remarkably exemplified in the evidence before us, as I could easily show, were time and space allowed me. What I say, my lords, is, that as to the wishes and hopes of the Roman Catholics, you cannot form a correct estimate of them from the cautious and guarded statements of a few able men, whose answers would go no further than the questions put to them; who stood before you, armed at all points upon the objects of your inquiry, and declaring, not the views and purposes of the whole Roman Catholic body, for they had no authority so to do, but their own individual opinion of

what those views and purposes ought to be. No, my lords, if you would learn the sentiments and hopes, which pervade the great mass of the Roman Catholic population, attend their public meetings; hear their favourite orators, not unskilled in human nature, select those topics, which are most congenial with the feelings of their audience; hear them denounce the Protestant church as an intolerable nuisance, a baneful pest, an incubus upon the prosperity of the country: listen to the applause, with which these declarations are received, and then judge of the views, which the Roman Catholics entertain. In a very remarkable speech of Dr. Dromgoole, which was received by a crowded assembly with acclamations of applause, and which was afterwards declared by a priest of his communion to be »Catholic, purely, precisely Catholic,« he thus speaks of the Protestant church — »It shall fall, and nothing but the memory of the mischiefs it has created, shall survive. It has had its time upon earth; and when the time arrives, shall Catholics be bound by an oath, to uphold a system, which they believe will one day be rejected by the whole earth?« So spoke the Popish layman. Now hear the priest (Mr. Gandolphy) — and they are his words, taken from a book, which, although it was rejected by the moderation or the policy of the Vicar Apostolic of his district, was carried to the foot of the Papal throne, received the

sanction of the highest authority, and was declared »worthy of being cased in cedar and gold, and highly advantageous to the Catholic church.« He says of the English church, that »she is the eldest of her heretical sisterhood — a rebellious child, with a hateful eye he views the sickly sprouts, which issue from its broken branches — they shall gather it up and cast it into the fire, and it shall burn«

— *teda lucebit in illa*

Qua stantes ardent, qui fixo gutture fumant.

Such, my lords, are the sentiments at this day, avowed by some, and applauded by many more, of that great body, to whom we are required to make further concessions of political power.

As to the property of our church, I once thought, that the Roman Catholic priesthood cast a longing eye on her tithes. On that point I have been undeceived. They now tell us, that they have no desire whatever, to appropriate the tithes to themselves; they only intend to take them away from the Protestant church. Surely, my lords, there cannot be a more effectual method of destroying an adversary, than to deprive him of the means of subsistence. And that this is the full purpose and intention of the Roman Catholics, I prove by the most authentic testimony. I prove it, my lords, by their own petition, presented to the House of Commons on the 31st of May 1824.

In that petition, and it is a document well worthy your lordships' most serious attention, they plainly insinuate, that, in order to satisfy them, three things are absolutely necessary. And what are these three things? 1st, the repeal of the union; 2nd, the abolition of tithes; and 3rd, the annulling of all corporate privileges. Upon this remarkable petition I will not dwell at length, but request your lordships' attention to a not less important testimony. In one of the letters published under the signature of I. K. L., and generally attributed to Dr. Doyle, a very different person from the Dr. Doyle, who appeared before your lordships' committee — it is said, that »the Catholics, as Catholics, have no designs hostile to the church; but, as a body of men chiefly employed in agricultural pursuits, they object not to the church, but to the establishment.« My lords, I think, that a pretty convincing mark of hostility to the church would be, to take away the immunities and property, which it enjoys as an establishment. The distinction which is taken by Dr. Doyle, is about as valid, as if a disappointed suitor in the court of Chancery were to approach the noble and learned lord on the woolsack (I beg that noble lord's pardon, but I am sure, he will not be offended at my introducing his name, to illustrate my argument) — and were to say to him »My lord, I beg to assure you, that I, as A. B., entertain no personal animosity towards your lordship,

as Earl of Eldon; but, as a disappointed suitor in your court, I must beg leave to administer to you, as Lord High Chancellor, a knock on the head. "Exactly such, my lords, is the miserable sophistry of Dr. Doyle. He is kindly disposed towards the church, as a church, but as an establishment he would starve her to death.

This same Dr. Doyle (I beg his pardon, this same I. K. L.) declares that the Protestant clergy are, and will be detested; he asserts, that all the efforts of legislators to improve and enrich Ireland have been marred by the Protestant clergy: and that the murders and atrocities, which stain the character of the nation, harden its heart, and brutalize its feeling, have been occasioned, or committed, by the agents of the Protestant clergy — that clergy, my lords, to whose zeal and usefulness, and in most cases to their forbearance, your witnesses have borne their almost concurrent testimony: that clergy, who, in the great moral destitution and desolation of Ireland, remained as oases in the desert; the only class of resident gentry, to whom the peasantry looked up with respect and gratitude; whose houses, in the midst of nocturnal plunder and conflagration, remained unprotected, and uninjured.

My lords, I trust, that I am not moved to anger by these calumnious imputations upon my brethren, I hope, at least, that I shall not be thought disposed,

to say a word by way of retaliation; I would not speak with harshness of one, who is placed in the same spiritual order with myself; but, there are emergencies, my lords, when justice requires the truth to be plainly spoken; and the present is one of them. It is my duty to call upon your lordships, seriously to consider, what degree of weight, as to matters of opinion, ought to be attached to the testimony of a man, who, from the covert of his half-concealment, hurls firebrands into the sanctuary of the Protestant faith, and darts his poisoned arrows abroad; who engrafts upon the intolerant bigotry of the Romish church, the levelling doctrines of jacobinism, and then comes before your lordships, to soften down, with glozing words, the asperities of his recorded calumny; and hints his disavowal, and hesitates his dislike, of doctrines, which stand emblazoned in every official document of the church to which he belongs.

I now pass, my lords, by a natural transition, from Dr. Doyle to the Pope. It is easy, to show, that the distinction which is attempted to be drawn between the papal supremacy in things spiritual and things temporal, is a distinction, which exists only in theory. Before it can be admitted as practical, the religionists of the Romish church must provide themselves with two distinct sets of principles and feelings, the one relating purely and solely to the things of this world, the other to things eternal. I

had intended, to quote the sentiment of their own divines on this question, but the subject has been so ably discussed by my right reverend friend, the bishop of Llandaff, that it is needless for me to dwell upon it. The Pope's supremacy is at least ecclesiastical; and an ecclesiastical supremacy necessarily involves some temporal jurisdiction. In point of fact, does not the Pope appoint all the titular bishops of Ireland, with incomes of from five hundred to two thousand pounds a year? And have not these bishops the nomination of all the parish priests, the minimum of whose total income is already 150,000 L.? Is this no interference in temporals? Is it nothing, my lords, that a foreign potentate, the mortal foe of your church, should have in the very precincts of that church a well-disciplined army of 3000 men, sworn to pay implicit obedience to his commands; whose generals he appoints, and be it remembered, has appointed, if not the creatures and partizans, yet the nominees of a popish pretender to the throne? It is said, indeed, that a titular bishop appointed by the Pope, at the recommendation of the Pretender, might have retained unimpaired his allegiance to the Protestant monarch on the throne. It is possible, no doubt. But what do your lordships imagine, would have been his conduct, had the Pretender appeared at any time with an imposing force on the shores of Ireland? He would have been perplexed; but he

would probably have been relieved from his perplexity by the exercise of what is called the *Altum Dominium*, that *ratio ultima paparum*, the specific, reserved for emergencies of conscience. He would have been released from his oath of allegiance, as the subjects of the Bourbons, by a bull of Pius 7th, were released from theirs.

I come now, my lords, to the deposing power of the Pope, which Dr. Doyle tells us is obsolete; a well-chosen word: not abrogated; not annulled; not disavowed; but obsolete. Not to mention a long list of instances which occurred before the 17th century, I would remind your lordships, that Pope Urban 8th pretended to depose Charles 1st in Ireland, in 1643. That Benedict 13th issued a deposing bull against George 2nd in 1729, and that Pius 7th deposed Louis 18th and absolved all Frenchmen from their oaths of allegiance, when he crowned his dear son Napoleon. I acknowledge, my lords, that these were empty displays of authority. But although they were empty displays, as far as regards the actual power of the Pope, they were not without their effect upon the minds of faithful Roman Catholics, as we should have found to our cost, had circumstances favoured their operation. But Dr. Doyle says, this doctrine is obsolete, that is, out of use. Why, my lords, in 1805, Pope Pius 7th instructs his

nuncio at Vienna, that the church had decreed, as a punishment of heresy, the confiscation of heretical property, but unfortunately she cannot now exercise her right of deposing heretics from their principalities. This, then, my lords, is the obsolete power of deposing princes — obsolete, as the strength of a tiger is obsolete, when his claws are pared, and his limbs manacled. These offensive tenets are still embraced by the Romish church, individuals there may be, and doubtless are, who either disavow them, or retain them in a qualified and mitigated sense: but they are still the doctrines of their church: and it is not competent to any one, or more of its members, to disclaim them, in the name and on the behalf of the church. Dr. Doyle knows, that he has no authority so to do: for he himself has told us, that the decisions even of Roman Catholic universities on such matters are not conclusive. Neither Dr. Doyle nor any Roman Catholic university in Christendom will dare to say, that a single canon of the council of Trent is to be rejected or contemned: and I maintain, that a church, whose profession of faith and rule of discipline are to be found in the acts of that council, is unfit to be admitted to any considerable share of power or authority in a Protestant state.

In imputing to that church the doctrines, which she solemnly professes to maintain, I hope, I shall

not be considered as casting any blame upon the individuals of her communion. If they are consistent in their religious creed, if they are true Roman Catholics, they must believe, whatever their church has declared necessary to be believed. My lords, I had prepared myself to enter more at length into this part of the subject, and to show by documentary evidence, that not one of these offensive doctrines has, in point of fact, been relinquished by the Romish church. But having already trespassed upon your lordships' attention much longer, than I had intended, I shall draw my observations to a close.

At the same time, my lords, I think it right, to state, that some of these doctrines are asserted or insinuated both in the class books at Maynooth, and in the elementary books of religious instruction, which are in common use in Ireland. To mention only one: the sanctity of an oath. It is perfectly notorious, that the Irish peasantry in general pay no regard at all to this most sacred of all obligations. They are taught in Dr. James Butler's Roman Catholic catechism, a work in very general use, that an unjust oath is not binding: and to the question, what is an unjust oath? the answer is: that, which is injurious to God, our neighbour, or ourselves. As to the first part of the definition, we know what interpretation may be put upon it by the Romish

church; as to the last, it is very inconsistent with the description, given in a book of unquestionable authority, where it is said of the righteous man, that »he sweareth to his neighbour and disappointed him not, though it were to his own hindrance.«

These are some of the arguments, my lords, which I have to urge against the adoption of the present measure. There are others, with which, at this hour of the night, I must forbear to trouble your lordships. Upon the whole, I contend, that the bill now before us, is not an effectual measure of pacification, on the contrary I regard it, as containing, within itself, the materials of dissension and civil commotion. That it is an inroad upon the constitution as by law established, and a violation of the principles of that constitution, is not to be denied. It proposes, to admit a powerful and active body of foes into the very citadel of our Protestant faith. It is but a stepping stone to those, who are bent upon scaling the walls of our immunities and rights. Once more I beg leave to declare, that I impute no blame to the Roman Catholics for desiring that consummation; and I think it but an act of justice, to say, that, as far as my personal acquaintance has extended amongst the higher orders of Roman Catholics in this country, I have seen nothing, which led me to believe, that they were under the influence of the more obnoxious

doctrines of their church. The few, whom I have known, I have had reason to value and esteem. One gentleman in my own diocese possessing large landed property, has, in a spirit of liberality (may I be permitted, without offence, to say) worthy of a purer faith, supported nearly at his own expense, a national school.

I must also, my lords, freely admit, that I may be mistaken, as to the consequences, which in my conscience I believe, this bill, if passed into a law, will produce. We live in an age, which has taught us by experience not to speculate too confidently upon the results of any great political measure. And I have, besides, a firm confidence in the continuance of that providential care, which has hitherto wonderfully protected the church of these realms, and which, while she continues to answer the great ends of her existence, will not, I am persuaded, be withdrawn from her. But it is our part and duty, my lords, to act according to the dictates of human wisdom; and I cannot consent, for the sake of avoiding a possible and contingent danger, to make a great inroad upon the constitution, nor sacrifice our certain securities for the uncertain chance of conciliation; injuring ourselves without conferring an adequate benefit upon others. These, my lords, are some of the reasons which will induce me to give my vote in

the negative this evening; not, certainly, a satisfactory but a conscientious vote — and I wish they may be such, as to turn your lordships' serious attention to the nature of those dangers, with which the Protestant interest is threatened by the present bill.

U e b e r s e t z u n g .

Der Bischof von Chester erhob sich und sprach: Mylords! — Ich erhebe mich zur Erörterung dieser Frage in einer beträchtlichen Verlegenheit; einer Verlegenheit nicht nur, die aus der unaussprechlichen Wichtigkeit der Frage selbst hervorgeht, welche, betrachte ich sie auch unter was immer für einem Gesichtspunkte, mir blos eine Wahl von Uebeln darbietet, — sondern auch eine Verlegenheit, die mir aus der Wahrnehmung erwächst, daß meine Ansicht im Gegensatze zu vielen von denjenigen steht, deren Tugenden ich verehere und liebe, deren Freundschaft ich unter die ehrenvollsten Auszeichnungen meines Lebens zähle, deren Weisheit ich allen Grund habe zu achten, und vor deren politischer Erfahrung ich ganz fühle, daß ich mich beugen muß. Aber es giebt Handlungen der Pflicht, Mylords, deren getreue Erfüllung uns einen tiefen Schmerz kostet,

der nur durch das Bewußtsein eben ihrer Pflichtmäßigkeit aufgewogen werden kann. Was auch meine Ueberzeugung über diese gewichtige Frage sein mag, wenigstens habe ich die Befriedigung, daß ich weiß, sie ist eine wohlbedachte Ueberzeugung; sie ist das Ergebniß vielen und schmerzlichen Forschens und Untersuchens; und, um gegen mich selbst gerecht zu sein, muß ich hinzufügen, daß sie im Gegensatze zu meinen früheren Ansichten steht. Der Wechsel stammt zwar nicht aus jüngster Zeit; aber wohl erinnere ich mich der Tage, wo mein Sinn — der von jenen Grundsätzen bürgerlicher und religiöser Freiheit getränkt war, welche selbst die ersten Elemente der Erziehung in diesem Lande durchdringen, und angewidert sich fühlte von der Strenge des Strafcoder in einigen seiner verabscheuungswürdigeren Züge, — geneigt war, die Ansprüche der Römisch-Katholischen günstig anzusehen. Aber als ich mit den Lehrsätzen und der Verfassung der römischen Kirche gründlicher bekannt wurde, so wie mit ihrer schlechtsinnigen Unverträglichkeit mit eben jenen Grundsätzen, welche mich zu einer günstigen Stimmung für ihre Anforderungen veranlaßt hatten, — als ich nicht nur die Wichtigkeit einer mit dem Staate innig verbundenen Kirche einsah, sondern auch die Unmöglichkeit des Bestehens von jeglichem derartigen Institute ohne bestimmte Vorrechte und danebengeordnete dazu Beunfähigte, — als ich auf die Uebel hinblickte, welche wenigstens der Papismus, wenn nicht die römisch-katholische Religion,

über dieses Land, über Europa, über die Welt gebracht hatte, — und als ich völlig überzeugt wurde, wie ich es denn längst gewesen bin, daß der Geist jenes kirchlichen Despotismus im Wesen unverändert bleibt; daß, wofern er sich zur Ruhe niederlegt, er doch nicht schlummert, sondern die Gelegenheit abwartet, seine Kräfte wieder geltend zu machen und seine Beute zu fassen, — da, Mylords, änderte sich meine Ansicht; und hätte irgendwas an der Vollständigkeit jener Beweisführung, durch die dieser Wechsel zu Stande gebracht ward, gefehlt, so würde ich dies in der urkundlichen Darlegung, welche kürzlich Ew. Herrlichkeiten vorgelegt wurde, ja sogar gerade in den Theilen derselben gefunden haben, durch welche, wie ich vernehme, manche zu einem entgegengesetzten Schlusse geführt worden sind, indem sie sich durch einen das Licht der Geschichte, der Erfahrung und des gesunden Menschenverstandes überstrahlenden wunderbaren Schimmer blenden ließen. Doch man möchte sagen, Mylords, — und man hat es zum zehnten Male diesen heutigen Abend, wenn nicht geradezu behauptet, doch angedeutet — daß ich zur Entscheidung dieser gewichtigen Frage als ein interessirter und als ein vorurtheilsvoller Richter herzuträte: daß ich vor die Schranken des Gerichtes träte mit einer Binde vor den Augen, nicht aber für die Zwecke der Gerechtigkeit; und mit einem Ueberschlaggebenden Gewicht, das bereits in die eine Wagschale geworfen sei. Aber, Mylords, ich frage mit Zuversicht — ich frage dies

Haus, und möge die Frage dem ganzen Lande kund werden — welch' Recht hat irgend ein edler Lord, den protestantischen Bischöfen Englands Beweggründe nichtswürdigen und schmutzigen Interesses beizumessen, als die Haupttriebfedern ihrer Opposition gegen diese Maßregel? Ich frage, Mylords, welch' Recht? Ich will sagen, was für Gründe, der Geschichte oder der Beobachtung entnommen, giebt es, die Beschuldigung zu rechtfertigen? Waren es einst Beweggründe persönlichen Interesses, welche die sieben Bischöfe zum Widerstande gegen die Willkürmaßregeln eines papistischen Königs trieben, dessen Person sie mit warmem Eifer zugethan waren; und sie trieben, sich lieber Einkerkerung und Verfolgung hinzugeben, als von ihrer Pflicht gegen den protestantischen Glauben zu weichen? Ehrgeiz, Mylords, mag es gewesen sein, jener gerechte und preiswürdige Ehrgeiz, welcher, ich bin der guten Zuversicht, nicht aufgehört hat in der Brust ihrer weniger vortrefflichen Nachfolger zu brennen, der Ehrgeiz, sich als wachsame Hüter und unerschrockene Streiter der Kirche zu erweisen; und, wenn's sein muß, als Märtyrer in ihrer Sache.

Mit gleichem Rechte könnten interessirte Beweggründe Ew. Herrlichkeiten, den Eigenthümern ungeheuren Erbgrundbesitzes, beigemessen werden, wenn Sie in Berathung sitzen über Gesetzen, welche von Ihnen selbst entworfen und verordnet worden sind zum Schutze dessen, was man »das Interesse der Grundbesitzer«

heißt. Mit gleichem Rechte könnte man sagen, daß manche der Unterstützer dieser Bill von der Furcht vor Gefahr für ihre eigenen Besitzungen regiert sind. Aber über solche Anschuldigungen gehe ich hinweg, da sie weiterer Beachtung nicht werth sind und der Sache, in der man sich ihrer bedient, keinen guten Dienst leisten.

Wir haben gehört, Mylords, — zwar nicht diesen Abend, obschon darauf angespielt worden ist, — sondern in den vorgängigen Erörterungen dieser wichtigen Frage, wir haben sehr viel von der Ungerechtigkeit und Grausamkeit gehört, die darin liegen soll, vier oder fünf Millionen unserer Mitunterthanen vom Genuße ihrer natürlichen und unverletzlichen Rechte auszuschließen. Nun, was das Prinzip betrifft, macht es keinen Unterschied, ob es vier Millionen Menschen oder vier seien, die dessen beraubt werden, was man jedes Menschen angebornes Recht nennt. Ich sage, es giebt keinen Unterschied in Hinsicht des Prinzips, welcher auch sonst sein mag rücksichtlich politischer Rathsamkeit. Sollen wir demnach die Frage auf abstraktem Principe verhandeln, so möge die Berücksichtigung der Zahlen bei Seite gesetzt werden, als ein Element, das für die Lösung des Problems keine Geltung hat. Wofern die Zugeständnisse gerecht und politisch angemessen sind, gewährt sie, wäre es auch nur vierzigen: wofern nicht, weigert sie, selbst vier Millionen von Anspruchserhebenden.

Aber laffet uns den Sinn jener Worte untersuchen: »von ihren bürgerlichen,« oder wie Einige gesagt haben, »ihren natürlichen Rechten ausgeschlossen.« Giebt's irgend ein bürgerliches Recht, auf welches zu verzichten, sofern das öffentliche Gemeinwesen das Opfer als rathsam erheischt, an einzelne Bürger nicht die Anforderung ergehen könnte? Ist dies nicht ein Grundsatz, der in einer oder anderer Gestalt anerkannt werden muß unter jedweder Form bürgerlichen Regiments? In unserer eigenen Verfassung, wie günstig sie der Freiheit ist, ist er anerkannt und befolgt, in einem Maße, welches von denen vergessen zu sein scheint, welche so laute Ankläger der Ungerechtigkeit machen, irgend einer Menschenklasse einen direkten Antheil in der bestehenden Regierung des Landes vorzuenthalten: denn dies, einfach dies, ist das bürgerliche Recht, welches den gegenwärtigen Gegenstand des Streites ausmacht. Es scheint mir, ich gestehe es, an sich eben so ungerecht, einen Menschen aus Mangel einer bestimmten Eigenthums- summe von der Gesetzgebung auszuschließen, als wenn man ihn für unfähig dazu hält wegen gewisser Meinungen, welche die Unverletztheit und Sicherheit des Gemeinwesens berühren. Ich bin wirklich nicht im Stande, bei dieser Ansicht der Sache, eine Unterscheidung zwischen den Graden der Ungerechtigkeit in den zwei Fällen zu machen. Ich weiß nur von einer Antwort, die auf dieses Argument gegeben werden kann, nämlich in dem einen Falle haben wir einen bestimmten

Prüfstein für die Befähigung, in dem andern einen unbestimmten; — eine Antwort, die aber nicht in Betreff der Römisch-Katholischen Geltung hat, deren Grundsätze, wenn sie in der That Römisch-Katholische sind, fest, bestimmt und allbekannt sind. Die Thatsache ist, daß in beiden Fällen ein bürgerliches Recht in seiner Geltung geschlossen und gehemmt ist, weil die Nützlichkeit für das Gemeinwesen es verlangt.

Ferner aber, Mylords, ist dieser Grundsatz von den Unterstüzern der vorliegenden Bill anerkannt, und in einer Weise, die doch etwas außerordentlich ist. Das Recht, diejenigen, welche für uns die Gesetzgebung besorgen sollen, zu erwählen, ist gewiß nicht weniger heilig als das, einen direkten Antheil an der Gesetzgebung zu haben. Dies Vorrecht einem zu nehmen, ist anerkanntermaßen eine größere Verletzung natürlicher Gerechtigkeit, ein kühnerer Einbruch in das Gebiet des bürgerlichen Rechtes, als eine bloße Ausschließung von der Gesetzgebung es ist. Dennoch ist eben das die Ungerechtigkeit, denn so, auf dem Boden ihrer eignen Grundsätze argumentirend, muß ich es nennen, welche die Verfechter des bürgerlichen Rechtes in einem riesenhaften Maßstabe zu begehen jetzt vorschlagen — durch eine Art von Ausgleichung, welche, soviel ich einsehe, die geringfügigeren Unschicklichkeiten des Strafcodex in Schatten stellt. Um einige wenige begünstigte Personen mit Gefahrlosigkeit zum Vorrechte der Gesetzgebung zuzulassen, entziehen Sie es gesetzlich drei oder vier Tau-

senden und berauben Sie dieselben eines viel heiligeren und unveräußerlicheren Rechtes. Ich spreche hiermit eine Meinung aus hinsichtlich der Angemessenheit jener Maßregel, ich führe blos den Beweis, daß die tüchtigsten Verfechter des bürgerlichen Rechtes in Praxis zuzulassen genöthigt sind, daß es Beschränkung, Vorbehalte oder gänzlichcs Vorenthalten erfahren kann. Ja mehr noch, Mylords, in eben der Maßregel, welche jetzt Ihrer Entscheidung harret, ist dieser Grundsatz anerkannt und ausgeprägt; denn sie schlägt vor, die Ausschließung Römisch-Katholischer von gewissen Stellen höchsten Vertrauens und Einflusses bestehen zu lassen und dauernd zu machen, nach denen dieselben doch ebenso billiger Weise ein Recht haben zu streben, wie nach einem Antheil an Ihren gesetzgebenden Berathungen. Von allen richterlichen Stellen dürfte wohl die des Lord Großkanzlers das höchste Ziel des Ehrgeizes eines Römisch-Katholischen sein, und seine Ausschließung davon das empfindlichste Uebel; insoweit als in den Entscheidungen eines Richters, der nicht durch die Fesseln des Statutargesetzes beschränkt ist, sondern nach einem richterlichen Ermessen der Billigkeit verfährt, der größere Spielraum für Parteilichkeit und Vorurtheil ist. Doch von diesem Amte, Mylords, so sagt uns einer aus deren Geistlichkeit, Hr. Collins, würden die Römisch-Katholischen mit einer Ausschließung einverstanden sein auf Grund der großen Staatsnothwendigkeit, durch welche jene erforderlich wird. Und unter dieser großen Staats-

nothwendigkeit, so legt er sie aus, ist die allgemeine Ueberzeugung des englischen Volkes zu verstehen, daß die Römisch-Katholischen von jenem hohen Amte ausgeschlossen sein sollten.

Was ich demnach behauptete, Mylords, ist, daß nach den einfachsten Grundsätzen, welche eine bürgerliche Gesellschaft ordnen, auf den Grund allgemeinen und unveränderlichen Herkommens durch die Zulassung und Verfügung der Entwerfer dieser Bill, bürgerliche Rechte durch die Nützlichkeit unter Umständen Beschränkung erleiden können; und daß eine Eigenschaft, worin man dem Staate in wichtigen und einflußreichen Aemtern dient, und welche durch die Verfassung nicht beschränkbar ist, wo doch gerechte Gründe zur Beschränkung da sind, eine solche ist, wie sie mit allen Regierungsformen in der Welt sich nicht verträgt. So denke ich denn, Mylords, daß wir nun die Frage nach dem Rechte abgefertigt haben; der nächst zu untersuchende Punkt ist, ob überhaupt Meinungen einen gerechten Grund abgeben können für ein Nichtbefähigtsein zu bürgerlichem Amte.

Es ist sonst wo bemerkt worden (mit wie viel Wahrheit, will ich dahingestellt sein lassen), daß ein Mensch für seine Ansichten eben so wenig verantwortlich sei, als für die Farbe seines Haares oder für die Eigenheiten seiner Körperbeschaffenheit. Die Richtigkeit dieser Bemerkung um der Beweisführung willen einmal angenommen, brauche ich Ew. Herrlichkeiten kaum zu erinnern, daß es Eigenheiten der körperlichen

Beschaffenheit und persönliche Mängel giebt, welche in der That einen Menschen ungeeignet machen, gewisse Aemter einzunehmen. Sie sind sein Unglück, nicht sein Fehler. Sittlich ist er nicht für sie verantwortlich: aber er muß sich der Entbehrung geduldig unterziehen, welche sie, bei der bestehenden Ordnung der Dinge, unvermeidlich über ihn verhängen.

Die Frage ist also, Mylords, sind die Ansichten, denen die Römisch-Katholischen huldigen, der Art, daß sie dieselben zur Bekleidung von Aemtern des höchsten Vertrauens und Einflusses, und insbesondere zur Betheiligung an der Gesetzgebung in einem protestantischen Staate unfähig machen? — Dies ist die eine Frage. Die andere ist, ob die Dringlichkeit des gegenwärtigen Falles der Art ist, daß sie uns bewege, um Vermeidung wahrscheinlicher Gefahren willen, eine schwere Verletzung des Verfassungsgrundgesetzes zu wagen? Eine dritte Frage ist, ob die jetzt Ew. Herrlichkeiten vorliegende Maßregel, dem was sie erzielt, entsprechen wird? — der beabsichtigten Beruhigung der Gemüther. Ich habe nicht im Sinne umständlicher bei diesen drei Fragen zu verweilen, von denen mir die letzte gerade gegenwärtig die wichtigste zu sein scheint. Ist Eine Thatsache, Mylords, welche durch die kürzlich Ihnen zu Händen gestellte urkundliche Darlegung deutlicher als eine andere begründet worden, so ist's diese, daß bis zu einem jüngsten Zeitpunkte die Störungen in Irland nichts mit den römisch-katholischen Beunfähigungen (zu Staats-

vorrechten) zu schaffen gehabt haben. Die trübseligen Zustände jenes unglücklichen Landes haben einen ganz andern Ursprung. Es hat mit dem bössartigen Einflusse einer Krankheit zu ringen, deren Sitz tiefer ist, die länger eingewurzelt, aber, ich hoff' es zu Gott, nicht unheilbar ist. In der urkundlichen Darlegung wurde von einem ausgezeichneten Mitgliede des andern Hauses angegeben, daß die nächste Ursache der Störung in Irland das äußerste Elend der Bauernschaft ist, daß die entfernte in dem zu finden ist, was er mit Recht als einen in der Wurzel verderbten Gesellschaftszustand bezeichnete, — ein Zustand, von welchem, wenn Ew. Herrlichkeiten geneigt sein wollen, die Ansicht eines in politischen Fragen so Unerfahrenen anzuhören, ich sagen würde, daß er die raschesten und kräftigsten Maßregeln einer statistischen Gesetzgebung erfordert. Es ist in Wahrheit ein solcher Gesellschaftszustand, wie er in keinem andern christlichen Lande besteht; wo die vornehmlichsten Eigenthümer des Grund und Bodens abwesend sind; und deren Stellen durch Personen von geringerer Bildung und, was schlimmer noch ist, von unsittlichem Lebenswandel ersetzt werden, wo ein System von Pachtbesitz auf Pachtbesitz gepfropft wird, das durch eine beinahe unbegreifliche Steigerung von Erpressung endlich von dem elenden Bebauer des Bodens mehr herauszwackt, als der Boden selbst hervorbringt; wo ganze Provinzen an widersinnigem und veraltetem Herkommen hartnäckig festhalten in geradem Widerspruche gegen das gemeine

und statutarische Recht des Reichs. Ein solcher Gesellschaftszustand wie dieser, Mylords, muß gebessert werden, nicht durch Maßregeln wie die, welche jetzt dem Hause vorliegen, sondern durch andere von mehr umfassender und wirkungskräftiger Art; durch Annahme eines auf billigere Rechtsgrundsätze gebauten Systems der Lehnverhältnisse; durch eine reinere Verwaltung der Gerechtigkeit in ihren unteren Abtheilungen; durch eine Abänderung in den Gesetzen über die Einkünfte; durch die Errichtung von Manufakturen und die Ausdehnung des Handels; durch die Einführung eines wirksamen Erziehungssystems; und endlich, was aber nicht das Unbedeutendste ist, weil es zu allem Uebrigen hinführen würde, durch die Rückkehr der Eigenthümer des Grund und Bodens.

Befreiung von den Uebeln eines solchen Systems, Mylords, das ist die Emancipation, deren Irland bedarf: dies ist die Emancipation, welche das Land aus seinem heruntergekommenen Zustande dadurch erheben würde, daß seine Söhne erst der Trägheit und sorglosen Armuth und dann der Unwissenheit, dem Aberglauben und der Widerseßlichkeit entrissen würden. Wird diese umfassende Handlung der Gerechtigkeit gethan sein; sind diese wirksamen Heilmittel angewandt, und deren Wirkungen an dem fortgeschrittenen Zustande seiner Bevölkerung in bürgerlicher und sittlicher Hinsicht wahrgenommen worden, dann, Mylords, wird's noch Zeit

genug sein von weiteren Zugeständnissen an politischer Macht zu reden.

Es scheint, daß bis zum Jahre 1823 die große Masse der Römisch-Katholischen sich nur wenig um das, was man Emancipation nennt, kümmerte; und selbst jetzt ist, gemäß der Aussage eines Zeugen, ihr Begriff davon die Wiederherstellung ihrer Kirche zu deren vordem behaupteten Vorrang; gemäß der Aussage eines anderen, die Wiedererlangung der Grundstücke, deren sie verlustig gegangen. Welche dieser Erwartungen sie nun auch immer hegen mögen, und ich halte es für wahrscheinlich, sie hegen beide, es ziemt diesem Hause die Erwägung, ob, wofern diese Bill zum Gesetz erhoben wird, dasselbe die große Masse der römisch-katholischen Bauernschaft zufrieden stellen wird, wenn sie findet, daß es ihr keine jener Wohlthaten verleiht; obschon es eine derselben in Wirklichkeit in seinem Gefolge hat? Bis wie weit die Gefühle unbefriedigter Erwartung sie treiben mögen, wenn die Maßregeln nicht durchgehen sollten, maße ich mir nicht an, voraus zu sehen: ich gestehe aber, ich bin nicht völlig frei von Befürchtung. Mögen jedoch jene Gefühle sein, welche sie wollen, so viel wage ich zu behaupten, daß sie ihr Dasein den Kunstgriffen einiger wenigen politischen Agitatoren verdanken, — ich gebrauche den Ausdruck, Mylords, mit Vorbedacht und Ueberlegung, denn einer der ausgezeichnetsten ihrer Führer dankte vor nicht lan-

ger Zeit dafür seinem Gotte, daß er ein Agitator wäre, — ein Menschenschlag, der diesen Sauerteig in die Masse, die schon durch andere Ursachen zur Gährung im Voraus empfänglich war, geworfen hat, um selbst, während die ungeheuerere Masse schwillt und wallt in dem Gährungsproceß, auf die Oberfläche gehoben zu werden. Diese Ansicht der Sache ist, Mylords, durch die urkundliche Darlegung, die Ew. Herrlichkeiten Committé vorliegt, reichlich gerechtfertigt. Erst da, als die katholische Association ihre Thätigkeit begann, geschah es, daß die große Masse der Römisch-Katholischen Irlands viel an die Emancipation, wie man's nennt, zu denken anfang; da diese Frage direkt nur Wenige berührte, so war es nicht wahrscheinlich, daß durch sie die Ruhe der Menge gestört würde, denn die Menge würde bei einem in nur irgend billigem Verhältnisse gestatteten Genuß des Ertrages ihrer ehrlichen Arbeit sich nur wenig um die Ausschließung von einigen ihrer reicheren Brüder vom Parlamente gekümmert haben. Daß es bisher für sie nicht eine Ursache des Mißvergnügens gewesen ist, erweist sich aus der Thatsache, daß ihre Neigung zu zügelloser Gewaltthätigkeit und Rechtsverletzung sich nicht im Verhältnisse zu den allmäligen Milderungen des Strafcoder verringert hat. In der That, sie wissen kaum, daß solche Milderung stattgefunden hat; ein klarer, ein unbestreitbarer Beweis, daß frühere Zugeständnisse, die an Zahl und Wichtigkeit diejenigen, welche noch zu machen übrig bleiben, weit

übertreffen, keine Wirkung irgend welcher Art auf ihr Betragen oder ihr Wohlbefinden gehabt haben. Es ist ebenfalls ein Beweis, Mylords, daß diejenigen Personen, an welche der römisch-katholische Bauernstand für seine Belehrung und Unterweisung allein gewiesen ist, es für passend gehalten haben, diesem jene Kenntniß vorzuenthalten, die, wenn mitgetheilt, ein Antrieß zu loyalem Bürgerfinne und Zufriedenheit, und ein Beruhigungsmittel wenigstens gegen die Lust zu Widerseßlichkeit gewesen sein würde. Ich will die Beweggründe jener Klasse von Leuten nicht bestimmen, welche das Volk über jene Wohlthaten, welche von Seiten ihrer höchst wesentlichen Wichtigkeit für dasselbe dargestellt waren, in Unwissenheit erhielten. Aber so viel sage ich, daß es genau die Verfahrungsweise ist, welche von denen würde eingeschlagen worden sein, welche, mit einem weit größeren und gefahrbringenderen Ziele eines Unternehmens im Auge, sämtliche vorläufig zu erobernden Posten als unbedeutend und geringfügig behandeln würden. Das steht mit der Klugheit gewandter Ingenieure ganz im Einklange, welche die Räumung einer Verschanzung nach der andern und eines Außenwerkes nach dem andern nur als eine Eröffnung des Weges zu einem Angriffe auf die Festung ansehen. Das würde die Klugheit derer sein, welche selbst die Zulassung ihrer Laienbrüder in's Parlament nur schätzen würden als eine anbahnende Erleichterung der Vollführung ihres großartigen Planes,

nämlich die Gründung der römisch-katholischen Kirche auf den Trümmern der protestantischen:

Actum, inquit, nihil est, nisi Poeno milite portas
Frangimus, et media vexillum pono suburra.

Sehr wahr, Mylords, ist über das Papstthum die Bemerkung gemacht, in der Vorstellung der Commons an König Jakob I.: »Es hat einen ruhelosen Geist und seine Bestrebungen werden diese Stufenfolge haben. Wenn es einmal auch nur eine Nachsichtigkeit erlangt hat, wird es auf Duldung dringen; wenn dies erreicht ist, muß es Gleichheit haben; von hieraus wird es eine Uebermacht anstreben; und wird nie rasten, bis es einen Umsturz der wahren Religion erlangt hat.« Daß dies, Mylords, die Absicht ist, welche die römisch-katholische Hierarchie und Priesterschaft Irlands im Auge hat, ist nach meiner Einsicht so klar wie die Sonne am Mittag. Nichts Geringeres als dies wird sie befriedigen; obschon ich mich doch der Hoffnung hingebe, wir werden die Zeit erleben, wo unter dem göttlichen Segen weisere und wirksamere Maßregeln zur Milderung ihrer Lage die niederen Stände in jenem Lande zu einem gebildeteren, einem betriebsamen, einem zufriedenen Volke machen sollen, und ein furchtbares Werkzeug der Unruhestiftung denen aus den Händen reißen sollen, die jetzt damit nach ihrem Gutdünken schalten. Verlassen Sie sich darauf, Mylords, wenn die römisch-katholische Bevölkerung Irlands religiöse Ansichten und Stim-

mungen zu den Ursachen der Friedensstörung sich gesellen läßt, so sind das Stimmungen, welche sich weit über die engen Schranken der gegenwärtigen Bill erstrecken, welche letztere wir demnach vernünftiger Weise nicht als eine Maßregel der Friedensstiftung ansehen können. Und sicherlich ist es doch etwas verdächtig, wenn einige ihrer wärmsten Vertheidiger, diejenigen, welche mit den Gesinnungen und Gewohnheiten des Volkes am besten bekannt sind, uns sagen, daß wir eine vollständige Friedensherstellung unter zwanzig Jahren nicht erwarten müssen, und selbst dann nur von der vereinigten Wirkung dieser Maßregel und andrer von sehr verschiedener Natur. Ein sehr urtheilsfähiger Zeuge, Herr M. Carthy, hat gesagt, daß, wenn für Beschäftigung der Bauernschaft gesorgt und andere Maßregeln zu ihrem Frommen ausgedacht wären, Irland auch ohne diese Zugeständnisse wohl ruhig sein möchte; aber er fürchte, man würde aus ihnen doch eine Handhabe machen. Eine Handhabe, Mylords? Giebt's denn einen edlen Lord unter denen, die mich hören, der nicht denkt, daß, wenn die vorliegende Bill durchgeht, eine Fülle von solchen Handhaben vorhanden sein werde in den noch übrig bleibenden Punkten der Ausschließung, in der politischen Unterordnung der römisch-katholischen Kirche, und in dem Material, welches sie für Wahlumtriebe und Ränke an die Hand geben wird?

Ich behaupte demnach, daß bei Anwendung dieser Heilungsmaßregel als eines schmerzstillenden Mittels

gegen die Krämpfe, welche Irland durchzucken, Ew. Herrlichkeiten einen großen praktischen Fehler in der Diagnose der Krankheit des Landes begehen. Sie werden ein Mittel gegen ein Leiden reichen, während alle Symptome das Dasein eines andern anzeigen. Ueberzeugt, wie ich es bin von den letzten Endzwecken der römisch-katholischen Priesterschaft (und ich messe ihnen als aufrichtigen Römisch-Katholischen für Nährung solcher Absichten keinen Tadel bei), und im Glauben, daß sie nach dem Umsturze der protestantischen Kirche zielen und nach dem Aufbaue ihrer eigenen auf deren Trümmern, — können Sie mich als einen Diener und Wächter der protestantischen Kirche tadeln, wenn ich meinen entschiedenen Widerspruch gegen eine Maßregel einlege, welche denselben unaussprechlich viel Vorschub in Erreichung jenes Zweckes gewährt? Wir Alle wissen, was für neu entstandene und gefährliche Vorstellungen in Beziehung auf Kirchen-Eigenthum im Schwange gehen. Ich brauche Sie kaum an jenen bösgemeinten Beschluß des irländischen Hauses der Gemeinen, betreffend den Zehnten für Hutung auf Communalweiden, erinnern, welcher bei der Union gesetzkräftig wurde. Und haben wir keinen Grund noch kühnere Versuche auf das Eigenthum der Kirche zu befürchten, wenn zwanzig oder dreißig römisch-katholische Mitglieder ihren Weg in das andere Haus gefunden haben sollten, die gegen ihre Constituenten die Verpflichtung eingegangen, jede Maßregel gegen das Zehnten-System zu

unterstützen, und die darauf rechnen können, von den Priestern bei der nächsten Wahl bei Seite geschoben zu werden, sobald sie in der Sache lau und unthätig sind. Ich bekenne, Mylords, daß ich nicht ohne Beunruhigung den wahrscheinlichen Einfluß einer solchen dichten Masse von Stimmberechtigten betrachten kann, die sich vielleicht in der Schleppe eines jener unheilvollen Kometen bewegen, die

aus ihrem greulich'n Haar
Krieg, Pestilenz herniederschütteln —

auf Alles, was die festgestellten religiösen Ordnungen des Landes schützt.

Dies, Mylords, sind die Ansichten, zu deren Bildung ich durch ein sorgfältiges Durchlesen der urkundlichen Darlegung über Irlands Zustand veranlaßt worden bin. Man hat uns, meinen hochwürdigen Brüdern und mir, zu wiederholten Malen gesagt, diese Frage nicht von einem rein religiösen Standpunkte anzusehen, sondern sie als eine große politische Maßregel zu betrachten. Ich habe es deßhalb für meine Pflicht gehalten, auf ihre wahrscheinlichen Ergebnisse etwas umständlicher einzugehen. Dabei fühle ich wohl die Anmaßung, die darin liegt, wenn ich Ew. Herrlichkeiten, deren Erfahrung in diesen Fragen meine eigene in so hohem Maße übertrifft, Rath zu ertheilen mich erbiete, und in einer Eigenschaft auftrete, von der mich frei zu halten stets mein Bestreben ist — die eines

Politikers. Meine Meinung, so wie sie nun besteht, ist aufrichtig; und ich erhalte mich für Ueberzeugung zugänglich, wenn jene als unrichtig dargethan werden kann.

Mylords, ich komme nun zu der Frage, über welche eine Ansicht zu haben ich wohl für competenter gehalten werden darf; ich meine die Lehrsätze der römisch-katholischen Kirche. Ehe ich aber Dogmen von mehr speculativer Art berühre, lassen Sie mich Ihre Aufmerksamkeit auf einen Punkt hinführen, der uns näher und direkter angeht: ich habe die Gesinnungen und Stimmungen im Sinne, welche von der römisch-katholischen Gesamtheit gegen die protestantische Kirche gehegt werden. Ein ausgezeichnete Zeuge, ein Glied jener Gemeinschaft, gab die Erklärung, er würde, wäre er nicht überzeugt, daß die gegenwärtige Maßregel dem protestantischen Interesse zur Stärkung gereichen werde, sie nicht unterstützen; es versteht sich, dieser Ausspruch muß in dem weiten Sinne genommen werden, der, glaube ich, Sprechern von der andern Seite des St. George = Kanals gewöhnlich zugestanden wird; aber sicherlich schmeckt er nach der unbedachtsamen Wärme eines Zeugen, welcher in seiner Begier, der gegenwärtigen Sache zu dienen, freilich wohl zu viel beweiset. Ich habe kein Recht, die Aufrichtigkeit jener sehr tüchtigen und ausgezeichneten Person, so weit es auf ihre eigenen Ansichten dabei ankommt, in Frage zu stellen. Aber wenn Sie diese Person als das in dieser Hinsicht die römisch-katholische Gesamtheit vertretende Individuum

duum ansehen, so kann keine Vorstellung trügllicher sein. Daß so jene Gesamtheit nicht denkt, geht aus dem allgemeinen Zusammenhange der Ihnen vorliegenden urkundlichen Darlegung hervor. Und nun muß ich, in Bezug auf diese Darlegung, mir die Freiheit nehmen eine Bemerkung zu machen. Insoweit als es auf That- sachen ankommt und auf die Meinung der einzelnen Zeugen, bin ich ganz geneigt ihr Zeugniß ohne Anstand oder Zweifel anzunehmen. In Betreff der Aussichten aber und der Wünsche des römisch-katholischen Irlands, erwarten, so hoff' ich, Ew. Herrlichkeiten nicht, vermit- teltst Ihrer Committé (denn kein in der Art zusamen- gesetztes Tribunal könnte es vernünftiger Weise erwar- ten) zur Wahrheit zu gelangen, zur ganzen, vollen und reinen Wahrheit. Dies ist ein Ergebniß, Mylords, welches in ganz gleichem Maße von denen, welche die Fragen stellen, wie von denen, welche die Antworten geben, abhängt; eine Sachlage, die in der urkundlichen Darlegung vor uns ein äußerst merkwürdiges erläu- terndes Beispiel findet, wie ich, gestattete es mir Zeit und Raum, leicht zeigen könnte. Was ich sage, Mylords, ist dies, daß in Ansehung der Wünsche und Hoffnungen der Römisch-Katholischen Sie keine richtige Auffassung gewinnen können aus den vorsichtigen und behutsamen Angaben einiger wenigen gewandten Männer, deren Antworten nicht über die an sie gerichteten Fragen hin- ausgehen würden; die vor Ihnen stünden an allen Punkten gerüstet auf die Absichten Ihrer Untersuchung,

und nicht die Aussichten und Vorhaben der ganzen römisch-katholischen Gesammtheit zu Protokoll gebend, denn dazu hätten sie keine Vollmacht, sondern ihre eigene individuelle Meinung davon, welche jene Aussichten und Vorhaben sein sollten. Nein, Mylords, wenn Sie die Gesinnungen und Hoffnungen, die die große Masse der römisch-katholischen Bevölkerung durchdringen, kennen lernen wollten, so müssen Sie deren öffentliche Versammlungen besuchen; müssen hören deren Lieblingsredner, wie sie, nicht unbewandert in der Kenntniß der menschlichen Natur, diejenigen Themen herauswählen, welche in den Gemüthern ihrer Zuhörer den besten Anklang finden; hören, wie sie die protestantische Kirche laut anklagen als eine unerträgliche Plage, eine vergiftende Pest, einen bösen Geist, der auf der Wohlfahrt des Landes lastet; darauf horchen, mit welchem Beifalle diese Erklärungen aufgenommen werden, und dann über die Absichten, welche die Römisch-Katholischen nähren, urtheilen. In einer sehr bemerkenswerthen Rede des Dr. Dromgoolle, die von einer gedrängten Versammlung mit Beifallsruf aufgenommen, und von der nachher von einem Priester seiner Gemeinschaft erklärt wurde, daß sie »katholisch, rein, ächt katholisch« sei, spricht er von der protestantischen Kirche folgendermaßen: — »Es wird geschehen, daß sie fällt, und nichts als das Gedächtniß des von ihr gestifteten Unheiles wird überleben. Sie hat ihre Zeit auf Erden gehabt; und wann die Zeit kommt, sollen Katholiken durch

einen Eid gebunden sein, ein kirchliches System aufrecht zu erhalten, von dem sie glauben, daß es einst von der ganzen Erde verworfen werden wird?“ So sprach der papistische Laie. Jetzt hören Sie den Priester (Herrn Gandolph) — und es sind seine einem Buche entnommenen Worte, das zwar durch die Mäßigung oder Klugheit des apostolischen Vicars seines Bezirkes Zurückweisung erfuhr, aber am Fuße des päpstlichen Thrones niedergelegt, die Sanction von höchster Hand empfing und dazu die Erklärung: »daß es in Cedernholz und Gold eingelegt zu werden verdiene, und der katholischen Kirche höchst ersprießlich sei.« Er sagt von der englischen Kirche, daß »sie die älteste ihrer häretischen Schwestern ist — ein widerspenstiges Kind —« mit einem gehässigen Blicke schaut er »die kränklichen Sprossen an, welche aus ihren geknickten Zweigen hervortreiben — man wird sie sammeln und in das Feuer werfen, und sie wird verbrennen.«

— teda lucebit in illa

Qua stantes ardent, qui fixo gutture fumant.

Dies, Mylords, sind heutigen Tages die Gesinnungen, bekannt von Einigen, und mit Beifall begrüßt von noch Vielen mehr in jener großen Körperschaft, der wir, wie man verlangt, weitere Zugeständnisse an politischer Macht gewähren sollen.

Was das Eigenthum unserer Kirche betrifft, so dachte ich einst, daß die römisch-katholische Priesterschaft ein

verlangendes Auge nach ihren Zehnten werfe. Ueber den Punkt bin ich enttäuscht worden. Sie sagen uns, daß sie durchaus kein Verlangen tragen, die Zehnten sich zuzueignen; sie beabsichtigen bloß dieselben von der protestantischen Kirche hinwegzunehmen. Wahrlich, Mylords, es kann keine wirksamere Methode zur Vernichtung eines Gegners geben, als ihn der Mittel seines Bestehens zu berauben. Und daß dies der Römisch-Katholischen voller Zweck und Absicht ist, beweise ich durch das glaubhafteste Zeugniß. Ich beweise es, Mylords, durch deren eigene Petition, die dem Hause der Gemeinen am 31. Mai 1824 eingereicht wurde. Darin, und sie ist ein Dokument, das Ew. Herrlichkeiten ernsteste Aufmerksamkeit wohl verdient, geben sie klar zu erkennen, daß, um sie zufrieden zu stellen, drei Dinge schlechterdings nothwendig seien. Und welche sind diese drei Dinge? 1) die Wiederauflösung der Union; 2) die Abschaffung der Zehnten; und 3) die Aufhebung aller Gemeinheitsprivilegien. Bei dieser merkwürdigen Petition will ich nicht umständlich verweilen, sondern mir Ew. Herrlichkeiten Aufmerksamkeit zu einem nicht weniger wichtigen Zeugnisse erbitten. In einem der Briefe, die mit der Unterschrift J. R. L. im Drucke erschienen sind, und gemeiniglich dem Dr. Doyle zugeschrieben werden, — eine sehr verschiedene Person von dem Dr. Doyle, welcher vor Ew. Herrlichkeiten Comité erschien, — wird gesagt, daß »die Katholiken als Katholiken keine der Kirche feindselige Pläne

haben; aber als eine Gesammtheit von Menschen, die vornehmlich mit Ackerbau beschäftigt sind, haben sie zwar nichts gegen die Kirche, aber wohl etwas gegen sie als Staatskirche.“ Mylords, ich denke, daß es ein so ziemlich überführendes Zeichen der Feindseligkeit gegen die Kirche sein würde, die Gerechtsame und das Eigenthum, deren sie sich als ein mit dem Staate in einheitlicher Verbindung stehendes Institut erfreut, zu nehmen. Die Unterscheidung, welche Dr. Doyle macht, ist ungefähr ebenso stichhaltig, wie wenn Einer, der einen Prozeß am Kanzleigerichte anhängig gemacht hat, und ihn vereitelt sieht, dem edlen und gelehrten Lord auf dem Wollfacke sich nähern (— ich bitte den edlen Lord um Verzeihung, aber ich bin überzeugt, er wird sich dadurch nicht beleidigt fühlen, daß ich mich zur Erläuterung meines Arguments seines Namens bediene) — und zu ihm sagen wollte: „Mylord, ich erlaube mir Ihnen zu versichern, daß ich, als A. B., keine persönliche Geiztheit gegen Ew. Herrlichkeit, als Graf von Eldon, hege; aber ich muß, als Einer der an Ihrem Gerichtshofe die Vereitlung seines Gesuches hat erleben müssen, mir die Erlaubniß erbitten, Ihnen, als Lord Großkanzler, einen Schlag auf den Kopf zu reichen.“ Genau so ist die erbärmliche Sophistik des Dr. Doyle. Er ist gegen die Kirche als eine Kirche freundlich gesinnt, aber als eine Staatskirche würde er sie des Hungertodes sterben lassen.

Derselbe Dr. Doyle (ich bitte ihn um Verzeihung,

derselbe J. R. L.) erklärt, daß die protestantische Geistlichkeit jetzt und künftig verabscheut wird; er behauptet, daß alle Anstrengungen der Gesetzgeber, Irland zu heben und zu bereichern, durch die protestantische Geistlichkeit zu nichte gemacht seien, und daß die Mord- und Greuelthaten, welche den Charakter der Nation beflecken, ihr Herz verhärten und ihre Gefühle zur Stufe des Thieres herabsinken lassen, veranlaßt oder begangen seien von den Agenten der protestantischen Geistlichkeit, — jener Geistlichkeit, Mylords, deren Eifer und Nützlichkeit, und in den meisten Fällen schonende Milde die von Ihnen bestellten Zeugen ihr beinahe einhelliges Zeugniß gegeben haben: jene Geistlichkeit, die in der großen sittlichen Dede und Verwüstung Irland's wie Dassen in der Wüste blieben; die einzige Klasse der ansässigen Vornehmen, zu der der Bauernstand mit Hochachtung und Dankbarkeit hinaufblickte; deren Häuser mitten in nächtlicher Plünderung und Brand ohne Schutz, aber auch ohne Beschädigung blieben.

Mylords, mit sicherem Vertrauen darf ich sagen, daß ich nicht durch diese verleumderischen Anschuldigungen gegen meine Brüder zum Zorne bewegt bin, ich hoffe wenigstens, daß man mich nicht für geneigt halten wird, ein Wort zur Vergeltung mit Gleichem zu sagen; ich möchte nicht von Einem, der mit mir demselben geistlichen Stande angehört, mit Härte sprechen; aber Mylords, es giebt dringliche Verhältnisse, wo Gerechtigkeit fordert, die Wahrheit unverhohlen zu sa-

gen; und das gegenwärtige ist ein solches. Es ist meine Pflicht, Ew. Herrlichkeiten aufzufordern, ernstlich zu bedenken, was für einen Grad von Ansehen, sofern es Meinungen gilt, dem Zeugnisse eines Mannes zuerkannt werden muß, welcher aus dem Verstecke seiner halben Verborgenheit Feuerbrände in das Heiligthum des protestantischen Glaubens schleudert und seine vergifteten Pfeile von da in die Ferne abschießt; welcher auf die unduldsame Verfolgungssucht der römischen Kirche die Alles gleichmachenden Lehren des Jakobinismus einimpft, und dann vor Ew. Herrlichkeiten hintritt, um mit übertünchenden Worten die Herbigkeiten seiner unfundlichen Verleumdung abzuschwächen; und der andeutend Etwas fallen läßt von seiner Nichtanerkennung und zögernd stockt mit seiner Mißbilligung der Lehren, welche mit ausgeprägten Zügen in jeder officiellen Urkunde der Kirche stehen, zu welcher er gehört.

Ich komme nun, Mylords, durch einen natürlichen Uebergang, von Dr. Doyle zu dem Papste. Es ist leicht zu zeigen, daß die Unterscheidung, welche man zwischen der päpstlichen Oberhoheit in geistlichen und in weltlichen Dingen zu machen versucht hat, nur eine in der Theorie bestehende ist. Ehe sie als praktisch gelten kann, müssen die Frommgläubigen der römischen Kirche sich mit zwei völlig verschiedenen Klassen von Grundsätzen und Gesinnungen versehen, die eine allein und rein für die Dinge dieser Welt bestimmt, die andere für die ewigen Dinge. Ich hatte mir vorge-

nommen, die Ansichten ihrer eigenen Gottesgelehrten über diese Frage anzuführen, aber der Gegenstand ist von meinem hochwürdigen Freunde, dem Bischof von Landaff so gewandt durchgesprochen worden, daß es mir unnöthig dünkt, dabei zu verweilen. Des Papstes Oberhoheit ist wenigstens eine kirchliche, und eine solche schließt nothwendig eine gewisse weltliche Jurisdiktion ein. Was nun Thatsachen betrifft: bestimmt nicht der Papst alle Titularbischöfe Irland's mit Einkommen von jährlich fünfhundert bis zweitausend Pfund? Und haben diese Bischöfe nicht das Recht der Ernennung von sämtlichen Pfarrern, deren Gesamteinkommen bereits im Minimum 150,000 £. beträgt? Ist das keine Einmischung in zeitliche Dinge? Ist's denn nichts, Mylords, daß ein fremder Potentat, der moralische Feind Ihrer Kirche, im Umfange jener Kirche selbst ein wohldisciplinirtes Heer von 3000 Männern haben soll, die unbedingten Gehorsam gegen seine Befehle geschworen haben; dessen Generale er bestimmt, und der, man vergesse es nicht, bestimmt hat, wo nicht die Geschöpfe und Parteianhänger, doch die Sachführer*) eines päpstlichen Thronprätendenten? Man sagt zwar, daß ein auf Empfehlung des Prätendenten vom Papste bestimmter Titularbischof hätte Treue und Gehorsam dem protestantischen Monarchen auf dem Throne

*) Die, im vorkommenden Falle, mit der Volksbearbeitung Beauftragten.

ungeschwächt bewahren können. Das ist möglich, ohne Zweifel. Aber was meinen Sie, Mylords, wie würde sein Verhalten gewesen sein, wäre der Prätendent zu irgend einer Zeit mit einer imponirenden Macht an Irland's Küsten erschienen? Er würde in Verlegenheit gerathen sein; aber wahrscheinlich würde er aus seiner Verlegenheit erlöst worden sein durch Ausübung dessen, was man das *Altum Dominium* nennt; jene *ultima ratio paparum*, das Spezifikum, das für Nothfälle des Gewissens aufbewahrt wird. Er würde von seinem Eide der Treue befreit worden sein, wie die Unterthanen der Bourbons durch eine Bulle Pius des VII. es von dem ihrigen wurden.

Ich gehe nun über, Mylords, zu der Absetzungsgewalt des Papstes, welche, wie Dr. Doyle uns sagt, veraltet ist; ein wohlgewähltes Wort; nicht: abgeschafft, nicht: ungültig gemacht, nicht: verworfen; sondern: veraltet. Um nicht eine lange Liste von Beispielen aus der Zeit vor dem 17. Jahrhundert zu erwähnen, möchte ich Ew. Herrlichkeiten nur erinnern, daß Papst Urban der VIII. sich anmaßte Karl den I. in Irland abzusetzen; daß Benedikt der XIII. gegen Georg den II. 1729 eine Absetzungsbulle erließ, und daß Pius der VII. Ludwig den XVIII. entsetzte, und alle Franzosen vom Eide der Treue absolvirte, als er seinen theuren Sohn Napoleon krönte. Ich erkenne es an, Mylords, daß dies leere Schaustücke des zu bewahrenden Ansehens waren. Aber ob sie auch immerhin leere

Schaustücke waren, insoweit als die wirkliche Macht des Papstes in Betracht kommt, so waren sie doch nicht ohne ihre Wirkung auf die Gemüther der gläubigen Römisch-Katholischen, wie wir auf unsere Kosten würden die Erfahrung gemacht haben, hätten Umstände ihre Ausführung begünstigt. Doch Dr. Doyle sagt, diese Lehre ist veraltet, das heißt, außer Brauch. Nun wohl, Mylords, im Jahre 1805 giebt Papst Pius VII. seinem Nuncius zu Wien die Instruktion, daß die Kirche, als eine Strafe der Häresie, die Confiscation häretischen Eigenthumes beschlossen habe, aber unglücklicher Weise kann sie jetzt ihr Recht, Häretiker ihrer Fürstenthümer zu entsetzen, nicht ausüben. Das also, Mylords, ist die veraltete Macht, Fürsten abzusetzen, — veraltet, wie die Kraft eines Tigers veraltet ist, wenn seine Taten verschnitten und seine Glieder in Fesseln gelegt sind. Diese anstößigen Sätze werden immer noch von der römischen Kirche festgehalten; Einzelne mag's geben, und giebt's ohne Zweifel, die sie entweder verwerfen, oder in einem bedingten und gemilderten Sinne gelten lassen: aber noch sind sie die Lehren ihrer Kirche; und es kommt keinem Einzelnen oder mehreren ihrer Glieder zu, ihnen im Namen oder zu Frommen der Kirche abzusagen. Dr. Doyle weiß, daß er keine Vollmacht dazu hat: denn er selbst hat uns gesagt, daß die Entscheidungen selbst der römisch-katholischen Universitäten in solchen Sachen nicht abschließend sind. Auch wird weder Dr. Doyle, noch irgend eine römisch-ka-

tholische Universität in der Christenheit zu sagen wagen, daß ein einziger Kanon des Tridentiner Concils zu verwerfen oder zu verdammen ist; und ich halte dafür, daß eine Kirche, deren Bekenntniß des Glaubens und Regel der Disciplin in den Akten jenes Concils zu finden sind, nicht geeignet ist, zu irgend einem beträchtlichen Antheile an Macht und Ansehen in einem protestantischen Staate zugelassen zu werden.

Indem ich jener Kirche die Lehren Schuld gebe, welche sie feierlich bekennet festzuhalten, hoffe ich, man wird nicht von mir denken, daß ich auf die einzelnen Mitglieder ihrer Gemeinschaft irgend einen Tadel werfen will. Sind sie über ihren religiösen Glaubensinhalt im Klaren, sind sie ächte Römisch-Katholische, so müssen sie auch glauben, was nur immer ihre Kirche als zum Glauben nothwendig erklärt hat. Mylords, ich hatte mich darauf eingerichtet, mich auf diesen Theil des Gegenstandes weiter einzulassen und durch urkundliche Erweise zu zeigen, daß nicht eine dieser anstößigen Lehren von der römischen Kirche thatsächlich verlassen ist. Aber da ich Ew. Herrlichkeiten Aufmerksamkeit schon länger auf die Probe gestellt habe, als ich beabsichtigte, so will ich meine Bemerkungen zum Schlusse bringen.

Zugleich halte ich es, Mylords, für Recht anzuführen, daß einige dieser Lehren in den Klassenbüchern zu Maynooth und in den Elementarbüchern des Religionsunterrichtes, die in Irland in gemeinem Gebrauche sind, als ausdrückliche Behauptungen oder als Andeu-

tungen aufgestellt sind. Um nur eine zu erwähnen: die Heiligkeit des Eides. Es ist eine vollkommen bekannte Sache, daß die irländische Bauernschaft im Allgemeinen gar keine Achtung gegen diese heiligste aller Verpflichtungen beweiset. Sie werden in Dr. James Butler's römisch-katholischem Katechismus belehrt, — einem sehr allgemein gebrauchten Werke, — daß ein ungerechter Eid nicht bindend ist; und auf die Frage, was ist ein ungerechter Eid? ist die Antwort: der da Gottes, unseres Nächsten und unsere eigene Ehre antastet. Was den ersten Theil der Erklärung betrifft, so wissen wir, was für eine Auslegung ihr von der römischen Kirche gegeben werden kann; was den letzten betrifft, so ist er sehr wenig im Einklange mit der Beschreibung, die in einem Buche von unzweifelhafter Autorität gegeben ist, wo von dem Gerechten geschrieben steht, daß er »seinem Nächsten schwört und es hält, wäre es auch zu seinem eigenen Schaden.«

Dies sind einige von den Beweisgründen, Mylords, die ich gegen die Annahme gegenwärtiger Maßregel geltend zu machen habe. Mit noch anderen muß ich unterlassen, zu dieser heutigen späten Stunde Ihnen beschwerlich zu fallen. Im Ganzen behaupte ich, daß die vorliegende Bill keine wirksame Maßregel zur Friedensherstellung ist; im Gegentheile, sie enthält in sich selbst nach meiner Ansicht Stoff zu Zwietracht und inneren Bewegungen. Daß sie ein Einbruch in die gesetzlich begründete Verfassung und eine Verletzung

der Grundsätze dieser Verfassung ist, läßt sich nicht leugnen. Sie schlägt vor, ein mächtiges und thätiges Korps von Feinden gerade in die Burg des protestantischen Glaubens herein zu lassen. Sie ist nur ein Fußpunkt für die, welche die Wälle unserer Freiheiten und Rechte zu ersteigen den besten Willen haben. Noch einmal erlaube ich mir die Erklärung, daß ich den Römisch-Katholischen dafür keinen Tadel zurechne, daß sie das endlich zu erreichen wünschen; und ich halte es nur für eine Handlung der Gerechtigkeit, zu sagen, daß, soweit meine persönliche Bekanntschaft unter den höheren Klassen der Römisch-Katholischen in diesem Lande reicht, ich nichts wahrgenommen, was mir die Meinung erweckt hätte, daß sie den verrufeneren Lehren ihrer Kirche Einfluß auf sich gestatteten. Die Wenigen, welche ich gekannt, habe ich Ursache gehabt zu schätzen und zu achten. Ein Herr aus meiner Diözese, im Besitze weiter Ländereien, hat mit einem Geiste der Freigebigkeit, der (möge es mir ohne anzustoßen erlaubt sein zu sagen) eines reineren Glaubens werth ist, beinahe aus eigenen Mitteln eine Nationalschule erhalten.

Auch muß ich aus freien Stücken zugeben, daß ich in Rücksicht der Folgen im Irrthume sein kann, welche, wie ich nach innerster Ueberzeugung glaube, diese Bill, im Falle sie zum Gesetze erhoben wird, nach sich ziehen wird. Wir leben in einem Zeitalter, welches uns durch Erfahrung belehrt hat, nicht mit zu großer Zuversicht auf die Resultate irgend einer großen politischen

Maßregel zu rechnen. Ueberdies hege ich festes Vertrauen auf die Fortdauer jenes Schutzes der Vorsehung, der bisher wunderbar über der Kirche dieses Reiches gewaltet hat, und der, so lange sie den großen Zwecken ihres Daseins zu entsprechen fortfährt, ihr nicht, wie ich fest glaube, entzogen werden wird. Unser Theil aber und unsere Pflicht ist's, Mylords, dem, was menschliche Weisheit gebietet, gemäß zu handeln; und ich kann meine Zustimmung dazu nicht geben, daß um der Vermeidung einer möglichen und zufälligen Gefahr willen, ein bedeutender Einbruch in die Verfassung gemacht, noch daß der uns gewisse Sicherheitszustand für die ungewisse Möglichkeit der Aussöhnung aufgeopfert werde, indem wir uns selbst Schaden bringen würden, ohne Anderen eine angemessene Wohlthat zu verleihen. Dies sind, Mylords, einige von den Gründen, die mich bestimmen, diesen Abend meine Stimme im verneinenden Sinne abzugeben; was sicherlich nicht zur Befriedigung gereichen wird, aber aus Gewissenhaftigkeit geschieht; — und ich wünsche, diese Gründe mögen der Art sein, daß sie Ew. Herrlichkeiten ernste Aufmerksamkeit auf das Wesen jener Gefahren hinlenken, mit welchen das protestantische Interesse durch die gegenwärtige Bill bedroht ist.

Autage B.

Der Prinz de Ligne erzählte von der schönen Gräfin Rosalie de Rzewuska Folgendes: »Vous voyez en elle un des jouets les plus étonnants du hazard. Sa mère, la princesse Fanny Lubomirska, habitait Paris à l'époque où le délire révolutionnaire étendait sur la France son crêpe funèbre. Livrée entièrement à l'éducation de sa fille unique Rosalie, alors âgée de cinq ans, elle se croyait protégée, au milieu des échafauds et des larmes, par les lois sacrées du droit des gens. Mais, dénoncée au comité révolutionnaire, sous l'absurde et banale accusation de conspiration contre la république, elle est traduite au tribunal de sang: soupçonnée, accusée, condamnée à mort, tel fut en peu de jours le destin de cette trop confiante étrangère. Séparée de tous ses ser-

viteurs lors de sa détention à la Conciergerie, on lui avait permis, néanmoins, d'y emmener sa fille. Le jour où cette malheureuse mère fut traînée à l'échafaud, elle recommanda Rosalie aux soins de ses compagnes d'infortune; mais celles-ci, éprouvant bientôt tour à tour le même sort que la princesse, léguaient Rosalie à d'autres prisonnières; et la pauvre enfant, adoptée et transmise de victime en victime, fut recueillie par la pitié de la blanchisseuse de la prison, nommée Bertot. Cette digne femme, touchée de son abandon, ajouta ce sixième enfant aux cinq dont elle était déjà mère, et devint ainsi la providence de l'orpheline des cachots.

Quoique élevée dans une condition si différente de celle à laquelle le sort semblait d'abord l'avoir destinée, Rosalie joignait déjà aux plus belles qualités de l'âme les plus heureux dons de la nature. Aidant avec zèle la bienfaitrice dans ses travaux, par ses soins caressants et son empressement à plaire, elle sut se faire confondre par sa mère adoptive avec ses autres enfants.

Cependant le règne de sang avait cessé: et la liste des victimes de cette époque, publiée dans toute l'Europe, avait appris aux amis de la princesse que, sur un sol qu'on disait libre, une illustre étrangère avait payé de sa tête son imprudente confiance.

A cette horrible nouvelle, le comte Rzewuski, frère de la Princesse, était accouru à Paris. Avec

l'aide des autorités, il s'occupait sans relâche de trouver les traces de la fille de sa soeur infortunée : mais toutes les recherches demeuraient sans succès ; promesses, signalement, avis, rien n'avait été négligé : la pauvre blanchisseuse ne lisait ni les gazettes, ni l'annonce des récompenses promises. Le geôlier de la Conciergerie, le seul qui eût pu donner des renseignements sur l'orpheline, était mort et avait eu déjà deux successeurs. Rien ne paraissait devoir mettre le comte sur les traces d'un enfant si cher : plusieurs semaines s'étaient écoulées, et tout lui faisait craindre que la misère et l'abandon n'eussent hâté la fin des jours de l'orpheline. Cependant la Providence, qui semblait avoir épuisé pour Rosalie le temps des épreuves, permit que la blanchisseuse de la Conciergerie fût aussi celle de l'hôtel Grange-Batelière où le comte était descendu en arrivant à Paris.

Un matin que Rosalie, accompagnant sa seconde mère, rapportait du linge à l'hôtel, le comte l'aperçut en traversant la cour. Frappé de sa beauté, il lui semble retrouver dans ses traits quelque ressemblance avec ceux de sa soeur.

» Quel est votre nom, ma belle petite ? « demande-t-il à l'enfant.

» — Rosalie, monsieur, « lui répond-elle.

» — Rosalie ! dites-vous ! Ma bonne, cet enfant est-il à vous ? « dit le comte en s'adressant à la femme Bertot.

» — Oui, monsieur, elle est bien à moi, car je l'ai nourrie depuis trois ans. Mais quand je dis que c'est la mienne, ce n'est pas moi qui l'ai mise au monde : c'est la fille d'une pauvre prisonnière. Elle n'a plus ni père ni mère. Mais voyez-vous, monsieur, avec moi le malheur c'est comme la glu, ça m'attache. »

» — D'une prisonnière, dites-vous ?

» — Et d'une bien grande dame encore, qui a été guillotinée avec tant d'autres du temps de Robespierre. »

Dès ce moment, le comte ne peut douter que ce ne soit sa nièce. Pour s'en convaincre entièrement, il lui parle en langue polonaise. A ces accents, qui lui rappellent les douces impressions de son enfance, Rosalie fond en larmes, et, se jetant tout éplorée dans les bras du comte :

» — Oh ! je vous entends, monsieur, je vous entends ! Répétez encore, c'était ainsi que me parlait ma mère. »

Le comte, au comble de ses vœux, presse Rosalie sur son cœur, et l'arrosant de ses larmes :

» — Rosalie, ma Rosalie, je te trouve donc enfin. Oui, tu es ma nièce, la fille de ma sœur bien-aimée ! »

Puis, se tournant ensuite vers la bonne blanchisseuse, que la surprise rendait immobile et interdite :

» — Brave femme, lui dit-il en remettant Rosalie dans ses bras, soyez toujours sa mère : vous ne

quitterez plus. Puisque l'orpheline abandonnée à été de votre famille, la vôtre ne cessera pas d'être la sienne; et voilà d'avance comme nous partagerons avec vous.»

A ces mots il lui donna une bourse pleine d'or, et l'obligea de venir, dès le même jour, s'établir avec ses enfants à l'hôtel Grange-Batelière. Peu de temps après, il quitta Paris pour retourner en Pologne, où la bonne Bertot suivit sa Rosalie. Les enfants de la blanchisseuse y furent élevés sous les yeux du comte avec le plus grand soin. Les garçons, placés à l'université de Wilna, entrèrent par la suite dans l'armée polonaise où ils sont devenus les aides de camp du prince Poniatowski: les filles, richement dotées, ont été mariées à des gentilhommes polonais.

Quant à la belle Rosalie, elle a épousé son cousin le comte Rzewuski: «aujourd'hui l'opulence et le bonheur étendent leurs voiles d'or sur sa destinée; mais elle a toujours gardé auprès d'elle sa bienfaitrice, l'estimable Bertot, et jamais elle n'a cessé de la chérir comme une mère et de la nommer sa providence.» —

Anlage C.

Hier ist noch zu bemerken, daß Barnhagen's Mittheilung über die Art, wie die Nachricht von Napoleon's Abreise von der Insel Elba zuerst nach Wien gelangte, wohlbegründet ist und nicht die Angabe der österreichischen Staatsmänner. Aus Briefen des Grafen St. Marsan, der als sardinischer Staatsminister zum Kongresse gesendet, geht über dieses Faktum Folgendes klar hervor, und bestätigt Barnhagen's Annahme in seiner Darstellung: »der Wiener Kongreß.«

Die Nachricht von der Abreise Bonaparte's von der Insel Elba wurde nämlich am 7ten März in Wien, sogleich nach der Ankunft eines englischen Couriers bekannt, der am 2ten März früh von Genua abgegangen war; darauf erst langte ein österreichischer Bote beim Fürsten Metternich an, welcher den 2ten,

Abends, mit der Nachricht von den ersten Anordnungen, die der König von Sardinien zu Genua getroffen hatte, abgegangen war. Am 10ten brachte ein anderer österreichischer Courier, der am 3ten Genua verlassen, den Bericht des Gouverneurs von Nizza vom 2ten; endlich kam am 13ten ein dritter österreichischer Courier mit Nachrichten aus Genua vom 5ten. Die Berichte vom 3ten aus Genua meldeten: Napoleon sei am 1sten März in dem Meerbusen von Jouan gelandet, und habe seinen Weg nach Grasse genommen. Graf St. Marsan bemerkte noch: daß die Franzosen in Wien nach Napoleon's Entweichung viel Gleichgiltigkeit zu zeigen suchten und geäußert: er würde gewiß nicht wagen in Frankreich zu landen, wohl aber in Neapel oder an einem anderen Punkte Italiens, dagegen aber hätten die Italiener für ihr Vaterland keine Besorgniß gehabt, und nur an eine Landung an der französischen Küste geglaubt; erst bei der Nachricht vom 5ten aus Genua sei bei Talleyrand und dem Herzog von Dalberg Besorgniß eingetreten, um so beunruhigender als ihre Briefe aus Paris vom 5ten von Napoleon's Unternehmen durchaus nichts mitgetheilt.

Zur Ergänzung der vortrefflichen und wahren Schilderung, welche Barnhagen von dem Grafen St. Marsan macht, sei hier noch angeführt, daß nach vorliegenden Dokumenten die Vereinigung Genua's mit den sardinischen Staaten nicht der Vermittelung England's vorzugsweise zuzuschreiben ist; dieses hat sich

hierbei nicht ganz aufrichtig benommen; der russische und preussische Hof unterstützten die Bemühungen des edlen St. Marsan. Der Vorschlag, Genua wieder zu einem Freistaate zu machen, war von Frankreich ausgegangen, wie solches auch wohl ganz im Interesse desselben liegen möchte. Graf St. Marsan schrieb solches an Herrn von Humboldt mit der Bitte es dem Fürsten Hardenberg mitzutheilen. In dem schriftlichen Nachlasse des Fürsten Hardenberg und des Herrn Wilhelm von Humboldt wird man die Bestätigung dieser Behauptung finden. Der Persönlichkeit des Grafen St. Marsan war es hauptsächlich zuzuschreiben, daß diese für Sardinien so wichtige Angelegenheit glücklich für diesen Staat beendet wurde. Fürst Hardenberg, der mit St. Marsan gleiche Ansichten theilte, sah wohl das Gefährliche in der Ernennung des Marquis Boignole zum Bevollmächtigten beim Wiener Kongresse: Boignole war dem Minister Talleyrand zu Dank und jeder Aufopferung verpflichtet, Schwager des Herzogs Dalberg und Monescaldi's, des Sohnes einer Freundin der Marie Louise; der Plan, Genua zur Republik zu machen, war von Frankreich entworfen: man wollte einen Schlüssel zu Italien haben und Sardinien schwächen.

Namen-Verzeichniß

derjenigen Personen, deren in diesem Werke Erwähnung geschieht.

-
- | | |
|---|---|
| <p>Alexander I., Kaiser, 3. 7.
8. 104. 107. 113. 115. 117.
132.</p> | <p>Boignole, Marquis, 231.
B., Kriegsminister, 118.</p> |
| <p>Alexandrine, Großh. von
Mecklenburg, 15. 50.</p> | <p>Broglie, Herzog v., 16. 75.
Burgheß, Lord, 125.</p> |
| <p>Anna, Königin, 83.</p> | <p>Burlton, Admiral, 60.</p> |
| <p>d'Autichamp, 4.</p> | <p>Butler, James, 187.</p> |
| <p>Baco, 61.</p> | <p>Buttourlin, 62.</p> |
| <p>Baratinský, Prinz., 106.</p> | <p>Byron, Lord, 145. 152.</p> |
| <p>Beauharnais, Eugene, 114.</p> | <p>Canning, 12. 135.</p> |
| <p>Benedikt XIII., Papst, 185.</p> | <p>Carl I., 78. 185.</p> |
| <p>Bertot, 225.</p> | <p>Castlereagh, 120.</p> |
| <p>Biren, 108.</p> | <p>Chamisso, 4.</p> |
| <p>Blomfield, Bischof von</p> | <p>Charthý, 175.</p> |
| <p>Chester, 13, 23, 161.</p> | <p>Chatam, 61.</p> |
| | <p>Chateaubriand, 6.</p> |

- Colbert, 61.
 Collins, 167.
 Cumberland, Herzog von, 15.
 Custine, Marquis, 3. 19. 20. 128.
 Dalberg, Herzog, 230.
 Daschkoff, Prinzessin, 109.
 Davoust, Marschall, 46.
 Dolgoruky, Fürst, 2.
 Doyle, Dr., 181. 183.
 Dromgoole, Dr., 179.
 Eldon, Lord, 32. 182.
 Elisabeth, v. England, 53.
 Elisabeth, Kaiserin, 99. 106.
 Fersen, 78.
 Franz, Kaiser, 8.
 Friedrich II., 99.
 Friedrich Wilhelm III., 14. 19.
 Gandolph, Priester, 179.
 Gans, Ed., Professor, 10.
 Garde, Graf de la, 2. 10. 103.
 v. Genß, Fr., 119.
 George II., König, 185.
 Georg IV., König, 12.
 Gustav III., 91.
 v. Halen, General, 16.
 Hardenberg, Fürst, 105. 118. 231.
 Hastings, 80.
 Helene, Großfürstin, 18.
 Holstein-Beck, Herzog, 106.
 Humboldt, Wilh. v., 10. 117. 231.
 Humboldt, Alex. v., 10. 19.
 Jacob I., 89. 173.
 Jacob II., 90.
 James, 61.
 Jsiakievitsch, 5.
 Karl X., König, 16. 85. 87. 90.
 Katharina, Kaiserin, 4. 103. 106. 112. 122. 154.
 Koreff, Dr., 118.
 Kurakin, Fürst Alexander, 4.
 Laharpe, 114.
 Lamballe, Prinzessin, 78.
 Lambert, 4.
 Lami, Jesuit, 5.
 Lestocq, 109.
 Liwen, Fürstin, 12.
 de Ligne, Prinz, 10. 113. 224.
 Louraguais, 130.
 Louvois, 61.
 Ludwig Philipp von Orleans, 9. 112.
 Ludwig XVIII., König, 12. 185.
 Luther, Martin, 6.
 Manuel, 95.
 Marmont, Marschall, 19. 86.
 Marie von Schottland, 53.

- Marie Louise, Kaiserin, 231.
 Marie Theresia, 54.
 Marsan, Graf St., Minister, 229.
 Mecklenburg, Großherzog von, 46.
 Menschikoff, 66. 108.
 Metternich, Fürst, 19. 113. 125. 126. 229.
 Michael, Großfürst, 18.
 Modene, Graf von, 64.
 Monescalchi, 231.
 Müller, J. van, 58.
 Munich, Graf, 108.
 Napoleon, 9. 59. 99. 111. 125. 126. 136. 185. 230.
 Necker, 82.
 Nelson, Admiral, 60.
 Ney, Marschall, 80.
 Nicolaus I., Kaiser. Vorwort, S. 3. 18. 64. 157.
 Oemheten, 59, 64.
 Oranien, Prinz von, 16.
 Ostermann, 66.
 Duvaroff, 4.
 Palfi, Graf, 126.
 Palmela, Minister, 5.
 Paskevitsch, Fürst. Vorwort. 16. 18. 19.
 Paul I., Kaiser, 115. 151.
 Peter I., Kaiser, 53. 62. 122. 154.
 Peter III., Kaiser, 109.
 Pitt, 61.
 Pius VII., Papst, 185.
 Polignac, Prinz, 75. 83.
 Pozzo di Borgo, 126.
 Pratasoff, Hofdame, 123.
 Prina, 78.
 Rasumowsky, Fürst, 108.
 Robert, Ludwig, 20.
 Robespierre, 226.
 Romanzoff, Graf, 7. 109.
 Romodanowsky, Prinz, 156.
 Rzewuski, Graf, 225.
 Rzewuska, Rosalie, 72. 224.
 Scott, Walter, 152.
 Siniadine, 60.
 Smith, Adam, 97.
 Smith, Sidney, 114.
 Solms, Prinzessin, 73.
 Soltikoff, Prinzessin, 70.
 Stager, 119.
 v. Stein, Minister, 105.
 Stewart, Lord, 125.
 Talleyrand, Minister, 230.
 Tschitschagoff, Admiral, 62. 64.
 Thierry, Augustin, 153.
 Tolstoy, Graf, 107.
 Tolstoy, Gräfin, 106.
 Traversay, Admiral, 64.
 Ungern-Sternberg, 145.
 Urban VIII., Papst, 185.

Barnhagen v. Ense, 1. 9.	Voltaire, 4. 83. 103.
13. 102. 230.	Wales, Prinz von, 132.
Barnhagen v. Ense, Rachel, 13. 14.	Wellington, 120.
Victor Emanuel, König, 9.	Wilson, 62.
Volkonsky, Prinzessin, 64.	Wurbna, Graf, 121.
	Ypsilanti, Prinz, 70.

Druckfehler.

Seite 70 letzte Zeile	lies: implacable	statt: inplacable.
„ 76 10 „ v. unten	lies: dégoût et d'horreur	statt: de d'horreur.
„ 131 3 „ v. oben	lies: se sont	statt: ne sont.
„ 176 12 „ v. „	lies: cause; I confess, my	statt: cause I confess; my
„ 197 3 „ v. „	lies: keine	statt: eine.
„ 220 3 „ v. „	lies: gering zu achten	statt: zu verdammen.

Von Dr. Dorow sind folgende Werke im Buchhandel erschienen:

Briefe über Zeller's Erziehungs-Anstalt in Königsberg in Pr., 1809. 1810, abgedr. in Reichardt's Briefen über Wien.

Der allgemeine Central = Hospital = Verband in Deutschland. Frankfurt a. M., 1815. 8. In Gemeinschaft mit L. v. Boß.

Abenteuer der edlen Gourmands und Magnetiseurs in Frankfurt a. M. Frankfurt a. M., 1815. 8. In Gemeinschaft mit L. v. Boß.

Opferstätten und Grabhügel der Germanen und Römer am Rheine. Wiesbaden, 1819—1821. 4. 2 Bände mit 41 Steindrucktafeln und 1 Karte der Gegend.

Morgenländische Alterthümer. Wiesbaden, 1819. 1821. 4. 2 Bände mit 5 Steindrucktafeln.

Die Denkmale germanischer und römischer Zeit in den Rheinisch = Westphälischen Provinzen:

- 1 Bd. a) die römischen Bauwerke und Alterthümer bei Bonn;
b) deutsche Alterthümer in Westphalen, die Externsteine. Stuttgart und Tübingen, 1823. 4. Mit 36 Kupfern in Steindrucktafeln in Folio.

- 2 Bd. Römische Alterthümer in und um Neuwied am Rhein. Berlin, 1826. 4. Mit 32 Steindrucktafeln in Folio.

Die Kunst, Alterthümer aufzugraben und das Gefundene zu reinigen. Hameln, 1823. 8.

Denkmäler alter Sprache und Kunst, oder Museum

für Geschichte, Sprache, Kunst und Geographie.
Bonn und Berlin, 1823—1827. 8. 2 Bände mit
9 Steindrucktafeln in Folio.

Notizie intorno alcuni Vasi Etruschi. Pesaro,
1828. 8. 5 tav. folio.

Voyage archéologique dans l'ancienne
Etrurie. Paris, 1829. 4. Avec 16 planches.

Etrurien und der Orient nebst Albert Thormald-
sen's Darstellung der 1828 durch Dorow entdeckten
etrurischen Alterthümer. Heidelberg, 1829. 8.

Einführung in eine Abtheilung der Königlichen
Basensammlung. Berlin, 1829. M. 4 Steindrucktaf.

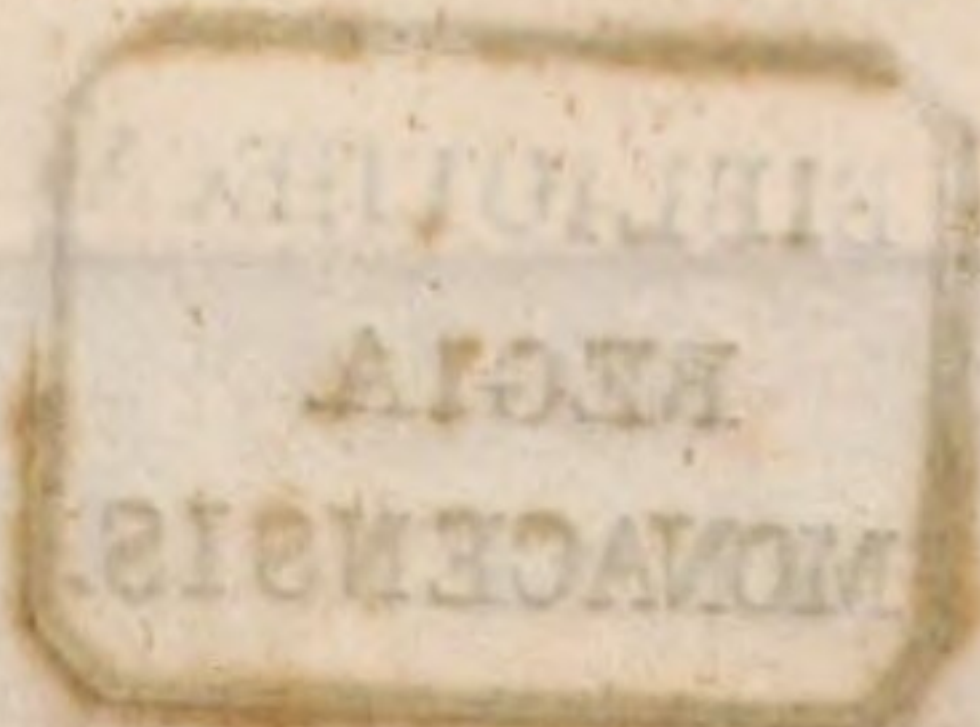
Collection d'Antiquités Égyptiennes, re-
cueillies par Mr. de Palin. Publiées par Dorow
et Klaproth. Paris, 1829. Fol. avec 36 planches.

Elogio di Federigo II. Re di Prussia, da
Monsignore Capece-Latro, archivescovo di Taranto.
Berlino, 1831. 8.

Altes Grab eines Heerführers unter Attila, ent-
deckt am 18. April 1750 bei Merseburg. Halle,
1832. Folio, mit 2 Steindrucktafeln.

Zwei Sendschreiben vom Ritter Valin in Rom
und B. Quaranta in Neapel an Dorow über
Ausgrabungen im alten Etrurien. Berlin, 1832. 8.
Mit 2 Steindrucktafeln.

B. Spinoza's Handglossen zu seinem tractatus
theologico politicus, aus einer in Königsberg be-
findlichen noch ungedruckten Handschrift bekannt ge-
macht. Berlin, 1835. 8. Mit Facsimile.



Facsimile von Handschriften berühmter Männer und Frauen aus der Sammlung des Herausgebers. Mit historischen Erläuterungen begleitet. Berlin, 1836—1838. 4. 4 Bände.

Denkschriften und Briefe zur Charakteristik der Welt und Literatur. Berl. 1836—1841. 8. 5 Bde.

Job von Witzleben, königl. preuß. Kriegsminister. Mittheilungen desselben an seine Freunde, zur Beurtheilung preussischer Zustände und wichtiger Zeitfragen. Leipzig, 1842, 8. M. Portrait u. Facsimile.

Reminiscenzen. Göthe's Mutter; nebst Briefen und Aufzeichnungen zur Charakteristik anderer merkwürdiger Männer und Frauen. Leipzig, 1842. 8.

Mit Portrait und Facsimile von Göthe's Mutter.

Andeutungen zu einer Reorganisation der preussischen Militair=Justiz. Aus den nachgelassenen Papieren eines alten Militairs. Leipzig, 1843. 8.

Briefe preussischer Staatsmänner. 1ster Band. R. C. Delsner an Fr. Aug. v. Stägemann, von 1815—1827. Leipzig, 1843. Mit Facsimile.

Erlebtes aus den Jahren 1813—1827. Auch unter dem Titel: Aufzeichnungen, Aktenstücke und Briefe zur Begründung historischer Wahrheit und zur Berichtigung der Memoiren aus der neuesten Zeit. Leipzig, 1843—1845. 8. 4 Bände.

Krieg, Literatur und Theater. Mittheilungen zur neueren Geschichte. Leipzig, 1845. 8.



Je suis bien aise de ne vous avoir pas
trouvée j'évite des sensations pénibles
et cela on aurait été une jour moi ne
de prendre unje de vous tout les bénédiction
du ciel reprenant de vous, qu'Elle vous
soutiennent, qu'Elle vous éclairent, qu'Elle
vous donnent la force de traverser avec
le chemin qu'il y a à faire! — Quant à
moi, si je n'avais pas des rivières sur le bras
je vous jure que je n'y ferois rien. —
Faites que j'entende parler de vous. — Ne
cherchez pas le bonheur car il n'y en a pas; con-
tentez à faire tout le bien que vous pouvez, conti-
nuez à pardonner comme vous avez toujours fait,
et les prières de pauvres comme celles de
l'amitié pénètrent tout au ciel. — Adieu
Kosloffsky

REGIA
MONACENSIS.



D. Knode

